

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
UNIVERSITE MOUMOUZ MAMMARI DE TIZI-OUZOU



**Faculté des Sciences Economiques, des sciences de Gestion et des Sciences
Commerciales**

Département des sciences commerciales

Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master en science économique

Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire

Thème :

***Analyse et la gestion de risque de crédit au niveau
des banques en Algérie : Cas de la Banque
Nationale d'Algérie (BNA)***

Réalisé par :

- ❖ TOURE Fatoumata Abouzeidi.
- ❖ FOSU Oliver Hernandez.

Dirigé par :

* Mme LOGGAR Rosa

Jury composé de :

- ❖ Président : Mr ABIDI MOHAMED.
- ❖ Examinatrice: Mme DIANA HAYAT

Promotion 2020-2021

Remerciement

Nous remercions le bon Dieu de nous avoir guidés dans le choix de notre étude, mais aussi par la volonté et la patience dont on a pu faire preuve par sa grâce.

Ce travail n'aurait pas aboutir à des résultats satisfaisants sans le soutien les encouragements et la contribution de plusieurs personnes que nous remercions.

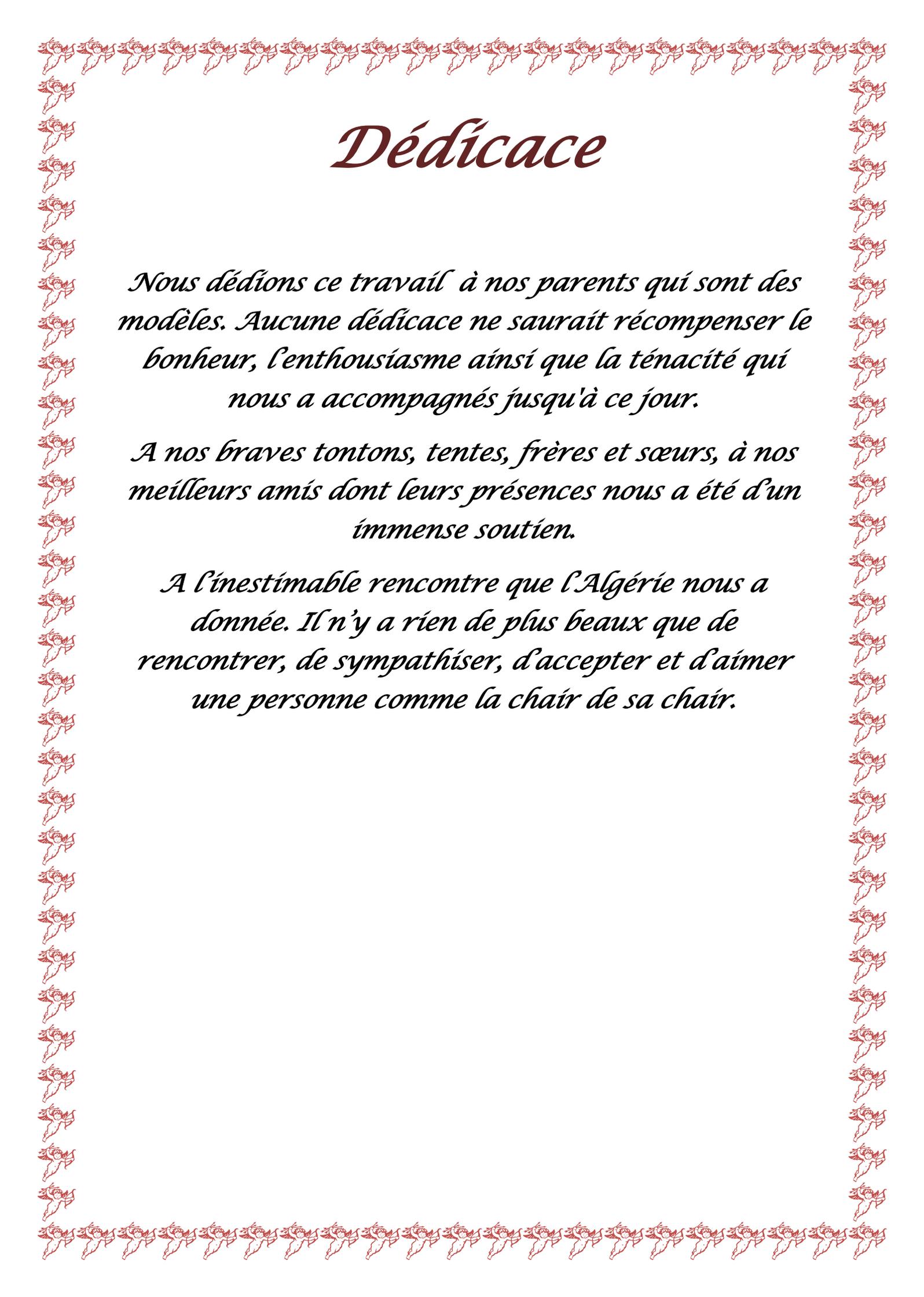
Nous tenons particulièrement à exprimer notre profonde gratitude envers notre encadrante Mme LOGGAR ROSE, qui à travers sa disponibilité ses nombreux conseils et orientations prodiguer tout au long de la réalisation de ce travail de recherche, pour le suivi efficace de nos avancements.

Un chaleureux merci au chef d'agence de la Banque Nationale d'Algérie Mr BOUGHIAS ABDERRAHMANE et sa merveilleuse équipe pour nous avoir accueilli, aider en cette période de COVID.

Nos remerciements s'adressent à nos parents pour les innombrables sacrifices auxquels ils ont consentis afin que nous ayons une formation digne de ce nom.

Nous remercions les membres du jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer notre travail.

Nous remercions également tous ceux qui ont apporté leur aide de près ou de loin et contribuer à la réalisation de ce mémoire.



Dédicace

Nous dédions ce travail à nos parents qui sont des modèles. Aucune dédicace ne saurait récompenser le bonheur, l'enthousiasme ainsi que la ténacité qui nous a accompagnés jusqu'à ce jour.

A nos braves tontons, tentes, frères et sœurs, à nos meilleurs amis dont leurs présences nous a été d'un immense soutien.

A l'inestimable rencontre que l'Algérie nous a donnée. Il n'y a rien de plus beaux que de rencontrer, de sympathiser, d'accepter et d'aimer une personne comme la chair de sa chair.



Liste des abréviations

Liste des abréviations

ACE : Actif circulant d'exploitation

ACHE : Actif circulant hors exploitation

BC : Banque Centrale

BDC : Bons de caisse

BFR : Le besoin en fonds de roulement

CAF : Capacité d'autonomie financière

CA : le chiffre d'affaire

CDS : Crédit Default Swaps

CLN : Le Crédit linked Notes

DAB: Distributeurs automatique de billet

GAB : Guichet automatique de billet

DAT : Dépôt à terme

DCT : Dette à court terme

DLMT : Dette à long et moyen terme

EBE : Excédent brut d'exploitation

ETI : Entreprises de taille intermédiaire

FGAR : le fonds de garantie

FR : Le fonds de roulement

PCE : Passif circulant d'exploitation

PCHE : Passif circulant hors exploitation

PEL : Prêt épargne logement

PME : Petites et moyennes entreprises

REG : Le ratio d'endettement général

RLG : Ratio de liquidité générale

RLI : Ratio de liquidité immédiat

RLR : Ratio de liquidité réduit

SGCI : la société de garantie des crédits immobiliers

SIG : Le solde intermédiaire de gestion

SPV : Spécial Purpose Vehicle

TA: Total Actif

TP: Total passif

TR: Le Total Rate of Return Swap

TN : La trésorerie nette

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

VA : La valeur ajoutée

*Liste des tableaux et
figures*

Liste des tableaux

Tableau 01 : De pondération des engagements du bilan

Tableau 02 : Pondération des éléments du hors bilan

Tableau 03 : La chronologie des travaux du Bâle I (1988-1999)

Tableau 04 : Les caractéristiques du Bâle II

Tableau 05 : la pondération des risques sous Bâle II

Tableau 06 : Les coefficients du risque opérationnel

Tableau 07 : La structure du bilan fonctionnel

Tableau 08 : Structure du compte de résultat

Tableau 09 : Le résumé des ratios de structures

Tableau 10 : Illustration des différents ratios de rentabilité

Tableau 11 : Récapitulatif des ratios de liquidités

Tableau 12 : Résumé des ratios de l'activité

Tableau 13 : Récapitulatif des ratios de solvabilité

Tableau 14 : La forme de crédit d'exploitation

Tableau 15 : Bilan Financier 2014, 2015,2016 et 2017 (ACTIF) MDA

Tableau 16 : Bilan Financier 2014,2015,2016 et 2017 (PASSIF) MDA

Tableau 17 : Bilan en grande masse 2014

Tableau 18 : Bilan en grande masse 2015

Tableau 19 : Bilan en grande masse 2016

Tableau 20 : Bilan en grande masse 2017

Tableau 21 : Calcul du FR

Tableau 22 : Calcul du BFR

Tableau 23 : Calcul de la TN

Tableau 24 : Calcul du RAF

Tableau 25 : Calcul du REG

Tableau 26 : Calcul du RLG

Tableau 27 : Calcul du RLR

Tableau 28 : Calcul du RLI

Tableau 29 : Calcul du DRC et DRF

Tableau 30 : Solde intermédiaire de gestion

Tableau 31 : Calcul de RE

Tableau 32 : Calcul de RC

Tableau 33 : Calcul de RF

Tableau 34 : Calcul de la CAF

Liste des figures

Figure 01 : Illustration de la définition de la banque

Figure 02 : Organigramme de la Banque Nationale d'Algérie

Figure 03 : La structure de l'analyse financière



Sommaire

SOMMAIRE

Introduction générale. 01

Chapitre I : Les fondements théorique de risque bancaire

Introduction 04

Section 01: les notions générales de la banque 05

Section 02 : Les risques encourus par l'activité bancaire 20

Section 03 : la réglementation prudentielle 32

Conclusion. 49

Chapitre II : Les moyens de gestion du risque de crédit

Introduction 50

Section 01: Fondements théoriques du crédit bancaire 51

Section 02 : Les instruments de gestion de risque de crédit 71

Conclusion 95

Chapitre III : Etude de cas d'un crédit d'exploitation

Introduction 96

Section 01 : Historique de la BNA 96

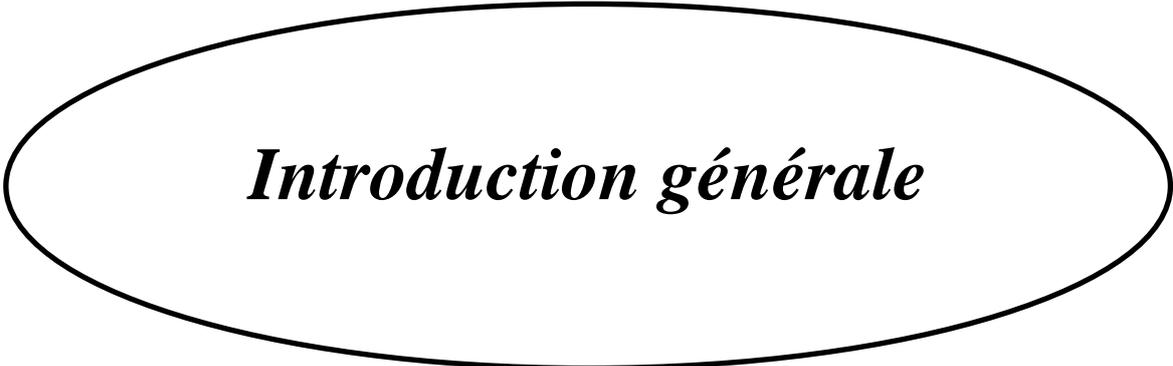
Section02 : La description du processus d'octroi de crédit et sa gestion au sein de la BNA
..... 103

Section 03: Cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation 114

Conclusion 137

Conclusion générale. 138

Bibliographie.



Introduction générale

Introduction générale

Le système financier est considéré comme l'élément principal qui régule le cycle de vie de l'état économique des différents pays. Il permet à la fois de soutenir l'activité à court terme et d'affecter les ressources à l'investissement sur le long terme. Les banques exercent leur activité dans un environnement en évolution, qui leur offre d'importantes opportunités mais qui se caractérise aussi par des risques complexes et variables qui mettent en défaut les approches traditionnelles de la gestion bancaire. Cette dernière décennie s'est caractérisée par un ensemble de mutation de la scène économique et financière internationale. Ces changements sont venus accompagner le mouvement perpétuel de l'activité bancaire dont la devise est symbolisée par les concepts de décloisonnement, la déréglementation, et la désintermédiation.

Il y'a un risque pour une banque lorsque, celle-ci octroie un crédit à un client, qui consiste une perte potentielle pour la banque. Elle est une firme spécialisée essentiellement dans la production de crédit, son métier est de répondre à la demande de fonds qui émanent des agents non financier pour des fins de consommation ou d'investissement.

Depuis de très nombreuses années, le risque de crédit est l'un des causes majeures de la volatilité des résultats des entreprises et des institutions financières. Comme toutes les entreprises, un établissement de crédit est exposé à des multitudes de risques qui peuvent entrainer sa faillite et sa défaillance. On constate qu'il y a un point commun avec un impact sur la rentabilité des établissements consternés. Le crédit est obligatoirement lié à une notion de profitabilité et de risque. Ces deux éléments sont indissociables dans le cadre des activités bancaires. La recherche d'une plus-value sur les prêts bancaires n'est pas toujours un choix judicieux car cela implique de lourdes précautions. En fonction de la politique de chaque établissement de crédit, le choix se porte entre une préférence de qualité ou de volume pour l'octroi de crédit. Cette décision stratégique définit la direction de la politique de la banque et sa politique de prêt, donc peut lui engendrer des conséquences. De ce fait, il devient nécessaire de gérer de façon optimale le couple Risque/Rentabilité pour que la banque parvienne à réaliser le maximum de plus-value avec un minimum de perte.

La notion de risque consiste l'essence des entreprises, il désigne « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte »¹.

L'activité bancaire en elle-même est la prise de risque, leurs survit et leurs pérennité ne sont jamais garanties que par l'application des mesures de contrôle des activités bancaires définies par la réglementation bancaire et prudentielle. Celles-ci présentent l'ensemble des options offertes par le comité Bâle aux banques du monde entier en vue de mettre sous contrôle leurs risques et pour protéger leurs activités. Le risque est un élément intangible et son appréciation est qualitative. Actuellement, le risque est devenu un objet spécifique et peut représenter un facteur de performance dû à la montée du rôle des marchés financiers, leur instabilité, leur déréglementation et l'accroissement de la concurrence.

Partant de ces éléments, notre intérêt s'est porté sur le traitement du sujet relatif à la gestion du risque de crédit par la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

Compte tenu des variables cités précédemment et dans le cadre de notre étude, la question qui fera l'objet de notre problématique à savoir comment la banque s'organise pour avoir une bonne gestion de risque de contrepartie est formulée comme suite :

Quels sont les instruments et les méthodes d'évaluation de risques de crédit d'exploitation au niveau de la BNA?

Pour de mieux cerner cette problématique, il s'avère indispensable de répondre aux questions intermédiaires suivantes :

- Quels sont les différents risques liés à l'activité bancaire?
- Quels sont les crédits accordés par la banque?
- Comment la banque peut-elle avoir assez de confiance à une tierce personne pour lui prêter des fonds?
- Quels sont les outils mis en place par la banque afin de mieux gérer le risque de crédit?

La gestion du risque de crédit a déjà été largement battue dans de nombreuses études. Pour réaliser un travail de recherche actuel, nous avons lu et analysé une large quantité de documents traitant les risques bancaires afin d'avoir une vue globale sur le sujet.

¹Naulleau Gérard et Rouach Michel, Le contrôle de gestion et financier. Revue bancaire, 1998, page 30

Nous avons collecté des données à travers des références académiques telles que les mémoires ou les thèses, références livresques, webographies et périodiques.

De ce fait, pour répondre aux questions susmentionnées, il nous a semblé important de subdiviser notre mémoire en trois chapitres.

Le premier chapitre de notre mémoire concerne les fondements théoriques des risques bancaires, nous allons aborder dans la première section les notions générales sur la banque, la deuxième section du premier chapitre se portera sur les différents types de risque encouru par les banques et enfin la troisième section du mémoire consistera à l'explication des réglementations auxquelles sont soumises les banques.

Le deuxième chapitre du mémoire traite les différents moyens de gestion de risque de crédit dont la première section se porte sur les fondements théoriques du risque de crédit et dans la deuxième section, nous allons présenter les instruments de couverture du risque de crédit.

Le troisième chapitre de notre mémoire se porte sur l'étude cas de risque de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie, la première section du chapitre du mémoire se portera sur la présentation de la Banque Nationale d'Algérie, la deuxième section aussi porte sur son organisation et enfin dans la section trois nous allons traiter un cas pratique d'un crédit d'exploitation.

Chapitre I :

*Les fondements théoriques
de risque bancaire*

Introduction

L'activité principale des banques est la collecte de l'excédent de ressource des agents économiques et accorder des crédits aux agents à besoin de financement d'où le terme intermédiaire financier moyennant d'une rémunération « Intérêt ». De cet fait, il est clair que l'activité bancaire à toujours porteuse de risque et c'est l'essence même du métier de banquier. Dans l'économie moderne, l'activité bancaire est devenue incontournable. Elle conditionne la vie économique des Etats, des entreprises et des particuliers, avec le Développement exponentiel de la finance mondiale ces dernières décennies, l'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, et de ce fait expose les banques à une panoplie de risques. Malheureusement, aucune technique bancaire ne s'est avérée efficace pour protéger Parfaitement le banquier. Le risque zéro est donc un concept loin de la réalité.

Le recours au crédit est indispensable pour le bon fonctionnement de l'économie d'un pays. Il permet l'augmentation de la production, et le financement des investissements déjà projeter.

Dans ce présent chapitre, nous allons mettre l'accent sur la généralité de la banque en elle-même les notions qui sont rattachés, aborder les différents types de risques auxquels les banques font face et les traiter les réglementations prudentielles afin de les permettre de réaliser leurs objectifs de financement prédéfinies que ce soit sur court ou le long terme.

Section 01: Les notions générales de la banque

Les banques sont les passages obligés du financement d'une économie. Sans les banques, pas de financement ; sans financement pas de capacité d'investissement des entreprises car l'autofinancement ne suffit plus. Sans les banques pas de support pour accueillir l'épargne des ménages¹.

1.1 Historique de la banque :

Les premières opérations des banques apparaissent en Mésopotamie au XVIIIème siècle, les banques reçoivent alors des dépôts, soit en assurant une fonction de garde (location de coffre), soit à titre de placement à intérêt. Mais la véritable naissance des banques était en Grèce et à Rome avec l'apparition de la monnaie frappée et le développement du commerce Méditerranéen favorise l'émergence d'une nouvelle coopération bancaire : le change entre différentes monnaie qui sont assuré par les trapézistes.

L'écriture permet également un développement de leurs fonctions, elles détiennent les comptes de leurs clients et leurs permettent d'effectuer des règlements par virement de compte, même par chèque. Les trapézistes sont donc des véritables banquiers au sens actuel du terme puis viennent la spécialisation bancaire au moyen âge et l'essor des échanges entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud et la poursuite du commerce méditerranéen entraîne le développement des banques et l'apparition de la lettre de change.

La lettre de change par définition est La lettre de change est un écrit par lequel une personne (le tireur = le créancier) donne à une autre personne (le tiré = le débiteur) l'ordre de payer une certaine somme à une troisième personne (le bénéficiaire) à une certaine échéance (le bénéficiaire peut être le tireur lui-même ou bien une tierce personne). La lettre de change est généralement établi par le tireur lui-même ; il transmet éventuellement ce document à son client débiteur (le tiré) s'il souhaite que cet effet de commerce soit accepté ou avalisé, ou bien il le remet directement à sa banque pour encaissement ou escompte. La banque peut se charger elle-même de faire accepter ce document au tiré.

Aux XVIIIème, les temps modernes viennent avec le développement des places financières et le début de la monnaie papier au XIX et XXème siècle était marqué par le développement des banques et de l'interventionnisme public.

¹ Catherine Karyotis « l'essentiel de la banque », édition lextenso, 2015-2016, page 3

La conception du rôle traditionnel de la banque en tant que fournisseur de crédit a longtemps fait la taille totale du portefeuille comme une donnée exogène permettant d'expliquer les relations soit avec les prêteurs (gestion du passif), soit avec les emprunteurs (gestion de l'actif). Les modèles actuels se penchent sur les interactions (gestion actif-passif) dans une perspective de position monopoliste des banques. Il en ressort que, les rendements des crédits étant une fonction décroissante des volumes accordés, les banques monopolistes vont accorder des crédits jusqu'à ce que le taux marginal des crédits soit égal au rendement de l'actif sans risque. Cependant les caractéristiques de cette activité traditionnelle ont considérablement changé au cours des dernières années. On est passé d'une situation dans laquelle les coûts de production de la liquidité étaient négligeables au regard des rendements, à une situation dans laquelle les rendements (les taux des crédits) ont considérablement baissé alors que les coûts augmentaient. En effet, les ressources bancaires autrefois essentiellement constituées de dépôts non rémunérés, sont maintenant, la plupart du temps rémunérées, soit au taux de marché (coût des ressources sur le marché monétaire ou sur le marché obligataire), soit à des taux administrés assez élevés. La pression concurrentielle a, en revanche fortement diminué les taux débiteurs.

La révolution financière des années quatre-vingt et l'accélération de la mondialisation de l'économie des années quatre-vingt-dix ont entraîné une modification structurelle des activités bancaires par l'application de la règle dite des « 3 D » :

- décloisonnement des marchés ;
- déréglementation des activités et ;
- désintermédiation des financements.

La sélection des dossiers et le contrôle deviennent des éléments déterminants, les rendements des crédits doivent être proportionnés au risque qu'ils représentent, dans la mesure où la marge représente la rémunération du risque. Les modèles de Stiglitz et Weiss ont mis en évidence en 1981, que, dans un tel contexte, la banque a intérêt à rationner les crédits plutôt que d'augmenter son risque.²

² Algeria-Educ.com /forum « comptabilité et Audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod, page 10

1.2 Définition de la banque

Les banques sont considérées comme des entreprises ou des établissements qui commercialisent la monnaie et y font profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôt, autrement dit des fonds qu'ils envoient par leurs propre compte en opération d'escompte, en opération de crédit ou en opération financière.

Selon le dictionnaire économique : « la banque est une institution financière qui collecte des ressources monétaires et des ressources d'épargne et qui participe au financement de l'économie par le crédit et par l'acquisition des titres ». La banque comme toutes entreprises a un statut juridique, une organisation, un tableau de bord et une stratégie. Mais à leur différence ; elle crée de la monnaie, collecte l'épargne, octroie des crédits et elle gère les moyens de paiements.

Le concept « banque » revêt plusieurs dimensions, ainsi, nous allons prendre l'explication de cette notion selon plusieurs aspects : étymologique, juridique et économique qui s'imbriquent entre eux.

1.2.1 Aspect étymologique

L'origine du terme « banque » dérive du concept Italien Banco, et le mot BANQUE n'apparaît dans la langue française qu'au milieu du XV^{ème} siècle, les premiers banquiers de l'époque sont ceux qui activent derrière la table sur laquelle s'installe les spécialistes du change de billets qui achètent et vendent les différentes pièces de monnaie qui circulent en Italie à cette époque³.

1.2.2. Aspect juridique

Aux termes des articles 66, 67, 68 et 69, de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, complétant et modifiant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, ces intermédiaires peuvent effectuer certaines opérations connexes à leurs activités. Les opérations de banque sont⁴:

La collecte des fonds du public ;

L'octroi des crédits ;

La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci.

³ : P. Garsnaul et S. pariani « la banque fonctionnement et stratégie » édition : economica, Paris, 1997.

⁴ : Chabha BOUZAR, « Systèmes financiers mutations financières et bancaires et crises », éd El-Amel, 2010, page 93.

1.2.3. Aspect économique

La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers ou entreprises, qui avance et reçoit des fonds et crée des moyens de paiements.⁵

« Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opération de crédit ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.

En mettant en relation direct les offreurs et les demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation ».⁶

1.3 Rôle économique de la banque

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental en ce sens qu'elle mette en rapport les offreurs et les demandeurs de capitaux. Certes les modes d'intervention de la banque en ce domaine ont connu de nombreuses et puissante évolutions, il en demeure pas moins que leurs activités reste encore aujourd'hui à la base de tous mécanismes monétaire ou financiers.

Dans cette optique la banque set définit comme : « un intermédiaire entre offreur et demandeur de capitaux et ceux-ci à partir de deux processus distinct :

- En intercalant son bilan entre offreur et demandeur de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- En mettant en relation direct offreur et demandeur de capitaux sur le marché de capitaux (marché financier, monétaire...) c'est le phénomène de désintermédiation.

Intermédiation :

- Les offreurs de capitaux confient leur dépôt et leur épargne
- Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements

⁵ : GAUCHON P : vocabulaire d'actualité économique, éd .Ellipes, Paris 1994.

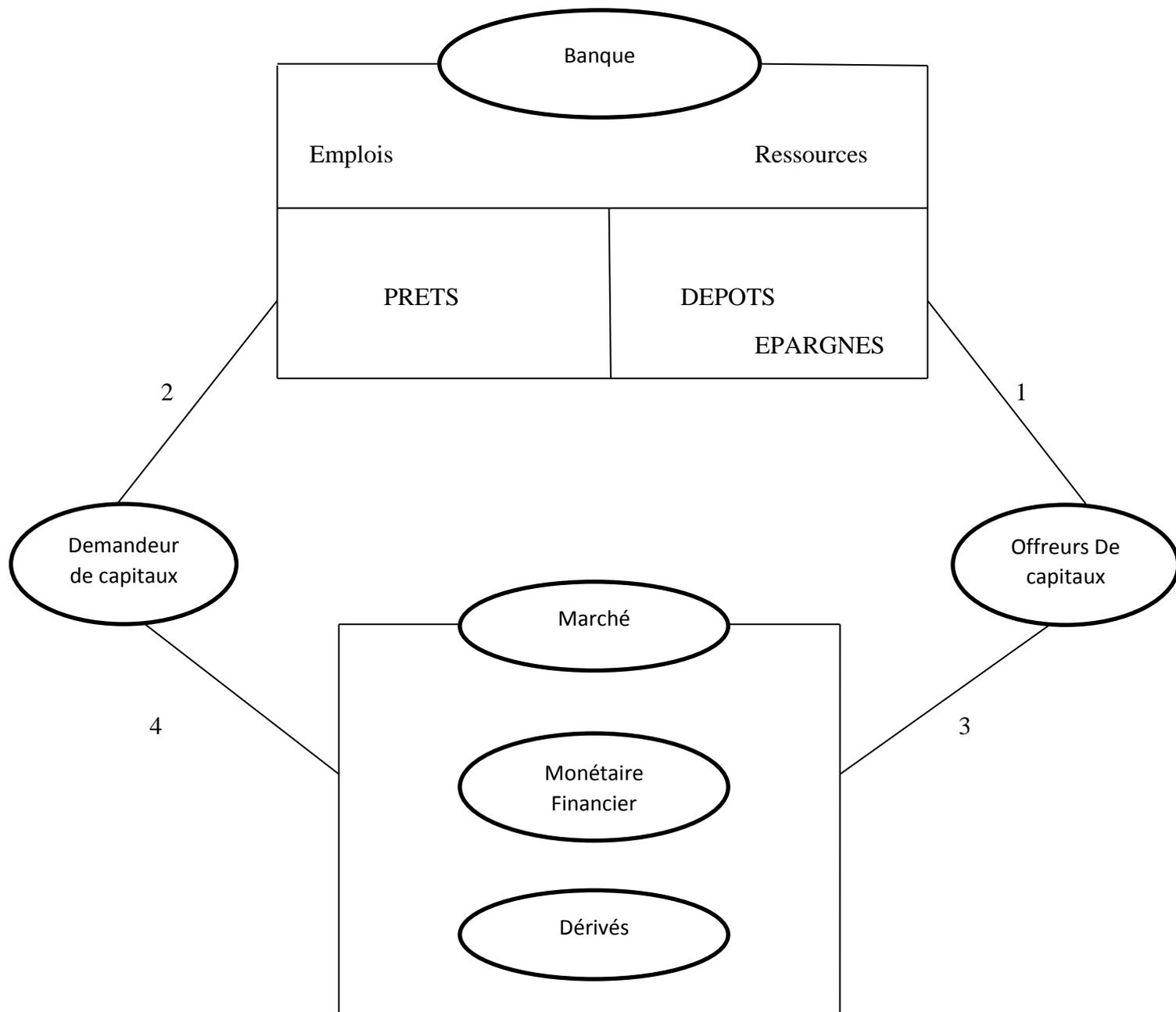
⁶ : GAUCHON P : vocabulaire d'actualité économique, éd .Ellipes, Paris 1994.

Marché direct (désintermédiation) :

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur le marché
- Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.

Le rôle des établissements financiers est de mettre en relation les offreurs et demandeurs de capitaux.

Figure 01 : Illustration de la définition de la banque



Source : Philippe Garsuault et Stéphane Priami « la banque fonctionnent et stratégie ».

Cette définition met en avant l'importance des phénomènes dans le fonctionnement et la ⁷compréhension de l'activité bancaire.

⁷ Philippe Garsuault et Stéphane Priami « la banque : fonctionnement et stratégies », 2^{ème} édition CFPB, page 8.

⁷ Algeria-Educ.com /forum « comptabilité et Audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod, page 9-12.

1.3.1 L'intermédiation bancaire

Il s'agit du métier de base du Banquier, à savoir pour son propre compte des fonds auprès des offreurs de capitaux et prendre le risque de prêter aux demandeurs. Dans le schéma précédent, la banque est économiquement et juridiquement la seule contrepartie de ses clients (offreurs ou demandeurs), ce qui justifie la définition suivante de l'intermédiation déjà partiellement donnée précédemment : L'intermédiation bancaire est l'activité par laquelle une Banque met en rapport Offreurs et Demandeurs de capitaux en intercalant son bilan entre eux. La difficulté de trouver les contres parties entraîne un transfert des ressources vers un intermédiaire dont la profession est mettre en liaison. Ils sont des emprunteurs/prêteurs intermédiaires(ou indirects) qui font circuler les fonds des prêteurs ultimes jusqu'aux emprunteurs ultimes.

Ainsi, les banques collectent des ressources auprès des offreurs et financent les demandeurs par l'intermédiaire notamment des prêts. Les développements suivants seront illustrés de schémas comptable, d'où la nécessité de se référer à l'introduction de la comptabilité bancaire.⁸

✓ **Le banquier est un intermédiaire financier qui pratique la finance indirecte.**

Prestataire de service, il collecte les dépôts des détenteurs de capitaux et les utilise pour son propre compte en opération de prêts aux emprunteurs ultimes. Ils transforment les caractéristiques intrinsèques des actifs qu'ils acquièrent tant au niveau des échéances qu'au niveau des risques.

Lorsque l'intermédiation bancaire est privilégiée et que les agents ont recours au crédit pour se financer, on parle « **d'économie d'endettement** ». Lorsque la finance directe est privilégiée et que les agents ont davantage recours au marché financier, il y a désintermédiation financière et on parle « **d'économie de marché financier** ».⁹

Le principe de l'intermédiation bancaire s'exerce à la fois dans le temps et dans l'espace de façon habituelle :

- **dans le temps** : c'est la fourniture de moyens de financement (crédits) à leurs Clients, à un moment où ceux-ci en sont dépourvus. Il y a alors création monétaire soit totalement soit partiellement ;

⁸ Algeria-Educ.com /forum « comptabilité et Audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod, page 9-12.

⁹ Algeria-Educ.com /forum « comptabilité et Audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod, page 9-12.

– **dans l'espace** : c'est le transfert de moyens de paiement (chèques, virements, cartes de crédit...) d'une place commerciale à une autre. Pour les échanges qui mettent en relation des agents non financiers de taille modeste, les coûts de recherche d'un prêteur potentiel par un emprunteur potentiel aux meilleures conditions possibles seront inévitablement prohibitifs.

La banque se trouve au centre de l'activité financière et détient une réelle compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs. Elle assume de plus le risque de défaut et le gère en développant la méthode de division des risques. Par ailleurs, les durées des besoins de financement ne coïncident pas nécessaires avec la durée de placement des agents excédentaires. La banque assumera donc le risque de liquidité, par exemple en empruntant à court terme et en prêtant à long terme.

L'activité traditionnelle des banques consiste à :

- collecter l'épargne des détenteurs de capitaux ;
- La collecte des dépôts est une mission essentielle des banques elle représente un enjeu considérable pour chaque établissement, car elle détermine pour chaque banque sa part de marché, sa capacité à distribuer des crédits, sa trésorerie, son rôle sur le marché en tant que prêteur ou emprunteur¹⁰
- Accorder des crédits aux agents économiques déficitaires ;
- Bien évidemment, pour être efficace dans ce rôle d'intermédiaire, un établissement de crédit doit réaliser les opérations de collecte, de prêt et de gestion listées par la loi bancaire, ce qui rattache entre elle les deux définitions juridique et économique précitées.
- Cette présentation des phénomènes bancaire paraît simple. En réalité, elle est la base de toute compréhension du rôle, de l'environnement et du fonctionnement des banques.

- **1.3.2 La collecte de fonds (les ressources des banques)**

Les ressources principales des banques sont les dépôts à vue, les dépôts à terme ainsi que les fonds propres.

➤ **Les dépôts à vue** : Ce sont des fonds qui sont confiés par la clientèle à la banque Avec cette possibilité de pouvoir les retirer, à tout moment, sans préavis. Ces fonds ne sont pas rémunérés par la banque. ¹¹

➤ **Les dépôts à terme** : Ce sont des fonds qui sont placés par la clientèle auprès des

¹⁰ Philippe NARASSIGUIN « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd de boeck, 1ère éd mars 04 pp 85-86-87-88

¹¹ GRASUAULT.P et PRIANI.S : La banque ; fonctionnement et stratégie ; édition Economique, Paris, 1997, p.22

banques en contrepartie d'une rémunération. Le taux de rémunération de ces fonds par la banque varie généralement en fonction de la durée du placement.

- Les fonds propres : Les fonds propres sont la première ressource de la banque, ils sont constitués par les apports des associés ainsi que les bénéfices conservés sous forme de réserves ou de report à nouveau.

1.3.3. Les emplois de la banque (les financements)

Parmi les principaux emplois de la banque, nous trouvons les financements à court terme, à moyen terme, à long terme et les prises de participation.

- **Les financements à court terme:** Ils représentent des concours accordés aux clients de la banque (entreprises et particuliers) en vue de solutionner un problème de trésorerie.

- **Les financements à moyen et long terme:** On peut dire que ce sont des prêts destinés notamment au financement des investissements des entreprises et des biens durables des particuliers.

- Parmi aussi les emplois, la participation des banques au financement des entreprises par le biais de prises de participations directes dans le capital de celles-ci. On peut ajouter, le financement indirect des entreprises et des professionnels par la création et la dotation en capital des filiales spécialisées (le crédit-bail).

En général, nous pouvons dire qu'à la différence des autres activités réalisées par les banques, à savoir, les prestations de services et la fonction d'intermédiaire sur les marchés, et qui génèrent pour les banques des commissions, l'activité d'intermédiation produit une marge financière qui est la différence entre les produits perçus sur les emplois et le coût des ressources collectées.¹²

Il est à noter aussi ; que l'octroi de prêts par la banque représente l'origine essentielle de la création monétaire.

De plus, nous pouvons ajouter que la fonction d'intermédiation est liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus, cette transformation est relative aux caractéristiques des actifs transformés à savoir :

- **Les échéances**

C'est à dire le financement des projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectée (généralement auprès des ménages) représente une transformation des ressources à court terme en créances à plus long terme.

¹² DESMICHT François, « pratique de l'activité bancaire », 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007.

➤ La taille ou volume

C'est à dire que les banques peuvent assurer le financement de projets lourds, mobilisant un capital plus important ou plus grand que l'épargne moyenne collectée auprès des déposants.

➤Le risque

C'est à dire que les dépôts des épargnants subissent au niveau des banques un accroissement de risques, à partir de leur transformation en crédits, mais malgré cela, l'investissement des ressources collectées dans des portefeuilles très diversifiés d'entreprise et de projets conduit les banques à bénéficier des avantages de la diversification, et ainsi minimiser le risque de défaillance. Donc, les banques doivent acquérir une certaine expertise et une efficacité importante dans la gestion et le contrôle des crédits consentis et des risques que peuvent engendrer ces crédits.

✓ Le banquier est un intermédiaire financier qui pratique de la finance directe

Le financement de marché, ou finance directe, amène les agents à besoin de financement à offrir, en contrepartie des capitaux qu'ils demandent, des titres au bénéfice des agents qui sont à la recherche de placements-« longs et risqués- pour leur capacité de financement. L'intermédiation peut être passive en ce sens que le rôle de l'intermédiaire financier se limite à aider les agents à besoin de financement à trouver les agents à capacité de financement pour écouler les titres que les premiers désirent offrir à long ou court terme aux seconds. C'est « l'intermédiation de marché ¹³».

Dans une économie de marché où prédomine la finance directe, les banques jouent un rôle de courtier pour faciliter l'émission des dettes sur le marché primaire (qui est le véritable mécanisme de la finance directe, c'est à dire d'approvisionnement des entreprises en capitaux nouveaux par le biais d'émission des titres) et les reclassements des portefeuilles des investisseurs sur le marché secondaire (marché qui permet aux propriétaires des titres cotés et uniquement à eux d'échanger ces titres contre de la monnaie donc d'assurer leurs liquidités).

Deux principales modalités de la finance directe sont présentées pour lever les fonds sur le marché financier à savoir les actions et les obligations. Ces dernières sont des titres différents, souvent négociables (achat, vente).

- **Les actions** : Elles représentent une fraction du capital d'une société, ce sont des titres à revenu variable. Le prix d'une action diffère de la valeur nominale du titre et se fixe

¹³ www.memoire online.com /l'intermediation bancaire

sur le marché selon la loi d'offre et de la demande.

- **Les obligations** : Ce sont des titres de créance provenant d'un emprunt à long terme réalisé par une société non financière, une institution financière ou une administration publique. Elles peuvent être à taux fixe ou à taux variable et d'une durée de 7 à 15 ans généralement. Ces nouveaux titres sont disponibles auprès des banques et des établissements financiers et directement vendus par eux. On y distingue : les obligations à plus de 5 ans émises par l'entreprise, les emprunts de collectivités publiques, les bons du trésor.

Outre les actifs financiers traditionnels c'est à dire les actions et les obligations, il existe d'autres modalités de la finance directe à savoir les actifs dérivés admis dans le MONEP (marché des options négociables) ou le MATIF (marché à terme des instruments financiers). Cette nouvelle forme d'intermédiation ou désintermédiation (finance directe) représente un avantage majeur, celui de transfert du risque de l'intermédiation vers les marchés, remplissant, de ce fait, une fonction voisine de l'intermédiation. Par conséquent, les institutions financières deviennent de simples prestataires de services, les risques étant assurés par le fonctionnement de marché. Après avoir présenté les deux types d'intermédiation, on peut les récapituler comme ainsi :

- Fonction de négociation L'intermédiaire financier est un simple courtier ; il est de titres un acteur auxiliaire de la finance directe.¹⁴

2. Les principales fonctions de la banque

La banque exerce ces fonctions suivantes :

2.1. La fonction de liquidité

La fonction de liquidité est assurée par la banque, qui est dans l'obligation d'assurer aux déposants les facilités de liquidité et de transfert de fonds. Cela peut s'expliquer par la transformation des ressources collectées par la banque, pour créer l'utilité ou le rendement approprié pour le client et pour la banque aussi, et à un niveau de risque acceptable. A cet effet, la banque doit allouer des crédits en favorisant ceux de moindre risque, afin qu'elle puisse honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui désirent toujours la sécurité et aussi le libre accès à leurs fonds.

¹⁴ [www.memoireonline.com/l'intermediation bancaire](http://www.memoireonline.com/l'intermediation_bancaire)

Nous pouvons ajouter aussi que les prêts bancaires sont par nature illiquides, et c'est à la banque de transformer ces actifs illiquides en dépôts bancaire qui constituent une assurance contre le risque d'illiquidité.

En général, les banques assurent à l'économie une liquidité à travers les crédits consentis.

2.2. La fonction d'offre de service

La banque offre un ensemble de services à ses clients qui donnent à facturation. Ces services portent sur les moyens de paiements, le change et les relations avec l'étranger, la gestion des titres et la location des coffres.

2.2.1. Les services sur les moyens de paiements

Le service le plus important concerne la distribution de carte bancaire et les autres services sont liés aux opérations sur chèques.

- **Les cartes bancaires** : ce sont un moyen de paiement qui permet au client :

- Le retrait d'espèce aux distributeurs automatiques (DAB: Distributeurs Automatique de Billet) et aux guichets automatique (GAB : Guichet Automatique de Billet) ;

- Le paiement des biens et services chez les commerçants et les fournisseurs.

- **Les services sur chèques** : ils comportent à leurs tours trois services :

- Les oppositions sur chèques qui en raison de perte de ce dernier, le client demande à la banque de faire opposition à ces formules lors de leur présentation via la compensation.

- La recherche de chèque émis ou la banque peut également fournir la photocopie de chèque émis par un client, à sa demande.

- L'émission de chèques de banque qui est mis à l'ordre d'un bénéficiaire désigné par le client, ce chèque sera débité sur le compte du client.

2.2. 3. Les services sur comptes de dépôt

Il est fourni à la demande et il est également inclut dans chaque chéquier. Ce service est gratuit.

2.2.4. L' change

La banque assure le change manuel pour les clients (vente ou achat de devise) et réalise les transferts internationaux (par chèque ou par virement, en provenance ou à destination de l' étranger).

2.2.5. La gestion personnalisée de portefeuille titres

Certains clients souhaitent se constituer leur propre portefeuille de titres et autres valeurs mobilières, en choisissant la banque comme intermédiaire financier.

2.2.6. La location de coffres

C'est l'un des services les plus anciens, la banque loue à ses clients des coffres de différent tailles pour l'entrepôt de valeurs, bijoux, documents importants, ... etc.

2.2.7. Services d'offre de conseil

La fonction de conseil est une mission large et valorisée pour les banques, cela s'explique par la complexité des opérations financières surtout dans la gestion des risques et l'avis d'experts financiers de la banque pour les entreprises qui désirent créer des directions financières pour les centres de profit. La fonction de conseil peut toucher aussi les domaines de fiscalité, de gestion de patrimoine, gestion de la trésorerie, les opérations d'assurance, les opérations d'ingénierie financière et autres. En général, cette fonction est très importante surtout pour les entreprises qui peuvent exploiter et bénéficier des expériences et de l'expertise des banques dans plusieurs domaines, et qui lui seront utiles dans leur prise de décision.

3. Les différents types de banque

Nous distinguons essentiellement :

❖ Banque centrale

La banque centrale est une institution qui gère la monnaie d'un pays. Elle met des billets de banque (d'où leurs noms d'institutions d'émissions), met en œuvre la politique Monétaire, conserve les réserves de change d'un pays et surveille le système financier.¹⁵

❖ Banque universelle

La banque universelle est l'envergure de la gamme des produits et services offerts. En effet,

¹⁵ MIKDASHI Z : les banques à l'ère de la mondialisation, éd. ECONOMICA, Paris 1998.

un établissement bancaire universel ambitionne d'être le principal interlocuteur d'une large clientèle en répondant à leurs divers besoins financiers, souvent ces clients sont attirés par l'avantage de sécurité et confrontés par le fait que la banque concernée a les moyens appropriés (expérience, ressources matérielles, management) pour obtenir les avantages de diversifier ses activités.

❖ **Banques primaires (banques commerciales)**

Elles comprennent trois catégories de banques qui se présentent comme suit :

➤ **Banques de dépôts**

Elles se définissent aussi par le terme "banques de crédit" puisque leur rôle est de collecter l'épargne des déposants sous forme de dépôt à vue et de les redistribuer sous forme de crédit à court terme. Ces banques jouent un rôle important dans le circuit des capitaux (financement).

➤ **Banques d'affaires**

Les banques d'affaires sont des banques qui s'engagent sur le long terme par le biais de participations dans des entreprises. Elles financent sur leurs fonds propres ou sur des emprunts à long terme des projets économiques (création, développement des sociétés) leurs rôles sont essentiels dans la mesure où leurs participations leur permettent d'avoir des sièges aux conseils d'administration des plus grandes entreprises et donc intervenir dans la gestion de celles-ci.

➤ **Banque de crédit à moyen et long terme**

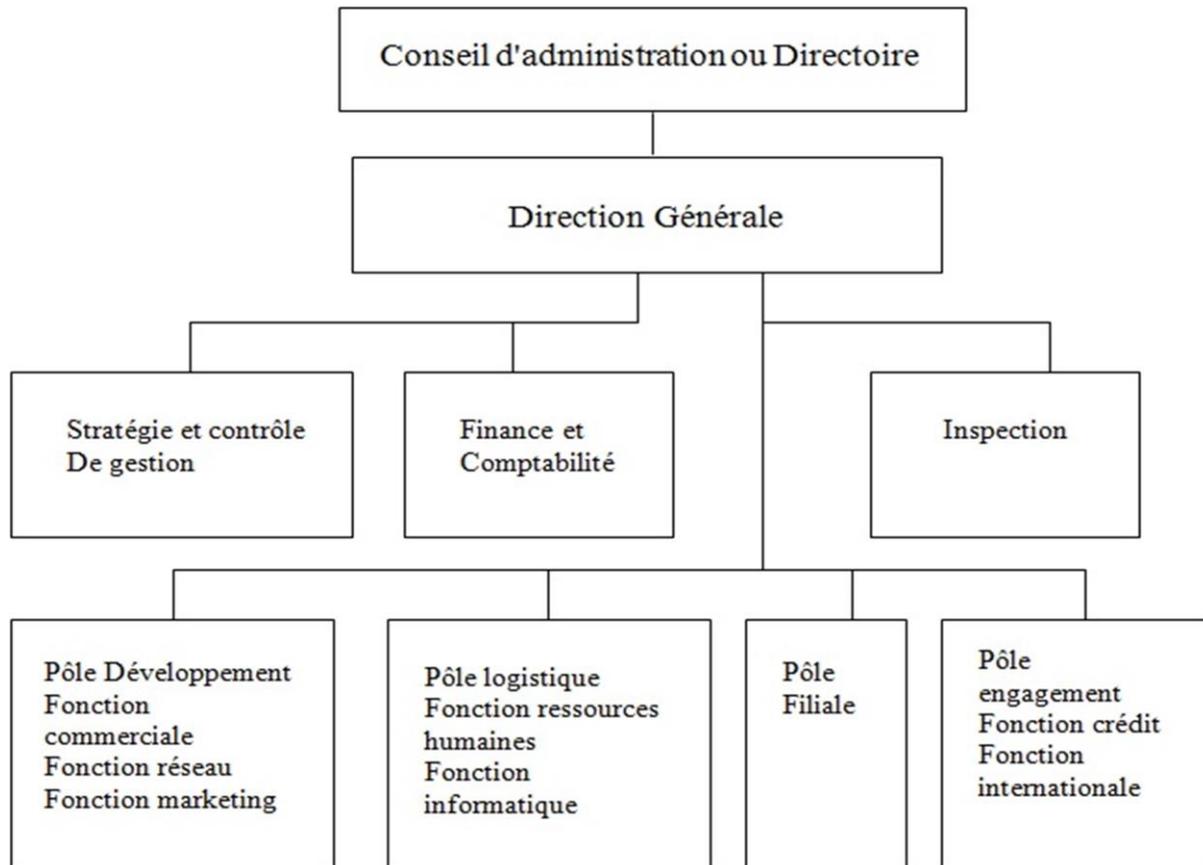
Sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont l'échéance est égale ou inférieure à deux ans, elles ne peuvent pas recevoir des dépôts sauf autorisation pour une échéance inférieure a cette durée.

➤ **Les Banques islamiques**

« Le système bancaire islamique qui possède des préceptes de l'islam, s'organisé autour de trois principes fondamentaux à savoir :

- Interdiction de fixation de taux d'intérêt ;
- Partage du profit ou des pertes résultant d'investissements ;
- Promotion des investissements productifs, créateurs de richesse et d'emploi¹⁶

¹⁶ : BOUYAKOUB F : l'entreprise et le financement bancaire, d. CASBAH, Alger, 2003, PP.271-272.



Cette figure représente une illustration de l'organigramme d'une banque. A cet effet, nous remarquons que la banque est elle-même une entreprise constituée de plusieurs départements structurés et coordonnés entre eux dans le but de son bon fonctionnement et de la réalisation de ses différents objectifs définis par la direction générale.

Section 02 : Les risques encourus par l'activité bancaire

Le risque bancaire fait partie de notre paysage quotidien, puisqu'elle vit dans un environnement qui ne cesse pas de changer. Afin de faire face aux nombreux risques encourus par la banque, elle a adopté un processus de gestion considéré comme un élément essentiel pour assurer son bon fonctionnement. Pour cela, avant de présenter ce processus de gestion, il est convenable de passer en revue la définition du risque et les facteurs qui le génèrent, ainsi que ses différents types.

2.1. Notion du risque

La notion de risque, couramment utilisée dans la vie quotidienne, se révèle complexe et a évolué au fil du temps. Il peut se définir comme un danger éventuel plus ou moins prévisible. La caractéristique propre du risque est donc l'incertitude temporelle d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque.

A ce jour, aucune définition n'a fait l'unanimité mais, de nombreuses recherches et discussions, ont donné la description suivante du risque :

«Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs de l'organisation».

Les termes « l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement » laissent entendre qu'il faut faire, à tout le moins, une analyse quantitative ou qualitative avant de prendre des décisions concernant d'importants risques ou menaces à l'atteinte des objectifs de l'organisation. Pour chaque risque considéré, il faut évaluer deux choses : sa probabilité et l'ampleur de son incidence ou de ses conséquences.¹⁷

D'une manière générale, un risque est une exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité, ce danger bien identifié est associé à un événement ou une série d'événements, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire.¹⁸ D'un autre point de vu, le risque est « une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit ».¹⁹

¹⁷Hicham ZMARROU, le dispositif de maîtrise des risques et contrôle interne, ESC LILLE, 2006, p 20

¹⁸Besson B et Possin J.C « L'intelligence des risques, Management », IFIE, 2006

¹⁹Barthelemy. B, « Gestion des risques », éditions d'organisation, Paris, 2001, p.13.

Tous les risques sont définis comme des pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur les résultats. Le risque, inhérent au secteur bancaire se distingue par sa multiplicité et par son caractère multidimensionnel ne pouvant être mesuré par un seul indicateur.

2.2 Les facteurs de risques

Avant de mettre en lumière les types de risques, il semble nécessaire d'expliquer les facteurs à l'origine de ces risques. Les facteurs de risque sont des variables dont on ne peut ni connaître ni prévoir l'existence et/ ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « l'information disponible » et peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donné à un moment donné.

Ces facteurs peuvent être :

- Qualitatifs (un événement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier) ;
- observables (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité des taux à 10 ans...);
- Récurrents (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation).²⁰

Ils peuvent être aussi expliqué à travers : Des facteurs internes et Des facteurs externes.

2.2.1. Les facteurs internes²¹

Les différents facteurs internes de risque sont :

2.2.1.1. Défaillance du contrôle interne

L'absence d'un dispositif de contrôle interne a permis l'application de pratiques frauduleuses à l'intérieur des établissements bancaires et a engendré une mauvaise maîtrise des risques.

2.2.1.2. Détérioration de la gestion

Les déficiences de gestion constituent une raison principale des défaillances bancaires. La mauvaise gestion peut être appréhendée sous 2 volets :

²⁰Bernard. P, « Mesure et contrôle des risques de marché », éditions Economica, Paris, 1996, p.59.

²¹Risques bancaires : « Déréglementation financières et réglementation prudentielle », Amine TARAZI, Ed. FABREGUE 1996

- ✓ Une mauvaise gestion sur le plan technique : Elle se traduit par des stratégies et pratiques inappropriées notamment au niveau de la gestion des différents risques :
 - Risque de contrepartie : Un développement excessif des prêts sans rapport avec le niveau des fonds propres de la banque, une politique laxiste de crédit débouchant sur une piètre qualité du portefeuille, concentration des risques sur des secteurs économiques vulnérables, etc.
- ✓ D'une gestion de type frauduleuse: Elle consiste à dissimuler les pertes passées ou présentes pour gagner du temps en procédant à titre d'exemples :
 - Au maintien des créances compromises irrécupérables parmi les crédits sains ou en renouvelant automatiquement des prêts rééchelonnés. Ces méthodes constituent le moyen idéal pour établir des données fictives en matière de produits, en évitant de constituer des provisions et en comptabilisant les intérêts irrécouvrables comme des revenus.
 - A réévaluer des actifs immobilisés, qu'il s'agisse de biens immobiliers ou de titres. Dans certains cas la législation autorise les banques à réévaluer leurs actifs en période d'inflation mais certaines banques mettent à profit cette possibilité pour gonfler la valeur comptable de leur actif au-delà de leur véritable valeur économique ; Pire encore, certains banquiers peuvent réévaluer leur actif les cédant à des sociétés liées à la banque. Cette cession s'opérant à crédit et à un prix supérieur à leur valeur comptable.
 - Pour les dépenses, le banquier diffère la prise en compte de ses engagements (un paiement correspondant à un achat) jusqu'au moment du paiement effectif, au lieu d'inscrire cette dépense dans les livres comptables le jour même de la signature du contrat.

2.2.2. Les facteurs externes²²

Les facteurs externes du risque sont les suivants :

²²Risques bancaires : Déréglementation financières et réglementation prudentielle », Amine TARAZI, Ed. FABREGUE 1996

2.2.2.1. Facteurs liés à l'environnement

➤ L'environnement international:

A titre d'exemple, On peut citer les chocs pétroliers de 1973 et 1979 entraînant une longue période inflationniste qui s'est accompagnée d'une hausse de taux d'intérêt. Le crédit est devenu plus cher alourdissant l'endettement des entreprises qui ont besoin d'emprunter pour investir. L'incapacité des entreprises à assurer le service de leurs dettes s'est traduit par de graves difficultés pour les institutions financières débouchant sur une augmentation sensible des défaillances bancaires.

➤ l'environnement macro-économique :

Pour que le système financier puisse remplir sa fonction d'intermédiation, et assurer les flux de paiement, un environnement macro-économique stable est nécessaire à son développement à long terme. De ce fait, les bouleversements économiques constituent un facteur porteur de risques pour les systèmes bancaires. Dans ce domaine, les crises financières peuvent résulter de certains éléments tels :

- Des politiques monétaires ou de changes inadaptés
- Un mouvement brutal de déréglementation.

Le système financier constitue une voie de transmission des signaux de la politique monétaire et reste de ce fait vulnérable aux bouleversements économiques et subit de plein fouet leurs effets.

➤ Intervention intempestive de l'Etat par l'octroi des crédits politiques :

Les autorités publiques ont souvent influencé les banques, notamment dans les pays en voie de développement, en leur demandant d'accorder des crédits subventionnés aux entreprises exerçant leur activité dans des secteurs privilégiés ou prioritaires. Ces entreprises, se sont avérées non rentables. Les pertes se sont accumulées et certaines banques se sont retrouvées en faillite. Par ailleurs, l'Etat actionnaire, même minoritaire, a eu tendance, en qualité de puissance publique, à peser sur le management en imposant ses hommes à la direction des établissements de crédit. Cette situation s'est traduite par le fait que le contrôle du capital s'est trouvé déconnecté de l'exercice des responsabilités ce qui a entraîné un impact défavorable au niveau de la gestion (alourdissement des emprunteurs publics dans les crédits distribués, relâchement dans la gestion...)

➤ Déficience de la surveillance bancaire :

La solidité et le bon fonctionnement de l'ensemble du secteur bancaire relève de l'intérêt public et de la responsabilité des pouvoirs publics, bien que les dirigeants de chaque banque soient individuellement responsables de la prospérité de leur établissement. Ainsi, si les autorités de contrôle ne prêtent pas une attention suffisante à la concentration excessive des risques, à la qualité des informations, au cadre comptable et prudentiel, les défaillances bancaires risquent de se produire à une grande échelle.

Les facteurs de risque ne doivent pas être redondants mais en aussi grand nombre que possible, afin d'expliquer clairement les variations qui peuvent générer des risques.

2.3. Les types de risque bancaire

Jonas indique dans son ouvrage "comprendre la banque et son environnement en zone euro", que les risques auxquels un établissement de crédit peut être confronté sont généralement classés en deux catégories : les risques bancaires et les risques opérationnels.

On doit aussi noter qu'il y a des autres risques liés à l'activité bancaire notamment le risque stratégique, le risque de la réputation, le risque souverain et le risque systémique.²³

2.3.1. Les risques bancaires

Le risque est inséparable de métier du banquier, il est son quotidien. Il existe plusieurs risques, certains sont spécifiques, indépendant des phénomènes qui affectent l'ensemble des titres. On parle respectivement de risque spécifique et de risque systémique²⁴. Ce dernier étant une perturbation qui affecte gravement le fonctionnement du système, c'est-à-dire ses acteurs(banques, institutions financières), ses mécanismes de fonctionnement (système de compensation, de règlement...) et ses mécanismes règlementaires. Ce risque systémique est susceptible d'engendrer des faillites en chaîne au sein du système bancaire.²⁵ Les risques inhérents sont :

2.3.1.1. Le risque de liquidité

Il peut provenir d'une impossibilité de refinancement pour une banque alors que, parallèlement, elle aura réalisé une forte transformation de ses dépôts à court terme. La

²³ Jonas Siliadin (2019), "comprendre la banque et son environnement en zone euro", 2eme édition, RB édition

²⁴ Michel Mathieu : « L'exploitation bancaire et le risque de crédit », Ed revue banque éditeur

1995

²⁵ PUPION. P-C, « économie de gestion bancaire », édition Dunod, paris, 1999, page 4

banque se retrouve donc dans une situation de ressources financières (liquidités) insuffisantes pour faire face à ses échéances à court terme (par exemple, des retraits importants de dépôts à court terme). Ce sera le cas suite à une crise de confiance à l'égard de la banque ou à une crise de liquidité générale du marché qui freinera le marché interbancaire et empêchera la banque de trouver des liquidités. Il résulte de l'incapacité d'une banque de faire face à une réduction de son passif ou de financer un accroissement de son actif.²⁶

- Soit parce que l'entreprise n'a plus d'actifs pouvant être transformés immédiatement en trésorerie mobilisable ;
- Soit parce que, du fait d'une crise financière, il est très difficile de liquider des actifs sauf au prix très importants pertes de valeurs ;
- Soit enfin parce qu'il est impossible de trouver des prêteurs, des banquiers ou des investisseurs qui accepte de confier de nouveaux fonds à l'entreprise, eux même en manquant ou ayant peur.

Lorsqu'un établissement ne dispose pas d'une liquidité adéquate, il ne peut obtenir des fonds suffisants à un coût raisonnable, soit en augmentant son passif, soit en convertissant rapidement des actifs. Appelé le coût de liquidité, il désigne le prix que les banques et établissements de crédit doivent payer pour se refinancer et obtenir les liquidités dont ils ont besoin pour faire face à leurs échéances ou à leurs obligations réglementaires. Il correspond au taux des prêts interbancaires, ou, en période de crise de liquidités, aux taux des liquidités injectées par les Banques centrales qui ont un coût plus élevé. Cela affecte sa rentabilité. Dans des cas extrêmes, une liquidité insuffisante peut conduire à une situation d'insolvabilité.

2.3.1.2. Le risque de crédit

Le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou un créancier de mettre à la disposition d'un emprunteur ou débiteur une certaine somme d'argent moyennant à l'engagement de remboursement à une date déterminée à l'avance.

Le risque de crédit appelé également le risque de contrepartie, il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle, selon SYLVIE de Coussergues et GAUTIER Bordeaux « le risque de contrepartie désigne la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu ».²⁷

²⁶<http://observatoire-metiers.com>

²⁷DE GAUSSERGUES Sylvie, GAUTIER Bourdeaux, « gestion de la banque », 6^{eme} édition, éd DUNOD, paris,

Il est en fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance recouvrable en cas de défaut. Celui-ci représente le risque le plus important pour une banque. Il sera bien détaillé dans le chapitre suivant.²⁸

2.3.1.3. Le risque de marché

Les banques qui interviennent sur les marchés financiers (action, obligataire, monétaire, change) font obligatoirement face à la fluctuation des cours de marché qui peuvent leur être favorable mais également défavorable, et engendrer des moins-values qui, ne sont ni plus ni moins, que des pertes financières. Le risque de marché est donc défini comme l'exposition de l'entreprise à une évolution défavorable des taux ou des prix.

En effet, selon Henri JACOB et Antoine SARDI, « les risque de marché sont les pertes potentielles résultant de la variation du prix des instruments financiers détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché. Ces instruments financiers sont soumis au risque de taux d'intérêt, au risque de change ».²⁹

Il englobe le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de position sur actions et produits de base. Le risque de marché est présent à différents niveaux : Une position (un endettement, la perception dans le futur d'un flux de devises), Une activité (achat facturé dans une devise autre que celle de la facturation des ventes...), Un portefeuille (de titres de placement ou de participations...).

- Il correspond à la baisse de la valeur d'un portefeuille d'actifs (obligation, action...) détenu par la banque à la suite d'une évolution défavorable de la valeur des cours sur le marché, en d'autres termes ce risque provient de l'incertitude de gains résultant de changement dans les conditions du marché. Ce type de risque découle principalement de l'instabilité des paramètres du marché (taux d'intérêt, indices boursiers et taux de change), d'où l'effet des marchés volatils, de la libéralisation, et des nouvelles technologies sont accompagnés par un accroissement remarquable de risque de marché.
- Le risque de marché peut être défini comme étant le risque de pertes provenant des variations de la valeur au marché des positions en actions et en obligations au compte

2010, p 121.

²⁸Association pour le management des risque et des assurances pour l'entreprise, la cartographie : un outil de gestion des risques, 2010, page 28-29

²⁹JACOB Henri, SARDI Antoine, « management des risques bancaire », édition afges, paris, 2001, p 20.

de négociation ainsi que des positions en devises et en denrées. Ces positions peuvent être au bilan ou hors bilan.³⁰

A. Le risque de taux d'intérêt

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Il concerne deux types d'opérations, les opérations d'intermédiation et les opérations de marché.³¹

- En premier lieu, les intermédiaires financiers subissent naturellement, du fait de leur activité, des impasses de maturité et/ou de taux car les acteurs non-financiers sont adverses au risque (ils sont structurellement prêteurs à court terme et emprunteurs à long terme.) et ont aussi, traditionnellement, peu facilement accès à l'information sur la qualité des emprunteurs à long terme. Ils doivent passer par des intermédiaires, les banques, mieux à même de gérer les problèmes résultant de l'information imparfaite sur les emprunteurs, d'arbitrer différentes demandes de prêts et d'assurer un suivi des projets d'investissement. Cela permet de limiter le risque de voir mis en œuvre un projet « déviant » par rapport à celui qui a été originellement contracté, et de protéger ainsi les fonds des déposants (agents prêteurs).

Les déposants disposent, en théorie, de moyens de pression sur la façon dont les banques sélectionnent et gèrent les projets d'investissement : ils sont en mesure de retirer leurs fonds à tout moment (« paniques bancaires »). Ainsi, entre les activités de crédit, d'une part, et la collecte des dépôts, d'autre part, il existe une réelle complémentarité économique.

- En second lieu, les banques peuvent choisir de s'exposer volontairement à des impasses de taux ; potentiellement annulées ou réduites par une utilisation d'instruments de couverture, soit parce que leur prévision d'évolution de la courbe des taux d'intérêt diffère de celle du marché, soit parce qu'ils jugent la prime de risque attractive.³²

B. Le risque de taux de change

Il existe lorsque des couts ou des recettes (cash-flow) sont libelles en devises.

On peut aussi le définir comme le risque de voir la rentabilité d'un établissement se dégrader par une évolution défavorable des taux de change.

³⁰<http://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/200506-le-risque-de-taux-d'interet-dans-le-systeme-bancaire-francais-pdf>

³¹Idem, p 17.

³²JAFFE D. et STIGLITZ J., « Credit rationing: Handbook of monetary economics », page 16

Il correspond pour la banque de pertes liées aux fluctuations des taux de change. Toute fluctuation défavorable des taux de change se répercutera négativement sur les flux futurs espérés par la banque dans le cadre de son activité financière exercée sur les devises. Le risque de change peut également impacter les activités de crédit de la banque. C'est le cas lorsqu'une banque prête de l'argent à son client en devises étrangères. La banque prend le risque de voir le capital qui lui sera remboursé diminué.

C. Le risque de position sur action

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

D. Le risque de prix de produits de base

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (*Chicago*) et en Angleterre (*Londres*) ou se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, sucre, argent, blé...etc.

À cet effet, une banque s'expose au risque de prix de produits de base à partir du moment où elle active sur l'un de ces marchés en tant qu'investisseur ou que trader.

2.3.2. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel pour la banque est le risque de pertes financières résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des procédures (non-respect, contrôle absent ou incomplet), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (panne informatique...) ou d'évènements exogènes (inondation, incendie...)³³.

La particularité du risque opérationnel c'est qu'il n'est pas concentré dans un secteur d'activité particulier ; il est partout présent. Une perte de crédit peut avoir pour cause la défaillance d'un emprunteur mais aussi une cause opérationnelle : erreur, négligence, fraude, etc. Plusieurs évènements marquants ont placé les risques opérationnels au cœur de la gestion des risques et sont réglementairement encadrés³⁴. Depuis la réforme Bâle II, le risque

³³<http://observatoire-metiers.com>

³⁴BENAMGHAR, M. (2012). La réglementation prudentielle des banques et des établissements financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards de Bâle 1 et Bâle 2. *Mémoire de fin d'étude de magister en sciences économiques*. TIZI-OUZOU: université Mouloud MAMMERRI.

opérationnel entre dans le calcul des fonds propres réglementaires des établissements bancaires.

Pour le Comité de Bâle : « le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances à des procédures, Personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation ». ³⁵

2.3.2.1. Les risques juridiques

Le risque juridique est un type de risque lié au droit. Ce risque peut être lié:

- A la mauvaise rédaction ou documentation des contrats (*avec les clients, les salariés...*) ou l'inapplicabilité de certains contrats ;
- Au non-respect des dispositions juridiques en vigueur (*notamment les dispositions spécifiques aux activités bancaires et financières*) ;
- Ou encore, au non prise en compte des changements survenus dans la législation ou la réglementation en vigueur.

2.3.2.2. Les risques informatiques

L'informatique est un véritable outil de production dans une banque. Son efficacité est un facteur dans la bataille de la rentabilité et de l'adaptation à un environnement de plus en plus difficile et concurrentiel.

Ils recouvrent notamment :

- l'inadaptation de l'architecture informatique ;
- les insuffisances de la sécurité informatique (*sécurité physique ou sécurité logique*).

2.3.2.3. Le risque sur les systèmes d'information

Les systèmes d'information bancaire deviennent de plus en plus complexes pour répondre à des besoins, internes et externes, qui ont devenus de plus en plus contraignants :

L'information sur les risques, sur la rentabilité, comptes annuels, états périodiques, statistiques, déclarations fiscales etc. sont des informations qui doivent être fiables et rapidement disponibles. L'opacité des résultats et des risques, due aux faiblesses des systèmes d'information, peut avoir de graves conséquences.

³⁵Basel Committee on banking supervision, working paper on the Regulatory treatment of Operational Risk, September 2001.

2.3.2.4. Les risques humains

Ce sont les risques que les exigences attendues des moyens humains (exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...) ne soient pas satisfaites.

Les risques humains recouvrent notamment :

- les erreurs ; les fraudes ;
- le non-respect des règles déontologiques (ces règles sont essentielles, notamment dans les métiers d'intermédiation sur les marchés et de gestion d'actifs pour le compte de tiers) ;
- la difficulté à conserver (ou à recruter) les ressources humaines nécessaires, notamment dans certains métiers ou fonctions sensibles.

2.3.2.5. Le risque lié aux processus

Ce risque est dû au non-respect des procédures, aux erreurs provenant de l'enregistrement des opérations, la saisie, les rapprochements et les confirmations tels que :

Un double encaissement de chèque, un crédit porté au compte d'un tiers et non des bénéficiaires, le versement du montant d'un crédit avant la prise effective de la garantie prévue, le dépassement des limites et autorisations pour la réalisation d'une opération.

2.3.3. Les autres risques

Ces risques comportent de tous les autres risques qui ne figurent pas dans la liste des risques développée au-dessus notamment le risque stratégique, le risque de la réputation, le risque souverain et le risque systémique.

2.3.3.1. Le risque stratégique

C'est un risque lié aux prises de décisions des organes dirigeants de la banque pouvant générer une perte économique imprévue.³⁶La stratégie adoptée par un établissement de crédit dans différents domaines engage des ressources toujours significatives. A titre d'exemples ces stratégies peuvent être : la pénétration d'un marché, le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités. Un échec peut avoir de conséquences plus grave car les ressources engagées deviennent sans valeur et la perte de substance significative.

2.3.3.2. Le risque de la réputation

Il est défini comme l'atteinte de la confiance qu'une banque doit inspirer à sa clientèle et au marché à la suite d'une publicité ou d'un événement. Cette perte de confiance peut alors avoir des effets désastreux : retraits massifs des déposants, perte de clientèle, méfiance des

³⁶<http://observatoire-metiers.com>

marchés qui est suivie généralement par une crise de liquidité. Le risque de réputation résulte également de dysfonctionnements opérationnels et de l'incapacité de satisfaire aux lois et réglementations en vigueur.

Ce risque est particulièrement préjudiciable aux banques, étant donné que la nature de leur activité nécessite le maintien de la confiance des déposants, des créanciers et du marché en général... L'organe de l'administration et l'organe de direction doivent prendre les précautions et les mesures adéquates pour empêcher que leur établissement bancaire ne soit impliqué, à leur insu dans des opérations financières liées à des activités non autorisées par la loi et plus généralement pour éviter la survenance de tout événement susceptible d'entacher la réputation de cet établissement ou de porter atteinte au renom de la profession.³⁷

2.3.3.3. Le risque souverain

Aussi appelé risque pays, est né lorsqu'il existe des créances ou engagements sur des débiteurs résidents dans des pays concernés par un rééchelonnement ou un effacement de la dette. « Le risque pays comprend tous les risques de nature réglementaire, politique, économique, financière, sociale et environnementale afférents à un pays.

Le risque souverain est le risque attaché aux administrations publiques de faire face à leurs engagements et de rembourser leurs crédits. Autrement dit c'est le risque d'insolvabilité d'un Etat³⁸. Il permet de mesurer la qualité de crédit des entreprises localisées dans un pays donné. Il s'agit de l'analyse de l'Etat, d'administrations publiques et d'entités non gouvernementales.

2.3.3.4. Le risque systémique

Le risque systémique est « la possibilité qu'un événement, au niveau de l'entreprise, puisse déclencher une grande instabilité ou provoquer l'effondrement de toute une industrie ou économie ».³⁹

Selon De Bandt et Hartmann, un événement systémique (au sens étroit du terme) correspond à « des effets de contagion (ou de domino) qui amplifie la faillite d'une entreprise financière en la propageant à d'autres institutions et marchés ».⁴⁰

³⁷ LAUENT PIER ANDREI, « Risk management : gestion des risques en entreprise, banque et assurance-couverture », Dunod, 24 Juin. 2005.

³⁸ Mikael Lévy, 'Le risque pays dans le secteur bancaire' (*Mémoire Online*, 2009).

³⁹ » (*Investopedia*, 2015).

⁴⁰ Dumontaux et Pop, 2011, p. 262.

Section 03 : la réglementation prudentielle

La profession bancaire est une activité très particulière et très spécifique. Cette caractéristique fait qu'elle est régie par une réglementation rigoureuse qui a touché à tous les compartiments de la banque.

En effet les banques sont les institutions les plus régulées du fait de leurs activités d'intermédiation et des crises bancaires. Des accords de Bâle de 1988 à Bâle III, nous avons constaté l'existence de plusieurs tentatives du comité de Bâle pour harmoniser et unifier les normes prudentielles à l'échelle internationale. Alors pour gérer ces difficultés, le comité de Bâle a proposé un accord prudentiel international en matière de fonds propres, cet accord de Bâle I connu sous le nom de ratio Cooke ce ratio est calculé en rapportant les capitaux propres des intermédiaires financiers à un encours d'engagement calculé à partir des pondérations des risques.

Mais cet accord a été critiqué au fil de temps il ne prend pas en considération le risque opérationnel et pour limiter les risques de faillite le comité de Bâle a décidé en 1998 à rapprocher une nouvelle norme qui comporte les trois risques cette norme est ratio MC Donough qui fait face aux risques crédit, risque du marché et risque opérationnel et à pour objectif de limiter le problème de la prise de risque excessif par les établissements de crédit. Or, la récente crise de subprimes illustre l'échec de la régulation prudentielle qui s'est révélée être inefficace dans plusieurs domaines.

Elle est incapable de gérer à la fois le risque individuel et le risque systémique, dans ce cadre le groupe des gouverneurs ont réalisé de nombreuses propositions pour réformer la surveillance du système financier mondial. Donc sont proposés une réforme qui s'appelle Bâle III qui intervient donc en réponse à une crise financière plus sévère depuis la crise de 1929.

3.1. Les accords du Bâle I : Ratio Cook

En 1988, le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière de fonds propres de la banque, sous le nom de ratio de solvabilité ou ratio Cooke⁴¹. Cette recommandation prudentielle exige l'adéquation des fonds propres aux engagements pris par tous établissements de crédit ; le ratio Cook impose aux banques de renommées internationales. Le ratio Cooke définit un calcul précis de fonds propre fixé à 8% par rapport à l'ensemble des engagements risqués pris par la banque.

⁴¹ On appelle le ratio Cooke du nom du président du comité de Bâle, Peter Cooke, entre 1977 et 1988, et ancien gouverneur de la Bank of England

Et qui sont regroupées à deux catégories : les fonds propres de base et fonds propres complémentaires. Il s'agit des fonds propres de base et, des fonds propres complémentaires.

$$\text{Ratio Cook} = \frac{\text{Fonds propre}}{\text{Risques encourus pondéré}} \geq 8$$

3-1-1 Fonds propre de base

Les fonds propres de base sont constitués des éléments :

Des actions ordinaires émises par la banque.

- Les primes liées au capital résultant de l'émission des actions ordinaires et assimilées.
- Les bénéfices non distribués.
- Les encours assimilés d'autres revenus généraux et d'autres réserves publiques.
- Les actions ordinaires émises par les filiales consolidées de la banque.
- Les ajustements réglementaires appliqués au calcul des actions ordinaires et assimilées.
- Les fonds propres de base ont une maturité indéfinie, sont stables, et ont une capacité à discipliner la prise excessive de risque par la banque. Il permet de éviter une panique des déposants dans le cas d'un choc exogène et imprévisible⁴².

3-1-2 Les Fonds Propres complémentaires :

comprennent quatre types d'éléments :

Les réserves de réévaluation,

- Les éléments qui sont librement utilisables par l'établissement pour couvrir des risques
- Normalement liés à l'exercice de l'activité bancaire, lorsque les pertes ou moins values n'ont pas encore été identifiées, qui figurent dans la comptabilité de l'établissement et dont le montant est fixé par les dirigeants responsables et vérifié par les commissaires aux comptes. Peuvent notamment figurer parmi ces éléments les fonds de garantie intégralement mutualisés, les autres fonds de garantie à caractère mutuel, les subventions publiques ou privées non remboursables et la réserve latente

⁴² MOUSSOUNI.H, « les accords de Bale et règles prudentielles des banques : défis et contraintes pour les système bancaire Algérien », Université ABOU BAKAR BELKAID-Tlemcen, 2013/2014, p12

apparaissant dans la comptabilité financière des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

- Les fonds provenant de l'émission de titres, notamment a durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts qui ne peuvent être remboursés qu'à l'initiative de l'emprunteur avec l'accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire, dont le contrat d'émission ou d'emprunt donne à l'établissement la faculté de différer le paiement des intérêts non versée permettent d'absorber des pertes, l'établissements & tant alors en mesure de poursuivre son activité.
- Les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés qui, sans satisfaire aux conditions ci- dessus, ont une durée initial d'au moins cinq ans ou ne peuvent être remboursés que moyennant un préavis de cinq ans, dont le contrat de prêt ne comporte pas de clause aux autres dettes. Les fonds propres complémentaires ne peuvent être inclus dans le calcul des fonds propres que dans la limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite de 50% de ces mêmes fonds propres de bas.⁴³

Dénominateur ratio de Cook on trouve la totalité des éléments d'actifs, plus précisément est crédits consentis, et les éléments du hors bilan d'établissements .Ces actifs sont pondérés, selon certains critères, comme, par exemple, la nature du crédit accordé, la nature de la contrepartie et la zone géographique de cette dernière. Les actifs sur le bilan sont repartis en quatre catégories de risques, on retrouve les actifs pondérés à 0%,20% ,50% et 100% alors que les actifs doivent être d'abord convertis en équivalent crédit, puis classifié dans les catégories de risque adéquat. Limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite de 50% de ces mêmes fonds propres de bas. Le tableau ci- dessus précis a la fois le nombre d'actifs défini par la réglementation Bale I et les pondérations qu'il convient d'affecter à chaque classe.

⁴³ Pascal DUMONTIER et Denis DUPRE, « Pilotage bancaire : les normes IAS et la réglementation Bale II », Ed REVUE Banque, France

Tableau 01 : De pondération des engagements du bilan

Contrepartie ou type de transaction	Pondération
Créances sur les Etas de l'OCDE	0%
Créances sur les banques et collectivités locales des pays de l'OCDE	20%
Engagement garantis par une hypothèse ou crédit-bail immobilier	50%
Autres éléments d'actif notamment les crédits aux particuliers	100%

Source : BENAMGAR.M « la réglementation prudentiel des banques et établissement financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards bales I et II ».mémoire de magistère en science économique, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 24/06/2012,page 67⁴⁴

⁴⁴ BENAMGAR.M « la réglementation prudentiel des banques et établissement financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards bales I et II ».mémoire de magistère en science économique, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 24/06/2012,p67

Pour les éléments du hors bilan les pondérations sont les suivantes ⁴⁵:

Tableau 02 : Pondération des éléments du hors bilan

Contrepartie	Pondération
Engagement classique non liés au cours de change et aux taux d'intérêt	Convertis en équivalent crédit par un facteur allant de 0 à 100% en fonction de leur nature, pondérés en fonction de la contre partie.
Engagement liés au cours de change et aux taux d'intérêts.	L'équivalent risque = Cout de remplacement total l'évaluation aux pris de marché de contrats présentant un gain+ risque de crédit potentiel produit des nominal par un coefficient de majoration dépendant de la durée résiduelle et la nature du contrat

Source : BENAMGAR .M, Op.cit, p68

Le succès de ce ratio (Cooke) s'explique, en grande partie par sa complicité méthodologique et une mise en œuvre aisée d'une manière générale.

Le résumé des travaux du Bâle est présenté dans le tableau suivant⁴⁶

⁴⁵ BENAMGAR .M, Op.cit, p68

⁴⁶ : AIT YAHIA SORAYA et DJAIDER FAIZA « mémoire : Le rôle de la réglementation bancaire dans le développement du Système bancaire algérien », 2017, page26

Tableau 03 : La chronologie des travaux du Bâle I (1988-1999)

1988	Le comité a formulé des recommandations visant à établir un lien entre les risques de crédits encourus par les banques et le montant de leur fonds propres, cette recommandation est connue sous le nom « Ratio Cooke »
1989	La communauté Européenne, se basent sur les recommandations du comité de Bâle, a émis une directive concernant un ratio de solvabilité Européenne pratiquement identique au ratio Cooke.
1991	Amendement relatif à l'inclusion des provisions générales ou réserves générales pour créances douteuse dans les fonds propres.
1992	Mise en application du ratio Cooke.
1996	Publication du texte « amendement to the capital accord to incorporate market risk » qui élargit l'assiette des risques du ratio Cook aux risques de marché.

Source : AIT YAHIA SORAYA et DJAIDER FAIZA « mémoire : Le rôle de la réglementation bancaire dans le développement du Système bancaire algérien », 2017, page26

L'accord du Bâle I à atteint ses objectifs dans l'ensemble. En effet, la structure relativement simple du ratio Cooke a fait qu'il a été adapté dans un certain pays, aussi le niveau général des fonds propres a connu une augmentation considérable, ce qui a renforcé l'égalité des conditions de concurrence entre les banques internationales. Sa publication

permet de couvrir plus particulièrement le risque de crédit, certains lacunes ont été vite constatées de ce document et notamment les critiques et les propositions que le comité a reçu afin d'intégrer le risque de marché et établir une nouvelle exigence de fonds propre correspondant à l'exposition de la banque à cette catégorie de risque, et c'est en effet ce que le comité a fait modifiant l'accords de 1988 essentiellement en intégrant le risque de marché dans le calcul des exigences de fond propre, pour que l'assiette de risque comprend outre le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel⁴⁷.

3.2. Les accords du Bâle II et le ratio Mc Donough

A partir de l'été 1998 un travail de refonte a débouché en janvier 2000 sur la publication d'un nouveau dispositif appelé « accord Bale II » ou « ratio Mc Donough » du nom du président du fédéral réserve Bank of New York. La réforme vise à uniformes l'information financière pour garantir la solidité du système bancaire international.

Les objectifs de la refonte de l'accord de Bale II sont ⁴⁸:

- La prise en compte l'ensemble des risques.
- Le renforcement de la surveillance prudentielle et une plus grande transparence financière.
- La convergence entre l'exigence en fonds propres réglementaire.

Les principales innovations des nouveaux accords de Bâle II sont l'introduction des exigences de fonds propres pour la couverture de risque opérationnel, la possibilité d'utiliser des modèles interne pour la mesure de risque de crédit, ainsi que l'introduction d'un deuxième pilier définissant les principes de base de la surveillance prudentielle et d'un troisième pilier favorise la mise en place d'une discipline de marché. Les accords de Bâle II concernent les banques et les institutions financières mais aussi les compagnies financières.

$$\text{Ratio Mc Donough} = \frac{\text{Fonds Propre}}{\text{Risque de credit} + \text{Risque de marc} \square \text{é} + \text{Risque operationel}}$$

⁴⁷ SAIDANI. ZAHIR « analyse du processus de gestion du risque opérationnel par les banques » mémoire magister en science économique, Université Mouloud mammeri tizi ousou , 2011/2012.P24

⁴⁸ DOVOGIEN, Op, cit, p391

Cette réforme se base sur la complémentarité du contrôle interne et le contrôle externe des établissements de crédit.⁴⁹

Depuis l'entrée en vigueur de Bâle I, les marchés financiers ont subi une profonde transformation surtout en matière de gestion des risques. Le développement de certaines techniques financières, la sophistication des pratiques développées par les banques pour mesurer les risques rendaient nécessaire une révision des fondements de l'ancien accord. Tenant compte de ces mutations, Bâle II propose un dispositif d'adéquation des fonds propres mieux adapté au contexte des marchés internationaux et qui prend d'avantage en considération les risques liés aux crédits.⁵⁰ La réglementation du Bâle II est fondée sur trois(3) piliers qui sont :

- L'exigence minimale en fonds propres, processus de surveillance et par la discipline du marché.

⁴⁹ DUMONTIER .P et DUPRE.P, « Pilotage bancaire : les normes IAS et l Réglementation Bale II », Ed Revue Banque, France.

⁵⁰ BOUFELLAH Farida et FERROUK Thinhinene « mémoire de master : L'application de la réglementation prudentielle en Algérie», 2017, page 37.

Tableau 04 : Les caractéristiques du Bâle II

Pilier 1 : Exigences minimales en fonds propres	Pilier 2 : Processus de surveillance	Pilier 3 : Discipline du marché
<p>Il définit les modalités de calcul du montant des fonds propres requis pour couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de crédit, - Le risque de marché, - Le risque opérationnel. 	<p>Il définit les modalités de contrôle exercé par les autorités de surveillance bancaire en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des exigences minimales de fonds propres, - Méthodes d'évaluation et de gestion des risques. 	<p>il définit l'information à publier en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -dotation en fonds propres. -risque de crédit. -risque de marché. -risque opérationnels. -opération de titrisation. -méthodes d'évaluation et de gestion de risques.

Source : DUMONTIER .P et DUPRE.P, « Pilotage bancaire : les normes IAS et l Réglementation Bale II », Ed Revue Banque, France.

- Dans le cadre de l'exigence de fonds propre (**pilier 1**), l'accord propose une pondération des risques auxquels les banque et établissements financiers son confronter. Ce tableau est présenté comme suite :

Tableau 05 : la pondération des risques sous Bâle II

Type risque	Exigences de fonds propres.	Répartition
Crédit	6 ,8%	85%
Marché	0,24%	3%
Opérationnel	0,96%	12%
Total	8%	100%

Source :BOUFELLAH Farida et FERROUK Thinhinene « mémoire de master : L'application de la réglementation prudentielle en Algérie», UMMTO.

3.2.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit reste en « tête » en matière de consommation de capital, mais le risque opérationnel n'est pas pour autant à négliger. Le comité propose de donner le choix aux banques entre deux grandes méthodes de calcul des exigences de fonds propres relatives au risque de crédit. La première consiste à évaluer le risque selon une approche dite standard s'appuyant sur des évaluations externe du risque de crédit. La seconde méthode de calcul permettrait aux banques d'utiliser leur propres système de notation interne (IRB) ; sous réserve de l'approbation de l'autorité de contrôle.

A- L'approche standard :

Le principe général de l'approche standard consiste à multiplier l'exposition par une pondération représentant le risque de crédit de débiteur. Elle introduit un changement par rapport aux accords de Bale I dans la manière de déterminer les pondérations. et les fonds propres sont déterminer en fonction de risque de crédit. Pour Bâle II le risque de crédit est une fonction à la fois de la nature de débiteur et de l'évaluation externe de ce risque.⁵¹

⁵¹ BOUFELLAH Farida et FERROUK Thinhinene « mémoire de master : L'application de la réglementation prudentielle en Algérie», UMMTO.

B - L'approche de notation interne(IRB):

Cette méthode suggère de calculer le capital en fonction des risques des contreparties apprécié par la banque elle-même.

Elle constitue une réponse de comité de Bale pour les banques s'interrogeant sur la mise en place de système de notation interne, cette approche est composé de deux méthodes sont proposées pour le calcul des exigences de fonds propres au titre de risque de crédit. C'est la deuxième façon d'évaluer le risque, cette méthode est réservée aux établissements disposant d'une savoir faire reconnu par leurs autorités de contrôle en matière de mesure et de gestion des risques.

3.2.2. Le risque de marché

L'amendement de janvier 1996 avait fait prévue De recommandations visant à intégrer la couverture du risque de marché dans le capital réglementaire des établissements bancaires. Bale II n'apporte pas de nouveautés dans l'appréciation du risque de marché.

3.2.1. Le risque opérationnel

Il est définie comme état « le risque de perte résultant des créances ou de défaillance attribuable à des procédures, personnes et système interne » le risque opérationnel constitue une des nouveautés apportées dans la réactualisation de dispositif réglementaire. Pour le calcul de ce ratio le comité de Bale repose trois méthodes de calcul des exigences au fonds propres au titre de risque opérationnel et qui sont :

A- L'approche indicateur de base (BIA : Basic Indicator Approach) :

C'est la méthode la plus simple, il n'existe aucun critère d'éligibilité pour cette approche. Exigences en fonds propres = 15% de produit net bancaire total.

B- l'approche standard (SA : Standard Approche) :

Cette méthode affine l'approche BIA, l'exigence est liée aux produits nets bancaires (le comité de Bale répartit les activités de banque en huit lignes de métier) et on pondération (données par le régulateur) variable suivant le métier. Ils prendront en compte la qualité du système de gestion du risque, et le suivi des données de pertes.

Tableau 06 : Les coefficients du risque opérationnel

Activités	Coefficients %
Entreprises	18%
Activités de marché	18%
Banque de détail	12%
Banque commerciale	15%
Paiement et règlement	18%
Fonction d'agent	15%
Gestion d'actifs	12%
Courtage de détail	12%

Source : Banques des Règlements Internationaux, convergence international de la mesure et des normes Des fonds propres, juin 2004, page 123

C- l'approche avancée (AMA : Advanced Mesurment Approach) :

Pour cette approche la mesure du risque résulte de modèle interne de l'établissement. Et l'utilisation de cette approche nécessite l'approbation préalable du superviseur. Cette méthode impose les banques d'établir des statistiques par métier et type d'événement et de calculer une probabilité de survenance de l'événement.

- Le processus de surveillance prudentielle (**pilier2**) consiste, pour les autorités de contrôle, à s'assurer que chaque établissement s'est doté de procédures internes saines pour évaluer l'adéquation de ses fonds propres sur la base d'une évaluation approfondie des risques qu'il encourt. Le nouveau dispositif souligne combien il est important, pour les directions des banques, d'élaborer un processus interne d'évaluation des capitaux économiques et de fixer en la matière des objectifs correspondant aux spécificités du profil de risque de leur établissement et de son cadre de contrôle. Les autorités seraient chargées de juger si les banques parviennent à évaluer correctement leurs besoins en fonds propres par rapport aux risques. Elles

exerceraient ensuite une surveillance sur ce processus interne et pourraient, au besoin, le faire amender.⁵²

Ce pilier aide à examiner les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et les responsabilités prudentielles.

3.2.3. Les accords de Bâle III :

La crise bancaire et financière de 2008 et les faillites d'un certain nombre d'établissements financiers (new century, bear stearn, leshman brothers) vont mettre en relief les insuffisance de la réglementation prudentielle en terme de couverture des risques et de liquidité . Les façons de la crise tirées les responsables des banques centrales et autorités de supervision bancaire devront se réunir pour mettre en place des nouvelles mesures prudentielles plus strictes afin de limiter la probabilité d'événement d'une crise similaire dans le futur.

Les origines de cette crise se trouvent en 2002 quand le marché des « subprimes » (prêts immobiliers) aux Etats Unis commence une expansion importante durant laquelle le marché triple jusqu'en 2006. Cette expansion a été rendue possible par les autorités américaines qui, ayant pour but l'accroissement économique du pays, encouragement des prêts immobiliers avec des taux d'intérêt faible. Néanmoins, en 2006 la politique change et les autorités laissent le taux revenir à son niveau normal. Les emprunteurs commencent à avoir des difficultés pour rembourser les banques et les prochains acheteurs font attendre leur décision , la diminution de la demande fait baisser les prix de l'immobilier et les banques se trouvent en difficulté pour vendre leurs actifs et récupérer de la liquidité. Afin de se protéger, les banques décident de titriser les dettes « subprimes » ; c'est-à-dire, de constituer des portefeuilles de titres avec ces dettes et les vendre à des investisseurs dans le monde entier. De cette façon, elles réussissent à transformer leurs créances illiquides en titres liquides ; mais, en contrepartie, elles ont poussé le monde entier à subir les effets de la crise.

Rapidement le non remboursement des dettes « subprimes », actifs sous-jacents, fait baisser le prix des titres sur le marché. Cette dévaluation est fortement ressentie par les

⁵² : Banques des Règlements Internationaux, convergence international de la mesure et des normes Des fonds propres, juin 2004, page 123

banques qui, obligées de valoriser leurs actifs à la juste valeur, voient la valeur de leurs titres dans leur bilan se réduire.⁵³

3.2.3.1. Les ratios du Bâle III

Le Bâle III pour assurer et améliorer la solvabilité des banques il a mis en place le ratio de solvabilité et le ratio de liquidité à moyen et à court terme.

3.2.3.1.1. Le ratio de solvabilité

Les banques pour éviter les crises, elles doivent être solvables pour pouvoir rembourser ses dettes, et ne pas être elles-mêmes misent en défaut, pour ce faire les banques doivent disposer des fonds propres important qui permettront de rembourser ses propres créanciers malgré les défauts de ses débiteurs.

La crise de 2007-2008 a montré que la qualité et le niveau des fonds propres des banques sont des critères essentiels pour assurer la continuité de l'activité et garantir la solvabilité des banques c'est pour cela que l'un des axes majeurs des recommandations de Bâle III consiste à exiger des ratios de fonds propres plus élevés et composés de capital de meilleure qualité. Le ratio de solvabilité est le même avec le ratio Mc Donough du deuxième accord de Bâle, le changement qui en fait est la redéfinition des composantes de fonds propres.

3.2.3.1.2. Le ratio de liquidité

La crise financière de 2007 a montré que les systèmes bancaires n'ont pas de liquidité suffisante pour faire face aux crises, c'est pour cela que Bâle III a fait une grande importance pour le ratio de liquidité dans ses recommandations.

➤ Le ratio de liquidité à long terme

« Le ratio de liquidité à long terme requiert la détention d'un montant minimum de financements stables en rapport avec le profil de liquidité des actifs et avec les éventuels besoins de liquidité découlant des engagements de hors-bilan sur une période de 1an. Il a pour but d'éviter un recours excessif aux financements de gras à court terme lorsque la liquidité de

⁵³ Natalia Estrada Lopez et Marie Davan « mémoire de master : La réglementation Bâle III, est-elle en mesure de prévenir une prochaine crise bancaire ? », UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013, page28

marché est abondante et d'encourager une meilleure évaluation du risque de liquidité sur l'ensembles des éléments de bilan et de hors-bilan »⁵⁴

Afin de prévenir ces effets graves sur les banques, le Comité développe le ratio de levier.

Ce ratio cherche à protéger les banques des effets issus de la diminution du levier en période de crise telles que l'amoindrissement des fonds propres et la pression baissières sur les prix des actifs. En étant pas basé sur le risque, le ratio de levier est simple à utiliser et complète la mesure du niveau de fonds propres requis. Il vise à limiter le montant de dettes détenues par les banques pour financier leurs opérations de crédit par rapport à leurs fonds propres.⁵⁵

Le ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio: NSFR), est déterminé comme suite :

$$\text{NSFR} = \frac{\text{les ressources stables à un an}}{\text{besoin de 6 stable à un an}} \geq 100\%$$

Les ressources stables sont composées par les éléments de fonds propres , des prêts supérieurs à un an et des dépôts stables de particuliers et de PME.

➤ Le ratio de liquidité à court terme

Le Bâle III a instauré un ratio de liquidité de courte terme (LCR, liquidity coverage ratio) dont l'objectif d'assurer aux banques la liquidité à court terme. « Le ratio de liquidité à court terme doit permettre aux établissements de faire face à un choc de liquidité majeur et soudain (augmentation inattendue des flux de paiement sortants). Une telle crise de liquidité peut résulter d'un choc individuel sur l'établissement, lié à une perte de confiance à son égard, et se traduit alors par des retraits de dépôt massifs. Elle peut également résulter d'un choc global lié, par exemple, à des difficultés sur le marché interbancaire »⁵⁶.

⁵⁴ Bâle III : Dispositif réglementaire mondiale visant a renforcé résilience des établissements et système bancaire, banque des règlements internationaux, décembre 2010 (révisé juin 2011).

⁵⁵ Natalia Estrada Lopez et Marie Davan « mémoire de master : La réglementation Bâle III, est-elle en mesure de prévenir une prochaine crise bancaire ? », UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013, page33

⁵⁶ ALLAOUA Ri et BALIT Boussâd, mémoire : « La réglementation prudentielle et la performance du système bancaire Algérien », UAM de Bejaia, 2014 , page39.

La formule du ratio de liquidité à courte terme devient comme suite.

$$\text{LCR} = \frac{\text{stock d'actifs liquide de haute qualité}}{\text{Sortie nettes de trésorerie sur 30 jours}} \geq 100\%$$

3.2.3.1.3.1. Le ratio de l'effet de levier

« Le levier financier se définit comme le recours à l'endettement dans le but d'acquérir des positions. L'effet de levier s'analyse comme la capacité d'acquérir des positions et des actifs par l'endettement, avec un minimum de fonds propres. En cela, l'effet de levier est un mode de fonctionnement normal des banques mais, utilisé de façon excessive, il augmente les risques en cas de retournement du marché ».

L'effet de levier est un risque qui menace la stabilité des banques parce qu'il a traité de la même manière que les activités risqué au niveau des banques, c'est pour ce fait que le comité de Bâle dans son troisième accord a défini un ratio de l'effet de levier⁵⁷.

Le ratio de l'effet de levier peut être formulé de la manière suivante :

$$\text{Ratio de l'effet de levier} = \frac{\text{les fonds propres durs}}{\text{les actifs non pondérés par les risques}} \geq 3\%$$

Les objectifs de ce ratio peuvent sont les suivant :

- Il permet de limiter l'agrandissement du bilan des banques par l'effet de levier ;
- Il est considéré comme un moyen pour calculer les exigences de fonds propres ;
- Il permet de prévenir les leviers excessifs amenant à des rétrécissements du crédit dans des situations de crise.

⁵⁷ Idem

3.2.3.1.4. La pro cyclicité

« La pro cyclicité désigne le phénomène par lequel l'activité de prêt des banques tend à suivre le même cycle que celui de l'économie réelle, a savoir une forte croissance en période de reprise économique et une faible croissance, voire une contraction en période de ralentissement, ce qui a pour effet d'exacerber un tel cycle ». ⁵⁸

Dans le cas où l'économie est en période de croissance économique soutenue les estimations de la probabilité de défaut sont susceptibles de s'inscrire en baisse, ce qui engendre une diminution des exigences minimale en fonds propres. ⁵⁹

Les fonds propres libérés permettront aux banques d'accroître leur volume de prêt, ou d'acquiescer d'autres actifs à un stade de cycle où les conditions d'octroi du crédit tendent à être souples et les prix des actifs progressent rapidement. Le nouvel accord de comité de Bâle prévoit la mise en œuvre des mesures contre-cycliques pour fournir des liquidités aux banques en cas de crise. Le coussin contre-cyclique est composé d'actions ordinaires et autre forme de capital, il est estimé entre 0% à 2,5% du capital réservé. Le comité de Bâle met en place une série de mesures visant à traiter la pro cyclicité est à renforcer la résilience du secteur bancaire en période favorable.

Ces mesures visent essentiellement à. ⁶⁰

- Réduire toute cyclicité excessive de l'exigence minimale de fonds propres ;
- Favoriser un provisionnement plus prospectif ;
- Conserver les fonds propres de façon à constituer, au niveau des établissements et du secteur bancaire, des volants pouvant être mobilisés en cas de difficultés ;
- Réaliser l'objectif macro prudentiel plus large constituant à protéger le secteur bancaire lors des périodes de croissance excessive du crédit.

⁵⁸Miroslav, M, « la pro cyclicité et la constitution de provision bancaires », juin 200

⁵⁹Les estimations de risque fluctuent au fil de temps et en fonction de la conjoncture économique et financière

⁶⁰ Bâle III : « dispositif réglementaire mondiale visant à renforcer la résilience des établissements et système bancaire, banque des règlements internationaux », décembre 2010 (révisé juin 2011).

Conclusion

Ce présent chapitre a traité les fondements de l'activité bancaire à savoir toutes les notions relatives à la banque et les différents risques que celle-ci peut encourir par ses opérations que ça soit dans le cadre d'intermédiation du bilan ou de marché. Les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. La notion de risque bancaire fait partie de notre paysage quotidien. La banque est une activité risqué, dans laquelle les pire catastrophes sont possibles avec plus de conséquences potentielles.

Et ou paradoxalement, la prudence ne va toujours de soi, ce qui explique d'ailleurs l'importance de la réglementation prudentielle du secteur bancaire. Qui plus c'est le risque bancaire le plus multiple, on distingue traditionnellement : le risque de taux d'intérêt, de change, de transformation, de contrepartie, de solvabilité de liquidité... Toutes fois il est difficile, de se retrouver face à certains de ses risques telque : faire la différence entre le risque de transformation et le risque de taux (le risque de transformation est souvent un risque de taux mais pas toujours) etc.

Enfin dans l'ensemble, le secteur bancaire souffre encore de quelques lacunes qui pourraient témoigner d'une certaine fragilité au niveau de leur structure de contrôle. Certes, les efforts consentis jusqu'ici témoignent d'une volonté commune et sans équivoque visant à mieux cerner les risques bancaires.

Chapitre II :

*Les moyens de gestion
du risque de crédit*

Introduction

Les banques exercent leur activité dans un environnement en évolution, qui leur offre d'importantes opportunités mais qui se caractérise aussi par des risques complexes et variables qui pourraient les mettre en péril et même menacer la stabilité de leurs systèmes.

Pour que ces banques arrivent à survivre dans un tel environnement et mieux gérer les risques de crédit auxquels elles sont exposées, elles sont appelées à respecter certaines règles pour assurer leur bon fonctionnement.

L'identification de risque de crédit est une étape importante, elle permet de les mesurer, de mettre en place des parades destinées à les limiter et de prévoir les fonds propres nécessaires pour faire face aux pertes potentielles.

L'absence ou l'insuffisance de leur maîtrise provoque inévitablement des pertes qui affectent sa rentabilité et ses fonds propres. La persistance et l'importance de ces pertes peuvent conduire à la défaillance, c'est-à-dire l'incapacité de faire face à ses engagements.

L'objet de la première section est de présenter les fondements théoriques du crédit bancaire et au cours de la deuxième section, nous allons mettre la lumière sur les instruments de couverture de risque de crédit.

Section 01: Fondements théoriques du crédit bancaire

Le recours au crédit est indispensable pour le bon fonctionnement d'une économie donnée. Il arrive souvent qu'une entreprise ou un particulier ne puissent pas faire face à ses différents besoins par ses propres moyens. C'est pour cette raison qu'aussi bien les entreprises que les particuliers se retournent fréquemment vers les banques pour bénéficier d'un appui financier, c'est-à-dire d'un crédit. Nous essayerons à travers cette première section de définir la notion du crédit, de mettre en évidence son rôle, et de présenter les typologies du crédit accordés par la banque.

1.1. Définition d'un crédit bancaire

¹Le crédit vient du mot latin « *crédere* », qui signifie « *croire, faire confiance* ». Effectivement, celui qui consent un crédit « *croit* » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Le crédit au sens de l'article « 112 » de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit est « tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, prend de l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tels qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment les crédits-bails ».²

Selon Emmanuel DE SEZE : « dans le monde moderne, le crédit est une force incomparable ; c'est le levier essentiel des affaires, sans lui, les entreprises se traineraient misérablement incapables de se développer, avec lui, des possibilités de productions des échanges deviennent infinies. C'est le principal facteur de progrès de l'humanité ».³

Selon Charles Petit-Dutaillis « faire crédit, c'est faire confiance mais c'est aussi donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien ou équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partial ou total que comporte la nature même de ce service ».⁴

D'une façon générale, une opération de crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques :

¹ BENHALIMA (Ammour) : « *Pratique des techniques bancaires avec référence à l'Algérie* », édition Dahleb, Alger, 1997, p.55.

² Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie.

³ DE-SEZE(Emmanuel) : « *Introduction à l'économie de développement* », éditeur Armand-Colin, Paris, 1989, p.13.

⁴ CHARLES PETIT-DUTAILLIS, « *Le risque de crédit bancaire scientifique* Riber, paris, 1967, page 18.

1. Le temps ou le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés ;
2. La confiance faite par le créancier au débiteur ;
3. La promesse de restitution des fonds prêtés.

La première caractéristique du crédit est la notion du temps, c'est-à-dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit à moyen ou à long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir.

La deuxième caractéristique du crédit est la confiance entre créanciers et débiteurs et se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement.

La troisième caractéristique du crédit est la promesse de restitution des fonds prêtés. Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si, une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

Généralement, une opération du crédit considéré, du point de vue du prêteur, est une opération risquée, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est, pratiquement, inespérable du crédit.

1.2. Les rôles du crédit

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine. Le crédit joue un rôle considérable dans une économie, il permet l'échange, stimule la production, amplifie le développement et enfin le crédit est un moyen de création de la monnaie.⁵

1. **Le crédit permet l'échange** : Le concours bancaire sous forme de crédit donne la possibilité d'anticiper sur des créances ainsi de bénéficier à l'avance d'un pouvoir d'achat ou d'échanges aux entreprises. Cette anticipation assure la continuité du processus de production et de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
2. **Le crédit stimule la production** : La croissance de la production et sa modernisation dépendent généralement de l'innovation et renouvellement des équipements ;
3. **Le crédit amplifie le développement** : En plus de l'agent économique bénéficiaire du crédit, les effets de celui-ci s'étendent indirectement à d'autres agents économiques;

⁵Petit-Dutallis G. : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 1999 ; P.20.

4. **Le crédit est un moyen de création monétaire:** Quand une banque accorde un crédit, en utilisant des ressources provenant de dépôts, elle crée des flux monétaires sans priver les déposants des possibilités de retirer leurs dépôts.

1.3. Classification des crédits bancaires

Il y a des nombreux critères qui ont pris en compte pour classer les crédits. Les principaux sont la durée (un critère le plus utilisé), le bénéficiaire et la destination :

1.3.1. La durée

La banque distribue des crédits généralement en prend compte de la durée. Ce dernier va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé. Il existe principalement : Le crédit spot, le crédit à court terme, le crédit à moyen terme, et le crédit à long terme.

- **Le crédit spot :** Un **crédit spot** est un financement à très court terme destiné à régler les problèmes de trésorerie ponctuels des entreprises. Il est octroyé sur des périodes très courtes pouvant aller de 15 jours à 3 mois.⁶
- **Le crédit à court terme :** Il concerne le prêt dont la durée maximum est de deux ans. Il peut être destiné aux particuliers, pour acquérir un véhicule par exemple, ou comme complément de capital pour acheter un bien immobilier. Le plus souvent, il s'adresse aux entreprises, qui disposent ainsi d'une marge de trésorerie leur permettant de couvrir leurs coûts d'exploitation.
- **Le crédit à moyen terme :** Le *crédit à moyen terme* est la mise à disposition de fonds, auprès de particuliers ou d'entreprises, pour une durée s'étalant de deux à sept ans. C'est-à-dire que les remboursements commenceront le mois suivant l'octroi du crédit, et ne cesseront qu'au bout de sept ans. Pour les particuliers, il peut servir à acheter un véhicule, ou à entreprendre des travaux de mise aux normes d'une habitation. Pour les entreprises, il peut être utilisé pour la construction d'un bâtiment, l'acquisition de matériel ou de véhicules, ou encore pour financer un investissement.
- **Le crédit à long terme :** Un prêt à long terme est un crédit provenant d'une banque ou d'un établissement financier dont la principale caractéristique réside dans une **durée de remboursement longue**, c'est-à-dire **supérieure à 7 ans**. Pour les particuliers, le recours à un *crédit à long terme* sert le plus souvent à acquérir un bien immobilier.

⁶<https://banque.ooreka.fr.com>

Pour les entreprises, ces crédits servent à financer de gros investissements, ou des restructurations en profondeur.⁷

1.3.2. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des crédits accordés par les banques sont essentiellement les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

1.3.3. La destination

Il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition :

Les ménages peuvent emprunter pour acheter des logements (crédit immobilier) ou bien pour l'achat du bien, d'un service ou pour subvenir à des dépenses privées (crédit à la consommation).

Les entreprises peuvent avoir besoin des capitaux pour financer leurs investissements (crédit d'investissement) ou leurs exploitations (crédit d'exploitation...).

1.4. LE TYPOLOGIE DES CREDITS BANCAIRES

En vue d'une diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer les différents types de crédit⁸ à travers les crédits accordés aux particuliers et les crédits accordés aux entreprises.⁹

1.4.1. Les crédits aux particuliers

Comme les entreprises, les particuliers peuvent avoir des ressources suffisantes pour financer leur besoins, comme il peut leur arriver que leurs disponibilités ne leur permettent pas de réaliser une opération. Pour cela, ils peuvent solliciter l'appui du banquier pour face leurs divers besoins.

Les crédits aux particuliers sont des crédits affectés, essentiellement, à la consommation de biens et services octroyés à des personnes physiques pris en dehors de leurs activités professionnelles. Nous pouvons classer en deux grandes catégories le crédit accordés aux particuliers savoir : Les crédits à la consommation et les crédits accordés pour le financement de l'immobilier.

⁷<https://www.boursedescredits.com>

⁸Luc Bernet-Rollande, «Principes de technique bancaire», 24^{ème} édition Dunod, Paris, 2006, p41.

⁹Bouyacoub F. : L'entreprise et le financement bancaire ; Edition Casbah ; Alger ; 2003 ; P.229.

1.4.1.1. Les crédits à la consommation

Le crédit à la consommation est un contrat par lequel un prêteur (une banque ou un établissement du crédit) met à la disposition d'un emprunteur une somme d'argent qui sera remboursée d'une manière échelonnée dans le temps.

Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation qui se réfère au crédit dans une forme donnée aux clients de la banque, et qui permet de relance de la production, et de générer de nouvelles sources pour les banques, en contrepartie de la satisfaction des besoins des ménages. Il est un nouveau produit bancaire permettent aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette forme du crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier.¹⁰ Plusieurs formes de crédit à la consommation existent comme par exemple le prêt personnel, le crédit à la consommation affecté, le crédit à la consommation non affecté et on peut parler aussi de crédit revolving.

- **Le Prêt personnel :** C'est un contrat de crédit aux termes duquel est mise à la disposition du consommateur une somme d'argent qui sera remboursée par des versements périodiques. Il est destiné non pas à financer un bien précis, mais à permettre à l'emprunteur de faire face à des dépenses telles que des frais consécutif à des événements familiaux, mariages, des frais médicaux, etc.
- **Le crédit à la consommation affecté:** Il est sans aucun doute la forme de contrat de crédit consommation que l'on rencontre le plus souvent. C'est un contrat qui permet d'emprunter une somme qui sera affectée à l'achat d'un bien ou d'un service. Le contrat de crédit consommation affecté est le contrat que l'on vous proposera chez un cuisiniste pour l'installation de votre nouvelle cuisine, le contrat que l'on vous propose lors de l'achat d'une nouvelle voiture. La somme débloquée correspond donc exactement à la valeur du bien ou du service que vous convoitez et vous devrez fournir un justificatif d'achat pour compléter le dossier.
- **Le crédit à la consommation non affecté:** C'est un contrat qui permet d'emprunter une somme sur une durée qui dépasse rarement 5 à 7 ans. Par contre ce type de contrat présente l'avantage de ne nécessiter aucun justificatif d'achat. Les sommes obtenues peuvent donc être dépensé librement sans aucune déclaration particulière. Le crédit à

¹⁰Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.149.

la consommation non affecté peut ainsi être utilisé pour tous les projets qui ne sont pas prévu par les crédit affectés, mais les crédit non affectés peuvent aussi être utilisée pour un ensemble de petites dépenses sur une période plus ou moins longue. Le crédit non affecté présente aussi l'avantage de protéger la vie privée, puisque la somme octroyée sera virée sur le compte bancaire de l'emprunteur, qui pourra en disposer en totale liberté. Il pourra donc s'il le souhaite la retirer en espèce et la dépenser en toute discrétion.

- **Le crédit renouvelable ou crédit revolving :** C'est un contrat de crédit à la consommation, qui pourrait être classé dans la catégorie des crédits non affecté, mais qui présente une caractéristique supplémentaire. Le crédit permet en effet d'emprunter une somme d'argent sans avoir à justifier son utilisation, mais la somme sera aussi se reconstitué au fur et à mesure des remboursements. L'emprunter disposera donc d'une réserve d'argent continue, qui pourra être utilisé en totale liberté, qui se reconstitue avec les remboursements. Ce type de crédit est généralement lié à une carte de paiement qui pourra être utilisé pour payer directement des biens et des services.

1.4.1.2. Le crédit immobilier

Le crédit immobilier est un crédit à long terme obtenu auprès d'un établissement de crédit et qui est destiné à financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux,...).

Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou un investissement locatif. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt¹¹. La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste dans l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets.

Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire. Il existe plusieurs types de crédit immobilier, tels que : Le prêt amortissable, le prêt in fine, le prêt relais et le prêt d'aide à l'accession (qui sont notamment le prêt à taux zéro, prêt d'accession sociale, le prêt conventionne, le prêt épargne logement,...).

¹¹Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1er édition ; De Boeck université Bruxelles ; 2004 ; P.50.

- **Le prêt amortissable**

Il s'agit de la formule de prêt la plus commune pour l'achat d'une résidence principale ou secondaire. Les échéances, généralement mensuelles, comprennent une partie du capital emprunté et des intérêts. La proportion des intérêts baisse progressivement au fur et à mesure que le capital restant dû diminue, et, la part du capital remboursée, elle, augmente.

Il peut être modulable et permettre de modifier le montant des échéances voire la suspension des remboursements sur une période définie.

- **Le prêt In Fine**

Ce type de prêt, destiné aux investissements immobiliers, permet de ne rembourser que les intérêts du prêt. Le remboursement du capital se fait à la dernière échéance. Les intérêts payés sont calculés sur l'ensemble du montant emprunté pendant toute la durée du prêt. Le coût du crédit est donc plus important que dans un prêt amortissable, mais il présente un avantage fiscal intéressant, avec des intérêts déductibles des revenus locatifs.

La banque garantit son remboursement grâce à la constitution d'un produit de capitalisation dont les versements seront au moins égaux au montant emprunté.

- **Le prêt relais**

Le prêt relais est un prêt à court terme non amortissable. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent acheter un nouveau bien sans attendre la vente du premier. C'est une forme de crédit in fine. Il permet de faire la liaison entre le besoin de financement immédiat et la future rentrée d'argent.

La banque fera une avance à l'emprunteur sous forme de prêt relais jusqu' au moment que son ancien logement soit vendu.

Le prêt d'aide à l'accession

Il comprend l'ensemble des financements de la construction, de l'acquisition et de l'amélioration d'une résidence principale par des bénéficiaires disposant de ressources inférieures à un plafond déterminé.

Parmi les nombreux dispositifs existants, on retrouve notamment le prêt à taux zéro, le prêt d'accession sociale, le prêt conventionné ou le prêt épargne logement.

- **Le PTZ (prêt à taux zéro)**

Le prêt à taux zéro est un dispositif dont peuvent bénéficier certains ménages pour financer leur résidence principale. Comme son nom indique, le PTZ est un prêt sans intérêts. Plus précisément, c'est l'Etat qui prend en charge le paiement des intérêts à la banque. Il s'agit d'une forme de prêt subventionné.

Le prêt à taux zéro est accordé sous conditions de ressources et uniquement pour un premier achat immobilier. Il est accordé pour l'achat d'un logement neuf ou le financement d'une construction.¹²

- **Le PAS (prêt d'accès sociale)**

Les **PAS (prêts d'accès sociale)** sont des prêts conventionnés, c'est-à-dire que l'établissement financier qui les propose a passé une convention avec l'État. Ils sont destinés à financer l'**acquisition** ou à la **rénovation** d'un logement, sous conditions de ressources (plafond annuel).

L'appartement (ou la maison) acheté doit être la résidence principale de l'emprunteur, ou de ses ascendants ou descendants.¹³

- **Le prêt conventionné**

Ce sont des prêts immobiliers accordés par des banques ayant signé avec l'Etat une convention. Il sert à financer l'achat ou la construction d'un bien immobilier neuf ou ancien, ou bien des travaux de rénovation ou d'agrandissement. Il peut être accordé sans apport personnel, et par conséquent servir à financer la totalité d'un bien immobilier ou des travaux. Les prêts conventionnés sont accordés sans conditions de ressources et pour une durée comprise entre 5 ans et 35 ans. Les taux d'intérêt maximum sont fixés par l'Etat.

- **Le PEL (prêt épargne logement)**

Ce sont des prêts accordés aux personnes ayant ouvert un plan épargne logement (PEL). Il s'agit de prêts à taux privilégiés accordés à la clôture du PEL. Les sommes placées sur votre PEL sont bloquées pendant une durée minimum de 4 ans. Au terme de ce délai, vous avez le choix de prolonger la durée du PEL ou bien de demander un prêt immobilier. Après la clôture de votre PEL, vous conservez le droit au prêt épargne logement pendant une année. Le prêt

¹²Georges Langlois et Michelle Mollet, « manuel de gestion financière », édition Berti, Alger, 2011, Page 78.

¹³<https://fr.wikipedia.org>

épargne logement permet de financer l'achat ou la construction d'un logement (neuf ou ancien) destiné à devenir votre résidence principale.¹⁴

I.4.2. Les crédits aux entreprises

Les principales sources de financement des entreprises sont des crédits bancaires. Ils sont destinés à satisfaire des besoins de financement des entreprises. Le crédit peut aller du court à long terme et sert à combler les décalages de trésorerie, acheter du nouveau matériel ou un local, lancer un nouveau produit ou service, racheter un fonds de commerce etc.

Les crédits accordés aux entreprises sont : Les crédits d'exploitation et Les crédits d'investissement.

1.4.2.1. Les crédits d'exploitation

Les crédits d'exploitation permet aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux variations saisonnières ou conjoncturelles.

Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux, à savoir : Les crédits par caisse et les crédits par signature.¹⁵

I. Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa trésorerie à court terme, on distingue entre les crédits de trésorerie (crédits par caisse globaux) et les crédits par caisse spécifiques.¹⁶

➤ Les crédits de trésorerie

Les crédits de trésorerie sont accordés aux entreprises pour satisfaire leurs besoins temporaires en capitaux dus au décalage entre les dépenses et les recettes en vue de soutenir le déroulement normal de leur activité. Ces facilités ont pour objet de financer les actifs circulants en contrepartie du fonds de roulement. Cette destination conditionne leur durée qui est généralement d'une année renouvelable. La durée cependant peut être beaucoup plus courte ou encore plus longue selon la nature des besoins à financer. Les entreprises

¹⁴Georges Langlois et Michelle Mollet, « manuel de gestion financière », édition Berti, Alger, 2011, Page 78.

¹⁵Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

¹⁶Idem, P.287

saisonniers font souvent recours aux facilités de trésorerie. Le montant qu'on leur accorde est prévu en relation avec les futures rentrées d'argent à l'aide de l'évaluation annuelle de la trésorerie. Le montant d'autorisation peut être utilisé entièrement ou en partie par l'entreprise selon ses besoins en émettant un billet financier qu'elle remet à sa banque. Ces crédits sont assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation.

On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont :¹⁷

- **La facilité de caisse**

La facilité de caisse est un concours bancaire consenti à l'entreprise, elle est destinée à faire face aux insuffisances momentanées de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA,...etc.¹⁸

La facilité de caisse est accordée à l'entreprise lorsqu'elle a besoin de faire face à un besoin momentanée de trésorerie. Bien qu'ayant, généralement, une validité annuelle, elle ne doit être très utilisée que pour une période très limitée (échéance de fin du mois, par exemple). Elle répond aux besoins de financements dus au décalage des entrées et sorties de fonds, son remboursement est assuré chaque mois par les rentrées décalées. Elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement. Son montant passe rarement un mois du chiffre d'affaire.¹⁹

- **Le découvert ou avance bancaire**

Le découvert bancaire est un crédit à court terme consenti par la banque pour permettre à un opérateur ou une entreprise en vue de faire face à des difficultés financières. Il n'est pas indispensable de la vie de l'entreprise, mais il lui permet de mieux vivre. De ce point de vue, le découvert est donc destiné à compléter les moyens de financement dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement. Le principe d'un découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la durée, puisque le découvert est accordé pour une période plus longue (un mois jusqu'à une année). Il y a lieu de distinguer

¹⁷Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60.

¹⁸Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.288.

¹⁹Chiffre d'affaire annuel (durant une année), un mois du chiffre d'affaire : c'est le chiffre d'affaire réalisé pendant un mois durant l'année.

entre deux formes de découvert, à savoir²⁰:

- **Le découvert simple:** Le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.
- **Le découvert mobilisable :** Dans ce cas, le découvert accordé est mobilisé par un billet d'ordre de 90 jours renouvelable. La banque pourra, ensuite, réescompter l'effet auprès de la Banque d'Algérie. En plus, l'effet représente une garantie au profit de la banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé. En aucun cas, ces deux types du crédit (facilité de caisse et découvert) ne devront passer 15 jours du chiffre d'affaire¹¹ de la Banque d'Algérie. L'autorisation est, généralement, accordée pour une durée d'une année pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Ces crédits sont accordés verbalement sans aucune possibilité de confirmation. En ce qui concerne les risques, ce sont les catégories du crédit les plus risquées, du fait des risques commerciaux ou d'impayés et d'un suivi difficile pour éviter le détournement de l'objet du crédit.

- **Les crédits de campagne ou crédit saisonnier**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une activité saisonnière. C'est ainsi qu'elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur une période très courte (Exemple : la vente des parapluies, des écharpes, bouées, crèmes glacées, jouets, vêtements d'hiver, ...etc.) ou qu'elle peut fabriquer seulement sur une période très courte et vendre toute l'année (Exemple : agriculture, conserveries,...etc.), elle peut aussi avoir, exceptionnellement, une charge importante de trésorerie assurée (lancement d'une campagne de publicité, par exemple). Dans tous les cas, l'entreprise ne pourra pas et ne devra pas assurer ce décalage avec ses seuls capitaux, elle demandera pour cela un crédit de campagne.

Le crédit de campagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de la trésorerie nette d'une activité saisonnière²¹. Le crédit accordé par la banque sera sur la base du besoin le plus élevé en montant et le remboursement se fera au fur et à mesure des ventes.

Pour cela, le banquier demande un plan du financement afin de justifier les besoins de financement et de déterminer le délai de remboursement. Ce plan fait apparaître, mois par

²⁰Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2ème édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; P.105.

²¹Benhalima A. : « Pratique et technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.63.

mois, les besoins et les ressources prévus. Le crédit est accordé pour une période allant de trois (03), six (06) à (9) mois selon le cas. Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la campagne notamment, le risque de mévente. Deux types de produits peuvent se présenter, à savoir ²²:

- Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.
- Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

En pratique, le banquier dans le but d'éviter tout risque d'immobilisation, fait souscrire à son client un ou plusieurs billets à ordre du montant du crédit accordé. Ce billet sera escompté par le banquier qui créditera le compte de son client de la somme portée sur le billet, diminué des agios prélevés à la source et pourra, ensuite, être réescompté auprès de Banque Centrale (BC).

• **Le crédit relais**

Le crédit relais est un concours qui permet l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précisant le résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt obligataire). Il s'agit donc d'une avance destinée à financer les immobilisations dans l'attente d'une rentrée de fonds. Ils sont le plus souvent à taux fixe.

➤ **Les crédits par caisse spécifiques**

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et les créances dont le poids peut être, particulièrement lourd pour l'entreprise. Ainsi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie les garanties sont généralement, accessoires. Ils peuvent revêtir les formes suivantes²³ :

• **L'escompte commercial**

Nous parlons d'escompte bancaire lorsqu'une entreprise cède un effet de commerce à la banque et qu'en contrepartie, la banque fait une avance à l'entreprise. Le but de l'escompte est de limiter les décalages de trésorerie pour l'entreprise en mobilisant les créances clients. Toutefois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, car bien qu'ils soient payables, leur reconnaissance peut nécessiter un délai, surtout si le lieu de leur paiement est loin.

²²Idem.

²³Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.210.

L'escompte permet aussi au fournisseur détenteur d'un effet de commerce de mobiliser immédiatement sa créance, sans attendre la date du règlement initialement convenue avec son client en cas d'escomptant l'effet auprès de son banquier.²⁴

L'escompte est une opération qui consiste pour le banquier de racheter d'une entreprise les effets de commerce, dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agios, l'escompte fait donc intervenir trois parties:²⁵

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelé le cédant ;
- Le débiteur de l'effet, appelé cédé ;
- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire ».

Pratiquement, le cédant va remettre l'effet de commerce à sa banque, soit en l'endossant si le nom du bénéficiaire est déjà indiqué, soit en portant son banquier comme bénéficiaire de l'effet. L'opération d'escompte présente quelques caractéristiques, à savoir²⁶ :

- La compétence des tribunaux de commerce en cas de non-paiement de la traite à l'échéance;
- La procédure juridique ne pourrait, toutefois, être étonnée qu'auprès de l'établissement d'un « protêt faute paiement » ;
- Le transfert juridique de la provision est entre les mains de l'endossataire ;
- La solidarité de la créance. La contre-passation des effets impayés fait prendre à la créance sous caractère combiné.

L'escompte présente des avantages certains pour la banque, qui sont²⁷ :

- o C'est une opération du crédit qui est protégée par les dispositions du droit bancaire ;
- o La banque a la possibilité, sous certaines réserves, de négocier le papier escompté à la Banque Centrale si, elle a des besoins de la trésorerie ;
- o Uniquement des effets pour les périodes inférieures à 90 jours sont réescomptés.

En escomptant l'effet, le banquier accorde un crédit à son client. Ce crédit ne sera payé qu'à l'échéance par une tierce personne. Par conséquent, le banquier doit s'assurer de la qualité de son client et de celui qui doit payer.

- **L'affacturage ou le factoring**

« L'affacturage est un contrat par lequel un établissement de crédit spécialisé appelé

²⁴Bouyacoub F. : L'entreprise et le financement bancaire ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.240 et 241.

²⁵Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292.

²⁶ 23 Idem.

²⁷François D. : Pratique de l'activité bancaire ; Edition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.110.

factor, achète les créances détenues par un fournisseur appelé vendeur sur ses clients appelées acheteurs »²⁸. Le code de commerce Algérien dans son article 543 décret législatif, définit le factoring comme étant : « un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelé « factor » devient subrogé au droit de son client appelé « adhérent » en payant de ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, le risque de non remboursement ».²⁹

A travers cette définition, on peut assimiler l'affacturage comme un transfert de créances commerciales par subrogation conventionnelle de leurs titulaires à un établissement appelé « factor » qui se charge du recouvrement moyennant une commission et garantit ainsi le risque de non-paiement, même en cas de défaillance du débiteur. Par conséquent, le factoring est, à la fois, un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et un moyen de financement.

- **L'avance sur marchandise**

L'avance sur marchandise est une avance accordée, aux entreprises et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet aux clients de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais. Le bénéficiaire de l'avance doit posséder des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit dans un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire.

Autre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de marchandises venant du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique.

- **L'escompte de warrant**

Le warrant est un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose, en garantie de sa signature et dans les magasins généraux, des marchandises dont elle n'a pas de l'utilisation immédiate³⁰. Autrement dit, les warrants est un bulletin de gage qui permet l'entreprise de bénéficier d'une avance auprès de sa banque

- **Avance sur marché public**

Un marché public « est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux³¹. La réalisation des marchés

²⁸ Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.107.

²⁹ Article 543 bis 14 du décret législatif n°93-08 du 25.04.1993, du code de commerce Algérie, p.134.

³⁰ Bouyacoub F. : L'entreprise et le financement bancaire ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.237.

³¹ Idem ; P.240 et 241.

pose aux entreprises un grand problème de trésorerie, du fait que le règlement des livraisons objet d'un marché n'intervient qu'après service rendu, constaté et avec retard. Ce retard dans le règlement, justifie le recours de ces entreprises aux banques pour trouver le financement nécessaire à leurs besoins.

Comme principale garantie, l'entreprise procède au nantissement du marché en faveur de la banque. Appelé aussi délégation du marché, le nantissement du marché a pour effet de permettre au créancier gagiste (banque) d'encaisser, d'une manière exclusive, les sommes représentatives des créances détenues par le client sur l'administration.

Les avances susceptibles sont les suivantes³²:

➤ **Le crédit de financement :**

C'est un financement accordé avant la naissance de droits de paiement pour l'entreprise.

➤ **Les avances sur créances nées constatées :**

Ce sont des mobilisations de créances relatives des travaux effectués et constatés par l'administration. Dans ce cas, la sécurité du banquier est plus grande, l'avance peut atteindre 80% du montant de la facture.

➤ **Les avances sur créances nées non constatées :**

Ce sont des mobilisations de créances relatives aux travaux réalisés par l'entreprise, mais non encore constatés par l'administration. L'avance ne doit pas dépasser 50% du montant de la facture présentée.

➤ **L'avance sur titres**

L'avance sur titre est une technique qui permet des clients détenteurs d'un portefeuille de titres (Bons De Caisse « BDC », Dépôt A Terme « DAT » et obligation) d'obtenir des avances en proposant ces titres comme garantie. Les titres nominatifs ou ordre peuvent être mis en gage³³. Ces avances sont consenties, principalement, sur les DAT et les BDC en contrepartie du nantissement de ces derniers et du blocage des contrats de DAT.

La réalisation de l'avance se fait par mise disposition de l'emprunteur d'une somme correspondant à 80% de la valeur des titres nantis. Le client paie les intérêts sur les sommes utilisées et non pas sur la totalité du montant avancé. La durée du prêt ne doit dépasser en aucun cas l'échéance du titre.

➤ **L'avance sur factures**

L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques, généralement, domiciliées aux guichets de la

³²Bouyacoub F. : L'entreprise et le financement bancaire ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.242.

³³L'article 976 du code civil.

banque prêteuse »³⁴.

En pratique, le banquier exige du demandeur de cette forme de concours, le bon de commande, le bon de livraison, la facture certifiée par le maître de l'œuvre et l'engagement du débiteur à virer irrévocablement les sommes dues, au profit du compte du client domicilié de l'agence. Le montant du crédit est limité au maximum à 70% du montant des factures.

II. Les crédits par signature

Un crédit par signature est l'engagement pris par une banque en vue de mettre des fonds à la disposition de son client ou d'intervenir financièrement en cas de défaillance de celui-ci. Avec cette forme de crédit, le banquier s'engage par une lettre, auprès de tiers, à satisfaire des obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers s'avéreraient défaillants. Les crédits par signature se présentent sous quatre (04) formes, à savoir³⁵:

- **L'aval**

L'aval est un cautionnement solidaire, c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque »³⁶.

L'avaliste s'engage solidairement et conjointement à payer le montant de l'effet avalisé l'échéance, dans le cas où le débiteur avalisé ne viendrait pas le faire à la date prévue par le papier. Il peut être porté sur l'effet, sur une allonge ou être donné par un acte séparé.

Lorsque l'aval est donné par acte séparé, pour une personne dûment dénommée, l'avaliseur n'est tenu qu'envers l'avalisé, il n'est pas obligé à l'égard des porteurs successifs. L'aval constitue un crédit par signature lorsqu'il est accordé par la banque.

- **L'acceptation**

L'acceptation est l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance³⁷. Ce crédit est, surtout, utilisé par les banques dans le commerce international. Il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client. En effet, le vendeur ou son banquier n'étant pas en mesure d'apprécier la valeur des signatures de chacun des acheteurs d'un pays étranger, exige la signature du banquier de ceux-ci.

La principale forme du crédit par acceptation accordée par la banque est celle liée à une

³⁴Benhalima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.165.

³⁵Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 21^{ème}édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

³⁶Bernard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Aengde ; Paris ; 1997 ; P.189.

³⁷Idem, P.190

ouverture du crédit documentaire, lequel est, alors, réalisé non pas, document contre paiement, mais document contre l'acceptation.

- **Le cautionnement**

Le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »³⁸.

La caution est un engagement pris par la banque pour le compte de son client, de s'exécuter en cas de défaillance de celui-ci envers un tiers.

La caution peut avoir objet³⁹ :

- ✓ De différé des paiements : Il s'agit, par exemple, de l'obligation cautionnée ou de la caution d'enlèvement ;
- ✓ D'éviter les paiements : C'est le cas, de la caution d'adjudication ;
- ✓ D'accélérer des rentrées de trésorerie : Il s'agit, ici, de la caution de remboursement d'acompte ou de retenues de garantie.

On peut distinguer entre deux formes de cautionnement, qui sont :

- a. **Le cautionnement simple** : Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion. Le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.
- b. **Le cautionnement solidaire** : Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au débiteur principal.

- **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus de l'ouverture du crédit »⁴⁰.

Le crédit documentaire est l'engagement pris par la banque pour le compte de son client importateur, de garantir l'exportateur de paiement de marchandises contre la remise des documents qui attestent l'exploitation, la qualité et la conformité des marchandises stipulées dans le contrat. La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être⁴¹ :

- ✓ **Révocable** : La banque peut revenir sur son engagement, et ce, avant l'exportation des marchandises ;
- ✓ **Irrévocable** : La banque peut revenir sur son engagement que d'abord parties ;

³⁸L'article 644 de code civil.

³⁹Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007 ; P.50.

⁴⁰Benhalima A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.170.

⁴¹Laure S. : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3ème édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.77 et 78.

- ✓ **Non confirmée** : La banque est seule engagée ;
- ✓ **Confirmée** : L'engagement de la banque est confort par le correspondant dans le pays exportateur. Comme tout concours bancaire, les engagements par signature ont des avantages et des inconvénients pour la banque tout comme pour le client.

Au titre des avantages pour la banque, les engagements par signature rapportent des commissions, n'entraînent pas de décaissement, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.

Au titre des inconvénients, les engagements par signatures sont des risques difficiles à maîtriser et leur suivi est lourd. Pour le client, l'engagement de la banque valorise son image de marque et permet une meilleure gestion de sa trésorerie. Cependant, les frais financiers et les garanties exigées de fonds en constitution de provision sont des inconvénients liés à l'engagement qu'il obtient de la banque.

1.4.2.2. Les crédits d'investissement

« Un investissement est une dépense actuelle devant engendrer des bénéfices futurs »⁴². Donc, l'investissement peut être défini comme étant : « une opération qui entraîne une transformation de ressources à un projet industriel ou financier. Dans l'espoir d'en retirer des gains sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise ».

Alors, le crédit d'investissement peut être défini comme des garanties qui permettent aux entreprises d'acquérir des équipements, des biens et des matériels à leur création ou en vue de développer leur activité. Les ressources dégagées pour le fonctionnement de ces biens acquis contribueront au remboursement du crédit.

L'octroi d'un crédit d'investissement peut avoir plusieurs formes à savoir le crédit à moyen terme, crédit à long terme ou le crédit-bail « leasing » :

I. Les crédits à moyen terme (CMT)

C'est un crédit dont sa durée est égale ou supérieure à deux (2) ans et qui ne dépasse pas sept (7) ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petites et Moyennes Entreprise (PME),...).

⁴²<http://www.lewebpedagogique.com/ouadayazid/>, (03/10/2016 à 10h), [OUADA (Yazid) : « cour de financement des investissements », blog éducatif : Le Web Pédagogique, 17 octobre 2010]

Celui-ci, s'applique, des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens d'équipement et moyen de production de l'entreprise. La durée de financement ne doit en aucune manière être supérieure à la durée d'amortissement du bien à financer, ainsi la durée de remboursement du crédit est généralement alignée sur la durée de vie des biens financés et les possibilités financières de l'entreprise⁴³.

II. Les crédits à long terme (CLT)

«Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans à vingt ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions»⁴⁴. La durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement des immobilisations financées et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.

III. Le crédit-bail ou leasing

«Le crédit-bail est une technique de financement des immobilisations par laquelle une banque ou une société de crédit spécialisée acquiert un bien mobilier ou immobilier en vue de sa location a une entreprise qui aura la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle à l'expiration du contrat»⁴⁵.

Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé. C'est-à-dire, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain détail. Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires⁴⁶ :

- Le crédit-bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier⁴⁷:

Crédit-bail mobilier : C'est une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, achetés en vue de cette location, par la société de crédit-bail, ce dernier reste le propriétaire de ce bien. Au terme d'un contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou une partie du bien loué moyennant au prix convenu à l'avance, prix qui tient compte des versements effectués à titre de loyers.

Crédit-bail immobilier : Il consiste en une opération de location d'un bien immobilier à

⁴³Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.260.

⁴⁴Luc Bernet-Rollande, IBID, p 141.

⁴⁵FRANÇOIS DESMICHT, «Pratique de l'activité bancaire», édition Dunod, France, 2004, pl4.

⁴⁶Idem

⁴⁷Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2004 ; P.345.

usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit-bail immobilier qui est en demeure propriétaire, cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué.

Les avantages de crédit-bail : Le crédit-bail présente des avantages, qui sont⁴⁸:

- Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation ;
- Il n'existe aucun autofinancement ;
- L'utilisateur tant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle ;
- Il n'y a pas d'immobilisation au bilan, puisqu'il s'agit de location ;
- Les loyers sont passés en frais généraux, à condition que la durée de location corresponde à la vie économique du bien loué.

Les inconvénients du crédit-bail

Le crédit-bail présente des inconvénients, qui sont⁴⁹:

- Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé, surtout pour les petits investissements ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standards ;
- Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie ;
- Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir l'issus du contrat.

⁴⁸Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition Dunod ; Paris ; 2008 ; P.345

⁴⁹Idem.

Section 02 : Les instruments de gestion de risque de crédit

Le risque de crédit sous les différentes formes qu'il révèle se situe au cœur des préoccupations bancaires, c'est pour cela, et pour une meilleure gestion de cet aléa qu'une réglementation pertinente a été mise en place.

L'objectif de cette deuxième section est de présenter de façon générale le risque de crédit ainsi que les différents instruments de gestion de ce dernier.

2.1 Le risque de crédit

Depuis que la banque moderne a commencé à évoluer, la plus importante des défaillances bancaires trouvent leur origine dans l'incapacité de faire face aux différents risques qu'elles encourent et l'un de ces risques est le risque de crédit. On pourra dire qu'un risque est une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit⁵⁰. Le risque de crédit est le risque le plus important et le plus dangereux auquel est exposée une banque. Cette dernière doit accorder une attention particulière à sa gestion afin de ne pas être en proie à ses conséquences, Il prend diverses formes ou appellations, risque de contrepartie dans les transactions sur les marchés financiers et inter bancaires, et risque de faillite ou risque de crédit au sens propre.

Il est relatif au non remboursement à l'échéance par un particulier, une entreprise ou un emprunteur institutionnelle des intérêts et ou du principale. Le fait que l'activité principale de la banque est de distribuer de crédit, le risque de non remboursement est alors inévitable et il est au cœur du métier de la banque. Afin de mieux appréhender les instruments utilisés pour gérer le risque de crédit, nous allons commencer par définir le risque de crédit, ensuite nous présenterons les facteurs de risque de crédit, ses composantes et conséquences, et nous terminerons en expliquant les instruments de gestion et les méthodes d'évaluation de ce dernier.

2.2. Définition du risque de crédit

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »⁵¹. Il représente aussi, la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de

⁵⁰ BARTHELEMY B, « Gestion des risques », Les éditions d'organisation, Paris, 2001, Page 13.

⁵¹ Bessis. J, « *Gestion des risques et gestion Actif Passif* », édition Dalloz, Paris, 1995, p.15.

rembourser des fonds empruntés, cas le plus classique et le plus courant ; risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée ; risque enregistré dans le hors-bilan.

Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit.

Une opération de crédit consiste pour un créancier à consentir un prêt à un débiteur. Le prêt peut être financier (prêt générant un plan de remboursement), lié à une opération commerciale ou encore correspondre à un simple délai pour effectuer un règlement. Dans tous ces cas, l'emprunteur s'engage à payer une somme convenue à une échéance déterminée (la maturité). Le montant à régler peut correspondre au simple capital ou être, dans le cas des prêts financiers, majoré d'intérêts.

A priori, en termes de gravité, le risque de crédit renvoie à deux situations différentes. Dans le cas où le débiteur ne peut tenir son engagement, il peut s'agir soit d'une incapacité temporaire due à des difficultés ponctuelles, soit d'une incapacité définitive liée à des problèmes structurels pouvant amener la disparition de l'emprunteur. Si on généralise, ce risque peut être considéré comme l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie.

On appréhende alors le risque de crédit comme une possibilité de pertes consécutives à cette évolution du débiteur, ce qui renvoie à deux états de la nature :

- La dégradation de la situation de l'emprunteur : Le rendement espéré ne rémunère pas l'incertitude grandissante à laquelle le créancier est exposé, c'est une forme de perte d'opportunité,
- La cessation des paiements du débiteur : S'il ne peut payer, son créancier constate un défaut de paiement dont les conséquences seront plus ou moins graves selon qu'il y a, ou non, faillite de la contrepartie.

2.3. Les facteurs de risque de contrepartie

Les banques sont exposées au risque de contrepartie dans la mesure où elles détiennent des portefeuilles de créances sur divers agents économiques qui sont les particuliers et les entreprises notamment les PME, mais aussi les établissements de crédit et l'Etat. Les engagements de hors bilan sont aussi à l'origine des risques de contrepartie, qu'il s'agisse des engagements de financement ou de garantie, ou alors des engagements sur des actifs financiers (opérations sur titres, sur devises et sur instruments dérivés).

Les facteurs de risque liés au risque de contrepartie et dont les variations pourraient influencer la valeur du portefeuille des créances et des engagements de la banque peuvent être :

- Un taux d'intérêt ;
- Un cours de change (pour les opérations à l'international) ;
- Le prix d'un actif ;
- La volatilité des sous-jacents (concernant le risque de contrepartie sur instruments dérivés).

L'identification du risque de contrepartie demeure une étape fondamentale pour les banques afin que celles-ci assurent les moyens adéquats pour sa quantification et sa gestion.

2.4. Les composantes de risque de crédit

On distingue dans le risque supporté par un créancier le risque de **dégradation de la qualité du portefeuille** de crédit, (Downgrading Risk), le risque de défaut (Default Risk) et le risque sur le **taux de recouvrement en cas de défaut**.

2.4.1. Le risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit, (Downgrading Risk)

Il correspond à la détérioration de la qualité du crédit qui se traduit par une hausse de la prime de risque liée à l'emprunteur sur le marché des capitaux. En d'autres termes, il se traduit par la dégradation de la qualité financière de l'emprunteur, qui accroît la probabilité de défaut.

En outre, si celui-ci bénéficie d'un rating auprès d'une agence de notation, sa note est susceptible de se détériorer. D'ailleurs ces signaux sont très corrélés avec le risque de défaut et sont utilisés par le marché comme indicateurs d'un risque éminent.⁵²

2.4.2. Le risque de défaut (Default Risk)

Il est également appelé le risque de crédit correspond à l'incapacité du débiteur de remplir ou d'assurer à temps les obligations financières contractuelles envers les créanciers au titre d'intérêts ou de principal de la dette contractée.

Selon L'agence de notation Moody's, le risque de défaut est défini comme : «tout manquement ou tout retard sur le paiement du principale ou des intérêts».⁵³

Dans le document consultatif de 2003, du Comité de Bale, il définit le défaut de la façon suivante : «Un défaut de la part d'un débiteur intervient lorsque l'un des deux événements ci-dessous se produit, sinon les deux :

- La banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe).
- L'arriéré du débiteur sur un crédit important dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé

2.4.3. Le risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie.

Le recouvrement est porté sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies. La façon dont le taux de recouvrement est déterminé est une hypothèse clés de la gestion des risques. Cette hypothèse est importante parce que le risque supplémentaire est introduit lorsque le taux de recouvrement n'est pas constant. Le taux de recouvrement constitue une source d'incertitude pour la banque dans la mesure où, il est déterminé à travers plusieurs facteurs. (La durée des procédures

⁵² BRUYERE R, Op. Cit, Page 9.

⁵³ RONCALLI T, « La gestion des risques financières », édition ECONOMICA, Paris, 2004, Page 105.

judiciaires qui varient d'un pays à l'autre ; la valeur réelle des garanties et le rang de la banque dans la liste des créanciers).

2.5. Les raisons de non remboursement du crédit

Les cas qui peuvent amener un emprunteur à ne pas respecter son engagement de rembourser sa banque sont multiples, et ont diverses causes :

- Mauvaise foi, ou la malhonnêteté évidente (escroquerie, abus de confiance...) ;
- Cas de force majeure : par exemple les crédits consentis à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, de révolution, de catastrophe naturelle ou de non-transfert. C'est ce qu'on appelle plus communément le risque pays⁵⁴ ;
- Ou encore une défaillance économique et financière involontaire des débiteurs, chômage par exemple pour les particuliers, ou encore dépôt de bilan, faillite pour les entreprises.

2.6. Les conséquences du risque de crédit

En prenant en considération de tous les risques financiers, il est évident que, le risque de crédit n'est pas sans effet sur la banque. Il peut se manifester, en fonction de son ampleur, sur son résultat, sa note, sa réputation et même sa solvabilité.

2.6.1. Dégradation de la note de la banque

La détérioration des résultats de la banque conduit les agences de notation à réviser, à la baisse, son rating dans la mesure où les résultats réalisés font partie des principaux facteurs que ces agences prennent en considération lors de l'attribution des notes, ce qui portera préjudice à l'image de marque de la banque. Ainsi, les déposants vont se précipiter à retirer leurs fonds de la banque et les agents du secteur bancaire vont perdre confiance en elle, provoquant ainsi son illiquidité.

2.6.2. Dégradation de la solvabilité de la banque

La réalisation des pertes consécutives entraîne la consommation des résultats générés par la banque, or si les résultats ne sont pas suffisants pour absorber ces pertes, la banque sera dans l'obligation d'amputer ces pertes des fonds propres, ce qui peut engendrer, à un terme moyen ou long, l'insolvabilité totale de la banque. Cependant, la banque peut recourir à ses

⁵⁴CALVET Henri, op.cit., page 97. Donne la définition suivante : «le risque pays est le risque de non remboursement de la créance détenue sur un débiteur privé ou public en raison de la situation économique et/ou politique du pays dans lequel est situé le débiteur, et ce, quelle que soit la situation financière de ce débiteur. »

fonds propres pour couvrir les risques élevés (pertes inattendues). Ces fonds peuvent remettre en cause sa solvabilité.

2.6.3. Dégradation des résultats de la banque

Un portefeuille de crédit trop risqué engendre souvent des pertes excessives, concrétisées sur le bilan par l'augmentation de l'encours des créances douteuses, et par conséquent, la banque génère des résultats médiocres, voire même négatifs.

2.7. Les instruments de gestion de risque de crédit

En bref, la gestion du risque de crédit correspond aux ensembles des instruments, des techniques et des outils mis en place par la banque pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de crédit.

Les banques utilisent plusieurs moyens de protection contre les risques de crédit pour limiter leurs impacts. Nous allons l'expliquer à travers : Les instruments traditionnels de gestion des risques de crédit qui sont des procédures internes de fonctionnement et des supports exigés en accordant de crédit et les instruments modernes de gestion de crédit qui sont liés à l'évolution du système financier et donc a un lien avec les marchés financiers. La banque peut utiliser tous ces instruments qui sont à son disposition, afin de prémunir et gérer le risque de crédit. Mais, à noter qu'en plus des instruments traditionnels et modernes, la banque fait une identification et une évaluation précise du risque de crédit.

2.7.1. Les instruments traditionnels de gestion de risque de crédit

Les banques ont tout un intérêt d'accroître leurs efforts dans la mise en place des procédures et des mesures de prévention des risques de crédit à l'aide des instruments traditionnels qui sont : La politique de garanties, la diversification du portefeuille des engagements, et les procédures internes à la banque.

1. La politique de garanties

La politique de garanties est la réponse traditionnelle de la banque lorsqu'il s'agit de se prémunir d'un risque à l'occasion d'une opération de crédit.

Le dictionnaire Larousse le conçoit comme « ce qui assure l'exécution, le respect des termes d'un contrat⁵⁵ ».

⁵⁵<https://www.larousse.fr/>

Selon le lexique des termes juridiques, la garantie est un ensemble de moyens juridiques permettant de garantir le créancier contre le risque d'insolvabilité du débiteur.⁵⁶

Ainsi la garantie bancaire peut être définie comme un bien ou une valeur mis en jeu par une personne lors d'une demande d'un financement à un établissement bancaire dans l'éventualité d'une incapacité de remboursement⁵⁷. La banque propose à ses clients de pouvoir emprunter et épargner de l'argent, pour cela, elle met à leur disposition des offres de crédit et d'épargne qui s'accompagnent de garanties spécifiques et proposées à des taux d'intérêt variables.

Il existe deux sortes de garanties : Les garanties réelles et les garanties personnelles.

1.1. Les garanties personnelles:

Les garanties personnelles sont des conventions qui confèrent à un créancier le droit de réclamer le paiement de sa créance à une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principal⁵⁸. Le droit à la sûreté personnelle est le droit de toute personne, quels que soit son état et son origine, de ne pas être arbitrairement détenue, c'est-à-dire de ne pas être détenue hors des conditions prévues par la loi.

Ainsi, une détention, une rétention ou encore une retenue ne pourront être considérées comme arbitraires que si elles sont régies par la loi et qu'elles sont mises en œuvre dans le respect des droits de la défense. Elles se sont développées en raison de leur facilité de mise en œuvre et sa mise en place est fait à l'aide du cautionnement ou de l'aval.

1.2. Les garanties réelles:

Les garanties réelles sont des garanties portant sur des biens meubles ou immeubles garanties accordées par un débiteur à son créancier (un bien est grevé d'une garantie appelée sûreté réel). Les sûretés réelles confèrent un droit dit réel au créancier (des droits sur le bien affecté à titre de garantie). Les droits réels attribués au créancier sont de deux ordres. Il s'agit du droit de saisie et du droit de préférence.

⁵⁶Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, Lexique des termes juridiques, éditions Dalloz, 14ème édition, 2003.

⁵⁷"AYNES L, « Le cautionnement », édition Dalloz, 1997, page 10

⁵⁸ Dominique LEGAIS, Sûretés et Garanties du Crédit, Editions L.G.D.J, 5ème ed.2006, Page 25.

- Le droit de saisie offre au créancier, en cas de non-paiement de la dette, le droit de saisir le juge et de demander la vente du bien affecté pour obtenir le paiement de sa créance.
- Le droit de préférence donne au créancier le privilège d'être payé en priorité par rapport aux créanciers chirographaires (créancier d'une somme d'argent qui ne bénéficie d'aucune garantie)⁵⁹.

Une sûreté réelle se concrétise par l'affectation d'un bien par un débiteur au profit d'un tiers, afin de garantir le paiement d'une dette. Les sûretés réelles régulièrement répertoriées en sûretés réelles avec dépossession, par exemple le gage automobile, ou en sûretés réelles sans dépossession, telle que l'hypothèque d'un bien immobilier. Il existe généralement deux types de sûreté réelle: le nantissement et l'hypothèque.⁶⁰

2. La diversification et partages des risques

La diversification et la partage des risques sont deux des moyens des plus utilisés par la banque pour réduire le risque engendré par leur activité. Elles permettent aux banques de se protéger contre des pertes lourdes qui peuvent conduire à une défaillance. Les banques préfèrent de répartir les risques entre un grand nombre de contreparties parce que la probabilité de perte n'est pas important⁶¹.

D'autre part, une concentration trop importante des risques sur un nombre de contreparties fragilise la gestion de la banque et met en danger sa pérennité en cas de défaillance de l'une des contreparties les plus importantes. On peut distinguer le cofinancement et les engagements de garantie.

- **Le cofinancement** : Dans ce cas, plusieurs banques se mettent d'accord pour financer une contrepartie, cet accord peut donner lieu, mais cela n'est pas obligatoire, à la constitution d'un pool bancaire, ce dernier est l'ensemble des banques d'une même entreprise, et une ou deux banques du pool ayant en général les quotes-parts les plus élevées, sont dites chefs de file et assurent la gestion et le suivi des concours.
- **Les engagements de garantie** : La banque bénéficie d'une garantie délivrée par un tiers spécialisé, et le tiers n'intervient pas en financement, un exemple ici en Algérie,

⁵⁹ BARTHEZ A, HOUTCIEFF D, « Les sûretés personnelles », édition L.G.D.J, Paris, 1998, Page 60.

⁶⁰ HUBERT DE BRUSELERIE, «analyse financière», 4 édition DUNOD, paris, 2010, Page 440.

⁶¹ FERRONIERE J, CHILLAZ E (1980), Les opérations de banque, Dunod, page 257

c'est la société de garantie des crédits immobiliers (SGCI), le fonds de garantie (FGAR), etc.

3. Les procédures internes de fonctionnement

Ayant l'intention de renforcer ses outils de gestion de risque de crédit, les banques ont jugé nécessaire d'instaurer des procédures internes. Nous allons présenter les mécanismes mis en place, afin de contenir les risques qui encourent toute opération de crédit. Nous citerons :

- La mise en place du système de délégation de crédit dans la limite des seuils autorisés. En effet l'agence bancaire est la structure la mieux placée pour se prononcer, dans les limites de sa délégation, sur certains crédits à la clientèle.
- L'instauration d'un système de contrôle des utilisations de crédit afin d'assurer le suivi des crédits consentis.
- L'institution d'un système de comité siégeant au niveau des agences. L'objectif assigné à cette action est de conjuguer la réflexion en matière d'octroi de crédit.

2.7.2. Les instruments modernes de gestion de risque de crédit

Les banques ont développé des nouvelles méthodes pour gérer le risque de crédit. On peut distinguer la titrisation et les dérives de crédit.

1. La titrisation

« La titrisation est une opération par laquelle un émetteur (un établissement financier ou une entreprise) cède sur les marchés de capitaux des titres de dette ayant la caractéristique d'être adossés à un portefeuille d'actif»⁶²

On peut définir la titrisation comme une technique financière qui consiste pour une entreprise à céder certains de ses actifs et recevoir en contrepartie des liquidités. Ces actifs sont cédés à une structure spécifique (SPV : Spécial Purpose Vehicle) qui émet des parts (titres de dette) souscrites par des investisseurs.

A cet égard, nous pouvons citer la titrisation des créances bancaires. Comme son nom l'indique, la titrisation des créances bancaires est une opération de titrisation où les actifs vendus sont des prêts bancaires, ces prêts sont généralement des crédits au logement ou à la consommation qu'il est difficile de refinancer et ont des taux élevés. L'opération de titrisation permet une banque à céder une partie de ses créances, mais également le risque attaché à

⁶² Arnaud de Servigny, Op.cit., 4eme Edition, Page 229.

celles-ci. L'avantage de la titrisation des créances bancaires réside également dans leur capacité à libérer le capital qui était alloué aux créances cédées. A part des titrisations des créances bancaires classiques, on retrouve les titrisations des créances bancaires synthétiques. Ces deniers, consistent pour une banque à céder le risque de contrepartie d'un portefeuille de créances tout en conservant les créances dans son bilan.

La titrisation présente plus des avantages et des inconvénients, à savoir :

Les avantages de la titrisation

- Elle améliore la situation de liquidité de l'établissement cédant (répondre à un besoin de liquidités) ;
- La titrisation permet d'anticiper et améliorer la solvabilité de la banque;
- Elle permet d'accroître le rendement des fonds propres de la banque;
- Elle permet de segmenter et transférer les risques ;
- Elle permet de trouver de nouveaux investisseurs.

Les inconvénients de la titrisation

- Le montage est complexe et le coût de l'opération est aussi important.

2. Les dérivés de crédit

Un produit dérivé de crédit est défini comme « un instrument de marché, donc coté en fourchette, dont le flux qui lui est associé dépend de l'évolution de la qualité de crédit de l'émetteur d'un actif de référence »⁶³. Un produit dérivé financier peut se définir de façon très générale comme un contrat financier négociable portant droit sur un autre actif. En d'autres termes, c'est « un contrat dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'un actif ou d'un indice sous-jacent ».

Ces produits sont utilisés notamment pour la couverture en cas de défaut de la contrepartie. Un défaut peut être caractérisé par l'insolvabilité ou le défaut de paiement sur le principal ou les intérêts du crédit ; la restructuration qui affaiblit la qualité de crédit de la référence et par la faillite qui a pour conséquence une incapacité du débiteur à honorer ses engagements. Les produits les plus classiques parmi la gamme des dérivés de crédit sont :

⁶³MARTEAU D., *Les enjeux du développement du marché des dérivés de crédit*, Revue Banque Stratégie, n°186, octobre, 2001, p.2

- **Le Crédit Default Swaps (CDS), (classé en terme comptable comme produit hors bilan)**

Un CDS est un contrat financier bilatéral par lequel une des parties (l'acheteur de protection) paie de manière périodique une prime sur un montant notionnel, afin d'obtenir du vendeur de la protection un paiement contingent à la suite d'un évènement de crédit sur l'emprunteur.

- **Le Total Rate of Return Swap (TR), (considéré au sens comptable comme produit hors bilan)**

Les banques utilisent ce type de produits pour faire face au problème de la nécessité de diversifier le portefeuille. Cet instrument permet en effet, de transférer le risque sur performance économique d'un actif sous-jacent, sans pour autant transférer la propriété de cet actif.

- **Le Crédit linked Notes (CLN), (selon la classification comptable le CLN est un produit sur bilan)**

Cet instrument n'est que le traitement d'un CDS sous forme de valeurs mobilières. Les investisseurs investissent sur des valeurs mobilières dont le rendement est lié à la performance de produits dérivés.

Les avantages des dérivés de crédit

- Les dérivés de crédit répondent à un besoin fondamental intervenant sur les marchés des capitaux, celui de pouvoir identifier le risque de crédit, le négocier et le couvrir ;
- Ils augmentent les degrés de liberté en séparant les facteurs de risque, en permettant un choix d'exposition souple et précis et ils rendent possible une gestion active de risque ;
- Ils autorisent le démembrement intégral des risques inclus dans les titres de dette ;
- Négociation du risque de crédit: «au lieu de vendre l'actif, vendre plutôt le risque associée à cette actif», pour les banques les dérivés des crédits permettent de dissocier le risque de crédit de risque de financement ;
- Couverture du risque de crédit, les dérivés de crédit collent plus à leur sous-jacent que les indices de marché, la couverture n'en étant que plus efficace.

2.8. Les méthodes d'évaluation de risque de crédit

Le risque de crédit est considéré comme étant le risque le plus redouté par les banques. IL convient donc de mettre en place un dispositif ou un ensemble de procédures permettant

aux banques de le quantifier.

Dans le cadre de cette approche qualifiée de traditionnelle, l'analyse financière est le principal outil de mesure du risque de crédit. Les états financiers sont spécifiques au marché des professionnels. Cette technique peut se résumer de la manière suivante « L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une entreprise à partir de données chiffrées et normalisées comme la liasse fiscale en France.

Cette étude est donc réalisée à partir d'informations concernant le passé de l'entreprise. Toutefois, elle doit apporter un éclairage sur l'avenir de l'entreprise en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures ». ⁶⁴

2.8.1. La méthode de la notation financière

La notation financière appelée également le Rating, désigne: " l'attribution des notes (ratings) à des emprunteurs ou à des titres de dettes afin d'évaluer leur risque de défaut"⁶⁵

Celle-ci est définie comme: "Un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétisé en une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur" ⁶⁶

La notation financière est donc un outil d'aide à la décision, dans la mesure où elle permet la synthétisation en une note alphanumérique le degré de solvabilité et de solidité de la contrepartie. Cette note est attribuée soit par des agences de notation spécialisées et indépendante de l'établissement de crédit, c'est ce qu'on appelle la notation externe; soit la notation est faite par la banque elle-même, c'est ce qu'on qualifie de notation interne.

Cette note est attribuée soit par des agences de notation spécialisées et indépendante de l'établissement de crédit, c'est ce qu'on appelle la notation externe; soit la notation est faite par la banque elle-même, c'est ce qu'on qualifie de notation interne.

2.8.1.1 Typologie des agences de notation

Les agences de notation peuvent être globales, régionale ou spécialisées. Elles sont globales lorsqu'elles atteignent une envergure internationale, régionales lorsqu'elles traitent du marché local uniquement, enfin, les agences de notation sont qualifiées de spécialisées lorsque la notation concerne une variété spécifique d'emprunteurs ou de dette.

⁶⁴ <http://direns.mines-paristech.fr/Sites/BasedelaCompta/module2/co/definitionAF.html>

⁶⁵ Eric PAGET-BLANC, Nicolas PAINVIN, "La Notation financière, Rôle des agences et méthodes de notation", édition DUNOD, Paris 2007, p.7

⁶⁶ MADOUCHE Yacine, "La problématique d'évaluation du risque de crédit des PME par la banque en Algérie", Université Mouloud MAMMERI de TIZI-OUZOU, p.62, IN, KARYOTIS.D, "La notation financière : une nouvelle approche du risque", La revue banque éditeur, 1995, p.16

2.8.1.2 Les modes d'attribution de note

Un comité de notation est chargé de l'attribution de la note. Il est constitué d'analystes du secteur concerné. Le dossier de l'émetteur est présenté au comité par un ou plusieurs analystes (généralement un maximum de deux). La soumission du dossier au comité est précédée par un processus comprenant plusieurs étapes:

- Dans un premier temps, une prise de contact est effectuée, où l'émetteur exprime son désir de se faire noter. L'agence de notation désigne alors automatiquement un groupe d'analystes en charge du dossier.
- Un questionnaire propre à chaque secteur d'activité est adressé à l'émetteur, y compris les différents documents à fournir à l'agence.
- Après avoir obtenu les réponses aux questions et une fois que les documents fournis ont été étudiés, les analystes désignés se présentent au siège de l'émetteur afin d'obtenir des renseignements complémentaires et surtout dans le but de se faire une opinion concernant les critères qualitatifs de la notation.
- Un rapport est ensuite rédigé par les analystes en charge du dossier et est soumis au comité de notation, lesquels à leur tour se chargeront de l'attribution de la note.
- Dans une dernière étape, la note attribuée est communiquée à l'émetteur est ensuite publiée par voie de presse.⁶⁷

2.8.1.3. L'analyse financière

"De manière globale, L'analyse financière consiste à retracer la politique financière menée par une entreprise (ses choix dans leur contexte) afin d'apprécier comment elle atteint ses objectifs (en termes de création de valeur) et respecte les différentes contraintes qui pèsent sur elle"⁶⁸

L'analyse financière est également définie ainsi: "l'analyse financière constitue un ensemble de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à qualité de ses performances"⁶⁹

La réalisation de cette étude est fondée sur la base des informations données par l'entreprise, visant à déceler des dysfonctionnements éventuels. En d'autres termes l'analyse financière est un moyen de détection de déséquilibres actuels afin d'apporter un éclairage sur

⁶⁷ KAROUS Ouafa et KANDI Halim, mémoire :«L'octroi de crédit, risques et garanties », UAM de Bejaia, 2016 , p.38.

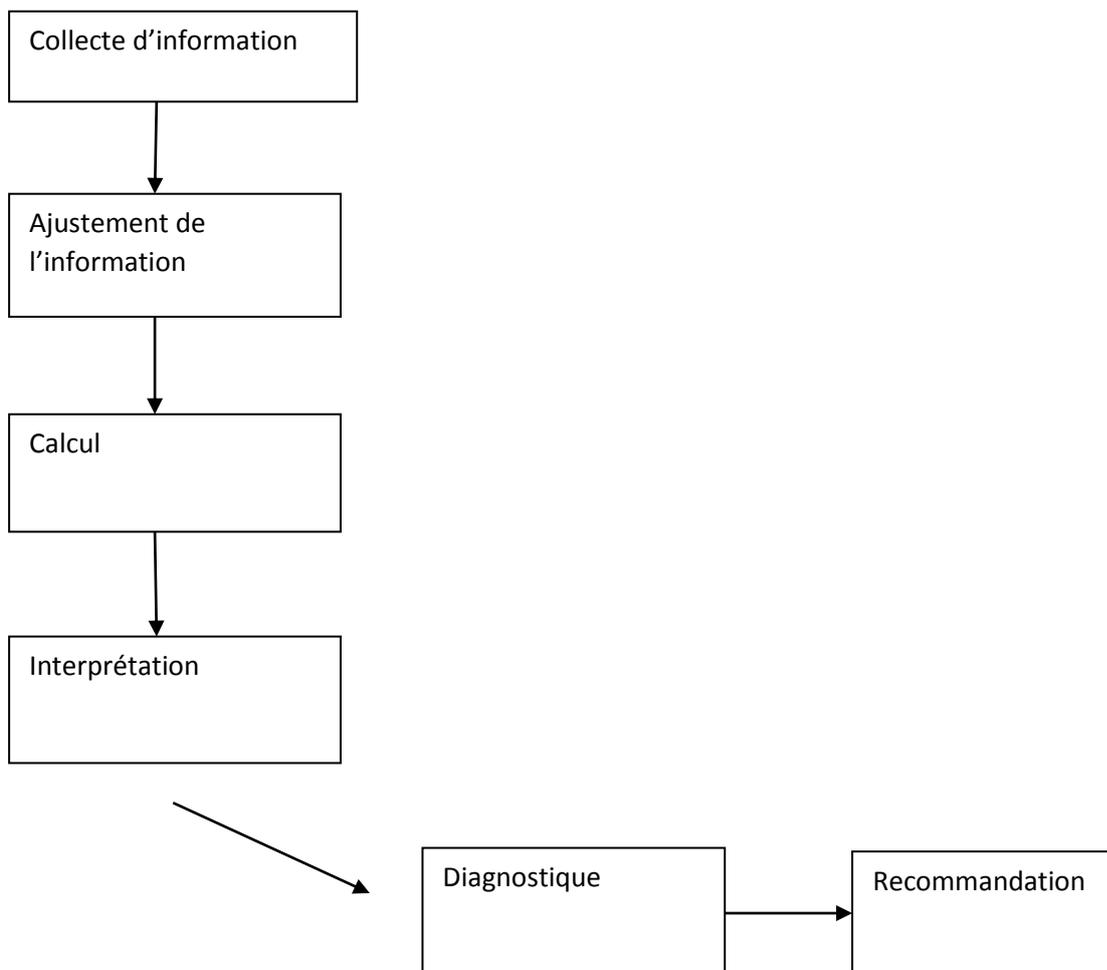
⁶⁸Cécile Kharoubi et Phillipe Thomas, op.cit, p50

⁶⁹Karim "crédit bancaire et économie financière" édition EL OTHMANIA, Alger, 2010, p109

des difficultés futures.

L'analyse financière est une anticipation de l'avenir dont l'objectif principal est de porter un jugement sur la situation financière et économique de l'entreprise ainsi que son évolution.

Schéma : La structure de l'analyse financière



Source: Cécile Kharoubi et Philippe Thomas : "Analyse du risque de crédit, Banque & Marché", édition RB, France 2013), p.53

2.8.1.3.1 Les orientations de l'analyse financière

L'analyse financière est un volet important du rapport de gestion. Elle met en exergue la dynamique des flux et des cycles financiers, permettant de mieux cerner les incidences des événements et des décisions budgétaires. L'analyse financière est un outil, plus qu'une théorie, reposant avant tout sur l'exploitation d'information économique et comptable⁷⁰.

2.8.1.3.1.1 Le bilan fonctionnel

Le bilan fonctionnel est classé en masses homogènes selon les trois grandes fonctions: Investissement, financement et exploitation.

Il représente une image de la structure financière à un moment donnée et permet :

- D'évaluer les besoins financier stable et circulants ainsi que les ressources qui leur sont affectées ;
- D'apprécier l'équilibre financier entre les ressources de financement et les besoins de financement⁷¹.

Tableau 07 : La structure du bilan fonctionnel

ACTIF (emplois)	PASSIF (Ressources)
Emplois stable	Ressources durables
Immobilisations incorporelles	Capital et réserves
Immobilisations corporelles	Résultat et provisions
Immobilisations financières (participations)	Dotations aux amortissements et provisions
	Dettes financières MLT
Actif circulant d'exploitation	Passif circulant d'exploitation
Stocks	Dettes fournisseurs
Créances clients, fiscales et sociales	Dettes fiscales et sociales

⁷⁰ BERZILE (R) :« analyse financière », édition HRW, Montréal, 1989, p15.

⁷¹ Béatrice et Francis Grandguillot, édition gualino éditeur,2014, p89

Actif circulant hors exploitation Autres créances	Passif circulant hors exploitation Autres dettes
Trésorerie active Disponibilités VMP	Total passif circulant Concours bancaires courant
Total actif circulant	Total passif circulant
Total actif	Total passif

2.8.1.3.2. L'équilibre financier

C'est une contrainte qui pèse en permanence sur la pérennité de l'entreprise

Son appréciation se fait à partir des indicateurs suivants :

- **Le fonds de roulement (FR) :**

Par le haut du bilan	= (Ressources durable-Emplois stable)
Par le bas du bilan	= (ACE+ACHE+TA)-(PCE+PCHE+TP)

Un fonds de roulement positif est recommandé pour les entreprises, ce qui signifie qu'elle a un bon équilibre financier à long terme, ces ressources à long terme couvre ses emplois à long terme. Il sert à financer également le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

- **Le besoin en fonds de roulement (BFR) :**

C'est un indicateur qui permet d'analyser, d'apprécier l'équilibre (la situation financière) à court terme d'une entreprise. Il se calcule comme suite :

$$\text{BFR} = (\text{ACE} + \text{ACHE}) - (\text{PCE} - \text{PCHE})$$

- **La trésorerie nette (TN) :**

La trésorerie nette est le résultat de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en

fonds de roulement.

Si la trésorerie nette est positive, c'est-à-dire supérieur à 0 l'entreprise est en situation d'équilibre financier immédiat. Et son résultat ne doit présenter que 5% de l'actif. En cas de trésorerie négative, l'entreprise est en situation de déséquilibre financier immédiat. Pour faire face à cette situation elle fait donc appel à la banque pour satisfaire son besoin de financement moyennant un taux d'intérêt à court terme.

2.8.1.3 .3. Le compte de résultat

C'est un document comptable annuel, qui synthétise l'ensemble des charges et produits. Sa structure s'articule autour de Trois niveaux.

Tableau 08 : Structure du compte de résultat

Niveau	Charges	Produits
Exploitation	Charge d'exploitation	Produit d'exploitation
Financier	Charge financier	Produit financier
Exceptionnel (hors exploitation)	Charge exceptionnel	Produit exceptionnel
Résultat	Bénéfice	Perte
	Total	Total

Source : www.comptafacile.com (consulté le 12-06-2021)

2.8.1.3.4. Le solde intermédiaire de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de comprendre la construction du résultat en identifiant et mettant en valeur quelque indicateurs clés tels que la marge commerciale, l'excédent brut d'exploitation ou encore le résultat d'exploitation.

- **La marge commerciale**

C'est un indicateur qui mesure la performance commerciale d'une entreprise.

Marge commerciale = Ventes de marchandises – Coût d'achat des marchandises vendues

- **La production de l'exercice**

Elle nous renseigne sur la taille de l'activité de l'entreprise.

Production de l'exercice = production vendue + production stockée + production immobilisée

- **La valeur ajoutée**

Elle mesure la richesse créée par l'entreprise dans l'exercice de son activité.

La valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommations

- **Excédent brut d'exploitation**

C'est ce qui reste de la valeur ajoutée après règlement des charges de personnel et des impôts et taxes.

$EBE = \text{Valeur Ajoutée} + \text{Subventions d'exploitation} - \text{Impôts, taxes et versements assimilés} - \text{Charges de personnel}$.

- **Le résultat d'exploitation**

Il mesure la capacité de l'entreprise à générer des ressources avec son activité principale, sans prendre en compte les éléments financiers et exceptionnels. Il met en avant la performance économique de l'entreprise.

$\text{Le résultat d'exploitation} = EBE + \text{Reprises sur provisions d'exploitation} + \text{Autres produits d'exploitation} - \text{Dotation aux amortissements et provisions} - \text{Autres charges d'exploitation}$

- **Le résultat courant avant impôt**

Il mesure la performance économique et financière de l'entreprise

$\text{Le résultat courant avant impôt} = \text{Résultat d'exploitation} +/- \text{Résultat financier (produits financiers} - \text{charges financières)}$.

- **Le résultat net**

Il caractérise l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours d'une période.

$\text{Résultat net de l'exercice} = \text{Résultat courant avant impôt} +/- \text{Résultat exceptionnel} - \text{Impôt sur les bénéfices} - \text{Participation des salariés}$.⁷²

2.8.1.3.5. La capacité d'autofinancement

Elle désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

$CAF = \text{Résultat net comptable} + \text{dotation aux amortissements et aux provisions} - \text{reprise sur dotation aux provisions} - \text{quote part de subventions d'investissement reçues} - \text{produits de cession d'élément d'actif cédés} + \text{valeur comptable des éléments d'actif cédés}$

2.8.1.3.6. Les différents ratios

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives d'un bilan ou d'un compte de résultat, utilisé comme indicateur de gestion de l'entreprise.⁷³

Les ratios de gestion sont les suivants :

⁷² www.comptafacile.com (consulté le 12-06-2021)

⁷³ www.larousse.com (consulté le 13-06-2021)

2.8.1.3.6.1. Les ratios de structure

Tableau 09: Le résumé des ratios de structures

Nature	Formule
Emploi stable	$\frac{\text{Emploi stable}}{\Sigma \text{Actif}}$
Actif circulant d'exploitation	$\frac{\text{Actif circulant d'exploitation}}{\Sigma \text{Actif}}$
Actif circulant hors exploitation	$\frac{\text{Actif circulant HE}}{\Sigma \text{Actif}}$
Trésorerie actif	$\frac{\text{Trésorerie actif}}{\Sigma \text{Actif}}$
Ressource stable	$\frac{\text{Ressource stable}}{\Sigma \text{Passif}}$
Passif circulant d'exploitation	$\frac{\text{Passif circulant d'exploitation}}{\Sigma \text{Passif}}$
Passif circulant hors exploitation	$\frac{\text{Passif circulant HE}}{\Sigma \text{Passif}}$
Trésorerie passive	$\frac{\text{Trésorerie passive}}{\Sigma \text{passif}}$

Source : Haddoum Lylia et Hafraoui Kenza « mémoire : Analyse et gestion de risque d'octroi de crédit à une entreprise », Ummto, page 34 IN SIMON P, « analyse financière et évaluation d'entreprise », édition Pearson France, 2009.

2.8.1.3.6.2. Les ratios de rentabilité

Tableau 10 : Illustration des différents ratios de rentabilité

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de rentabilité commerciale	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaire}}$	Ce ratio permet de faire une comparaison entre le résultat net du bilan et le chiffre d'affaire (CA).
Ratio de rentabilité économique	$\frac{\text{Résultat net}}{\sum \text{Investissement}}$	Ce ratio détermine l'efficacité de l'entreprise dans l'utilisation de ses moyens.
Ratio de rentabilité financière	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$	Ce ratio mesure le bénéfice obtenu sur les fonds.

2.8.1.3.6.3. Les ratios de liquidité

Tableau 11 : Récapitulatif des ratios de liquidités

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de liquidité générale	$\text{Actif circulant} / \text{DCT} > 1$	Il mesure la capacité de l'entreprise de s'acquitter de ses DCT à partir de son actif à court terme.
Ratio de liquidité réduite	$\text{Créance} + \text{Disponibilité} / \text{DCT} > 1$	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses DCT à partir de ses valeurs réalisables et disponible.
Ratio de liquidité immédiate	$\text{Disponibilité} / \text{DCT} > 1$	Ce ratio permet de déterminer la capacité de l'entreprise à rembourser ses DCT à partir de ses valeurs disponible. ⁷⁴

⁷⁴ Source : Haddoum Lylia et Hafraoui Kenza « mémoire : Analyse et gestion de risque d'octroi de crédit à une entreprise », Ummto, page35 IN ALAIN (M) « analyse financière », 4ème édition DUNOD, paris, 2007.

2.8.1.3.6.4. Les ratios de l'activité

Tableau 12 : Résumé des ratios de l'activité

Nature	Formule	Interprétation
Ratio de rotation des stocks	$\frac{\text{Stock moyen}}{\text{Aclah} + \Delta\text{stocks}}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks.
Durée moyenne du crédit client	$\frac{\text{Créance}}{\text{Vente ttc}} \times 360$	Il mesure à durée moyenne en jour du crédit consenti par l'entreprise à ses clients.
Durée moyenne du crédit fournisseur	$\frac{\text{Dette}}{\text{Achat TTC}} \times 360$	Il mesure à durée moyenne en jour du crédit par l'entreprise de la part de ses fournisseurs.

2.8 .1.3.6.5. Les Ratios de solvabilité

Tableau 13 : Récapitulatif des ratios de solvabilité

Nature	Formule	Interprétation
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{DLMT} > 1$	Il mesure la capacité d'endettement de l'entreprise
Indépendance financière	$\frac{\text{Capitaux propre}}{\text{Total passif}} > 1$	Il mesure le degré d'autofinancement de l'entreprise.
Capacité de remboursement	$\frac{DLMT}{CAF} < 4$	Il nous renseigne sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements. ⁷⁵

2.8.1.4. Le scoring

Le scoring est le fait d'attribuer une note (un " score ") à un client ou un prospect, en fonction de différents critères. La note sera ensuite utilisée pour établir le profil de la personne⁷⁶.

Le crédit scoring, ou encore scoring d'octroi, est un des outils mis en œuvre lors de l'analyse risque d'une demande de crédit par les prêteurs. Méthode statistique adaptée à une pratique massive du crédit, son impartialité est souvent citée parmi ses vertus par l'industrie. Elle génère toutefois des refus de crédit qui n'auraient pas lieu d'être : mise en lumière d'une limite méthodologique.

La méthode des scores peut se définir ainsi : « Le scoring correspond à une méthode d'analyse qui tente à synthétiser un certain nombre de ratios sous forme d'un seul indicateur susceptible de distinguer les entreprises saines des entreprises défaillantes. A partir d'un ensemble de "n" entreprise divisé en deux sous échantillons (entreprise défaillantes et entreprises saines), on mesure "K" ratios (variables discriminantes) et l'on mesure une variable Z (score). Les valeurs prises par la variable Z doivent être les plus différentes possible d'un sous ensemble à un autre »⁷⁷

⁷⁵ Haddoum Lylia et Hafraoui Kenza « mémoire :Analyse et gestion de risque d'octroie de crédit à une entreprise », Ummto, page35-36 IN ALAIN (M) « analyse financière », 4ème édition DUNOD, paris, 2007.

⁷⁶ <https://www.ecommercemag.fr/Definitions-Glossaire/Scoring-245358.htm#/25-07-2021>

⁷⁷ Azzouz Elhamma, " La gestion du risque crédit par la méthode du scoring, cas de la banque populaire de Rabat-Kenitra", HAL archives ouvertes, 2011, p.4 et 5.

Il s'agit d'un processus d'évaluation du risque induit par l'octroi de crédit, via un score statistique qui permet de séparer les clients solvables dont le remboursement du crédit est plus au moins assuré, de ceux qui peuvent présenter des cas de défaillances.

Le scoring est un véritable système expert, souvent utilisé dans l'environnement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les petites et moyennes entreprises (PME). Cette analyse n'est pas réalisée par les entreprises elles-mêmes mais par des institutions extérieures à ces organisations.

VAN PRAAG N explique que l'objectif du crédit est « de déterminer un score, c'est-à-dire un niveau sensé être la représentation d'un certain risque pour le prêteur. Ce score est obtenu par la prise en compte de différents paramètres dont le choix est important quant à la capacité prédictive du système. Après la réalisation de cette évaluation chiffrée, il suffit d'intégrer le score obtenu dans une grille d'appréciation préalablement étalonné. La lecture d'un score suppose en effet la détermination d'une grille de risque, laquelle permettra l'interprétation du chiffre obtenu qui aidera à la prise de décision finale du prêteur »⁷⁸

Pour gérer le risque de contrepartie, de grands nombres de méthodes existent. Elles ont été répertoriées par ROSENBERG et GLEIT.⁷⁹

Cependant des techniques sont laissées de côté car elles révèlent des insuffisances. Dans l'évaluation du risque de crédit, l'une des méthodes les plus populaires est le crédit-scoring. Elle repose sur les informations des cinq « C » (Character, Capacity, Capital, Collateral, Conditions) pour examiner les crédits. Il s'agit d'un ancien modèle de décision d'octroi de crédit par ALTMAN et SAUNDERS.⁸⁰

Les premiers modèles de crédit-scoring ont été développés par BEAVER⁸¹ et ALTMAN. Avec les bases de recherches du scoring, les modèles se sont perfectionnés au fil du temps pour aboutir à une analyse discriminante appelée la fonction Z. Celle-ci deviendra la fonction ZETA, et permettra une analyse discriminante plus complète grâce aux améliorations d'ALTMAN, NARAYANAN et de HALDEMAN . Durant ces dernières années les établissements bancaires ont popularisé l'usage du scoring. Cette technique permet de

⁷⁸ VAN PRAAG N, (1995), *Crédit management et crédit scoring*, Paris, Economica (Collection gestionpoche), p112

⁷⁹ ROSENBERG E, GLEIT A (1994) "Quantitative methods in credit management: a survey", *operations research*, vol 42, n°4, 1994, p 589-613

⁸⁰ ALTMAN E.I, SAUNDERS A. (1998), *Credit risk measurement : Developments over the last 20 years*, p.1721-1742

⁸¹ BEAVER W.H (1966), « Financial ratios as predictors of failure » *Empirical research in accounting* vol 4, p.71-111

mesurer la probabilité de défaut sur les crédits proposés aux particuliers et aux professionnels.

Le crédit scoring peut se baser soit sur des données historiques ou sur des variables statistiques. Les informations de l'emprunteur constituent une base pour connaître ses caractéristiques et prévoir si celui-ci aura une solvabilité future. Les établissements de crédit peuvent ainsi classer les débiteurs en fonction de la proportion du risque⁸².

⁸² [Crédit Scoring : comment la banque donne un accord de crédit \(ekonomia.fr\)](http://ekonomia.fr)

Conclusion

La banque offre une multitude de crédits, des crédits aux particulier et aux entreprises suivant leur besoin spécifique, la majorité de besoins des particuliers et entreprises sont détaillés selon des formes précises de crédit. A cet effet, l'apparition d'une gamme plus diversifiée de risque. Malgré que, ces établissements cherchent depuis longtemps des méthodes efficaces afin de répondre à leurs besoins dans le but de diminuer le mieux possible le risque de crédit et par conséquent de maximiser leurs profits. Il ne s'agit donc pas seulement d'évaluer le risque en octroyant un crédit mais aussi savoir le gérer. Des modifications plus fondamentales étaient nécessaires pour lutter contre ces lacunes auxquelles les banques sont exposées. L'utilisation des produits dérivés, comme instruments de gestion de risques financiers, a débuté durant les années 1970 et s'est développée très rapidement durant les années suivant. Les produits dérivés ont été conçus pour rendre les opérations de couverture de risque moins coûteuses. Les banques ont accéléré la gestion financière des risques et elles ont utilisé l'analyse financière pour l'évaluation du risque ainsi que des techniques de gestion comme des procédures internes et des politiques de garanties, tel que la diversification des engagements, des garanties exigées auprès des débiteurs ou encore une délégation des crédits aux agences à certains seuil. Dans ce chapitre, nous avons essayé de présenter en premier lieu les fondements théoriques du crédit bancaire et puis, nous avons expliqué la notion du crédit, mettre en évidence son rôle, et nous avons présenté les typologies du crédit accordés par la banque. Dans un deuxième temps, nous avons essayé de traiter de façon générale le risque de crédit ainsi que les différents moyens de gestion de ce dernier.

Chapitre III :

*Etude de cas d'un crédit
d'exploitation*

Introduction

La première Banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), a été créée le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture.

La restructuration de la BNA en 1982, a donné naissance à une nouvelle banque, BADR, spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural. La BNA était la première banque qui a obtenu son agrément de délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 Septembre 1995. Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de dinars algériens à 41,6 milliards de dinars algériens. De nos jours, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôt, elle assure notamment le service financier des groupements professionnels, des entreprises. Elle traite toutes les opérations de banque, de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques.

Dans ce présent chapitre nous allons présenter la BNA notre entreprise d'accueil, en second lieu aborder sa structure et enfin nous allons traiter un cas de crédit à une entreprise commerciale.

Section 01 : Historique de la BNA

On peut retenir, dans l'historique de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et en la situant dans le cadre plus large du système bancaire Algérien, deux grandes périodes : La période d'avant les réformes économiques, et la période de mise en œuvre des dites réformes, caractérisées pour la première par le contexte d'économie planifiée, et pour la seconde, par la libération de l'économie.

1.1. La période d'avant les réformes économiques (1962-1988)

A l'indépendance, on pouvait compter dans le pays pas moins d'une vingtaine de banques. Ces dernières, contrôlées par des Français, doivent rapidement se montrer réticentes quant à leur participation active dans le financement de l'activité économique, au regard notamment de l'option socialiste du pays. Dès lors, il est apparu nécessaire, pour les pouvoirs publics Algériens, de procéder à la réorganisation du système bancaire, en vue de son adaptation aux nouvelles réalités et exigences algériennes. Cette réorganisation devait commencer dès 1966, avec la nationalisation des banques étrangères et la création des banques qui viennent ainsi

élargir le secteur bancaire Algérien proprement dit et qui se résumait alors à deux (02) institutions :

- La banque centrale d'Algérie (BCA) créée le 13/12/1962.
- La caisse Algérienne de développement (CAD) le 30/06/1971.

Dans ce contexte, la première banque commerciale nationale qui a été créée le 13/06/1966, la Banque d'Algérie exerçait toutes les activités d'une banque de dépôts. En outre, détenait le monopole du financement de l'agriculture, jusqu'en mars 1982, date à laquelle les pouvoirs publics ont décidé de l'opportunité de mettre en place une institution bancaire spécialisée, ayant pour vocation principale la prise en charge du financement et de la promotion du monde rural. Ainsi, a été créée la banque de l'agriculture et développement rural (BADR) à partir de la restructuration de la BNA.

1.2. Les réformes économiques (1998 à nos jours)

Le corpus de textes juridiques afférent aux réformes économiques va consacrer, de manière progressive mais irréversible, la transmission vers l'économie de marché (l'opération socialiste ayant été abandonnée à travers l'adoption de la constitution de 1989). Deux textes majeurs en constitution de la clé de voûte.

- Loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises publiques économiques. Ce texte, qui consacre le passage à l'autonomie des entreprises publiques, a eu des implications incontestables sur l'organisation, à savoir :

- Le retrait du trésor des circuits financiers qui se traduit dans le nouveau système par l'absence de centralisation de distribution des ressources par le trésor.
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques.
- Le non automaticité des financements.

- Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Ce texte, qui consacre une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays, stipule en la matière des dispositions fondamentales dont :

- Les banques sont considérées comme des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principale, des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédits.

- Les banques et les établissements financiers opérants en Algérie devront mettre leurs statuts en conformité avec la loi sur la monnaie et le crédit, et augmenter éventuellement leur capital pour le porter au minimum fixé par le conseil de la monnaie et du crédit dans un délai de 06 mois après promulgation du règlement du dit conseil en la matière.
- L'assainissement financier du portefeuille de créance des banques détenues sur les entreprises publiques et où, il est envisagé que le trésor intervienne pour racheter tout ou partie de ces créances.

Au plan interne, les réformes liées à ces deux textes fondamentaux ont donné lieu à une série d'actions multiformes, tant sur le plan institutionnel et organisationnel (mise en place des organes statutaires et réorganisation des structures de la banque) de la gestion du crédit (application des règles prudentielles et assainissement du portefeuille), que la gestion sociale (entrée en régime partenarial consacrée par la convention collective et le règlement intérieur, en cas de l'enrichissement subséquent des instruments de gestion des ressources humaines).

Ces actions, soutenues, ainsi que la situation et les performances de l'institution, ont fait que, par délibération du conseil de la monnaie et du crédit du 05 septembre 1995, la BNA a obtenu son agrément, elle est ainsi la première banque du pays à bénéficier de ce statut.

2. Présentation et organisation de la BNA

L'agence BNA 581, située à Avenue ABANE Ramdane 15 000 Tizi-Ouzou, est une agence principale de catégorie A, elle est située au chef lieu de la wilaya.

L'agence principale de la BNA 581 est dirigé par un directeur et un directeur adjoint et structurée respectivement en (05) cinq services, à savoir :

- Service caisse.
- Service portefeuille.
- Service étranger.
- Service crédits et engagements.
- Service administratif.

3. Structuration de l'agence BNA 581 de Tizi-Ouzou

Ce point regroupe les missions, les relations de l'agence et sa structuration.

3.1. Missions de l'agence

L'agence est un organe d'action commerciale dont les missions principales consistent à :

- La recherche et la collecte des ressources ;
- La distribution des crédits ;
- La gestion des moyens de paiement ;
- La gestion des opérations connexes ;
- Elle veille au développement et à la rentabilité de son fonds de commerce à travers la distribution et le placement des produits et services destinés à la clientèle, et à sauvegarder son image de marque ;

Pour mener à bien sa mission, l'agence est dotée de moyens matériels et humains en adéquation avec son niveau d'activité.

3.2. Relation

- L'agence fait partie intégrante du réseau d'exploitation, elle assure la représentation de la banque au niveau local ;
- L'agence est rattachée hiérarchiquement à la direction du réseau d'exploitation ;
- Elle entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque.

3.3. Structure et organisation

L'organisation de l'agence s'articule autour des principes suivants :

- L'optimisation de la fonction commerciale ;
- Le renforcement des attributions opérationnelles et aménagement du directeur et du directeur adjoint ;
- La séparation entre le front et le back office ;
- L'émergence de la fonction contrôle.

L'agence est classée en fonction du niveau d'activités déployées, selon les catégories suivantes :

- Agence principale ;
- Agence de première catégorie ;
- Agence de deuxième et troisième catégorie.

- L'agence est placée sous la responsabilité d'un directeur secondé, selon le niveau d'activité par :
 - Deux directeurs adjoints chargés respectivement du Front et du Back office, pour les agences principales et de première catégorie.
 - Un directeur adjoint pour les agences de deuxième et troisième catégorie.

Le schéma organisationnel de l'agence regroupe la direction, le Front et le Back office, couvrant les activités suivantes :

Animation commerciale ;

- Caisse ;
- Crédit ;
- Juridique et contentieux ;
- Commerce extérieur ;
- Contrôle.
- Administrative.

3.4.Front office de l'agence

Le Front office est l'ensemble du personnel qui est chargé de la réception de la clientèle, et ont pour mission de détecter les besoins des clients et de proposer des solutions de financement approprié, et de promouvoir les produits de placement, financiers et monétiques et assurer la commercialisation de la banque assurance et autres, placé sous la responsabilité du directeur adjoint, le Front office de l'Agence est composé du :

- Pôle relations clientèle ;
- Service caisse.

3.4.1. Le pôle relation clientèle

Ce pôle est composé d'un ou plusieurs chargés de clientèle, ces derniers sont chargés de :

- Assister et conseiller la clientèle acquise et/ou partielle ;
- Informer la clientèle de tous les événements qui peuvent affecter leurs comptes ou leurs opérations;
- Procéder à l'ouverture des comptes dinars et devises en collaboration avec le juriste de l'agence ;

- Traiter les réclamations de la clientèle en liaison avec les services concernés de l'agence les soumettre au besoin à l'appréciation du directeur adjoint ou du directeur de l'agence ;

3.4.2. Le service caisse

Ce service est dirigé par un chef de service qui a pour charges de :

- Veiller à la bonne exécution des opérations de caisse effectuées par et pour le compte de la clientèle dans le respect des instructions en vigueur ;
- Assister et orienter ses collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches ;
- Contrôler la conformité, la sincérité et la régularité des opérations enregistrées au cours de la journée à travers des documents à sa signature ou via son visa.

Ce service est composé de quatre(04) sections à savoir :

- Section guichet et caisse DZD ;
- Section comptes devises et change manuel ;
- Section moyens de paiement ;
- Section placements et produits monétiques.

3.5. Back office de l'agence

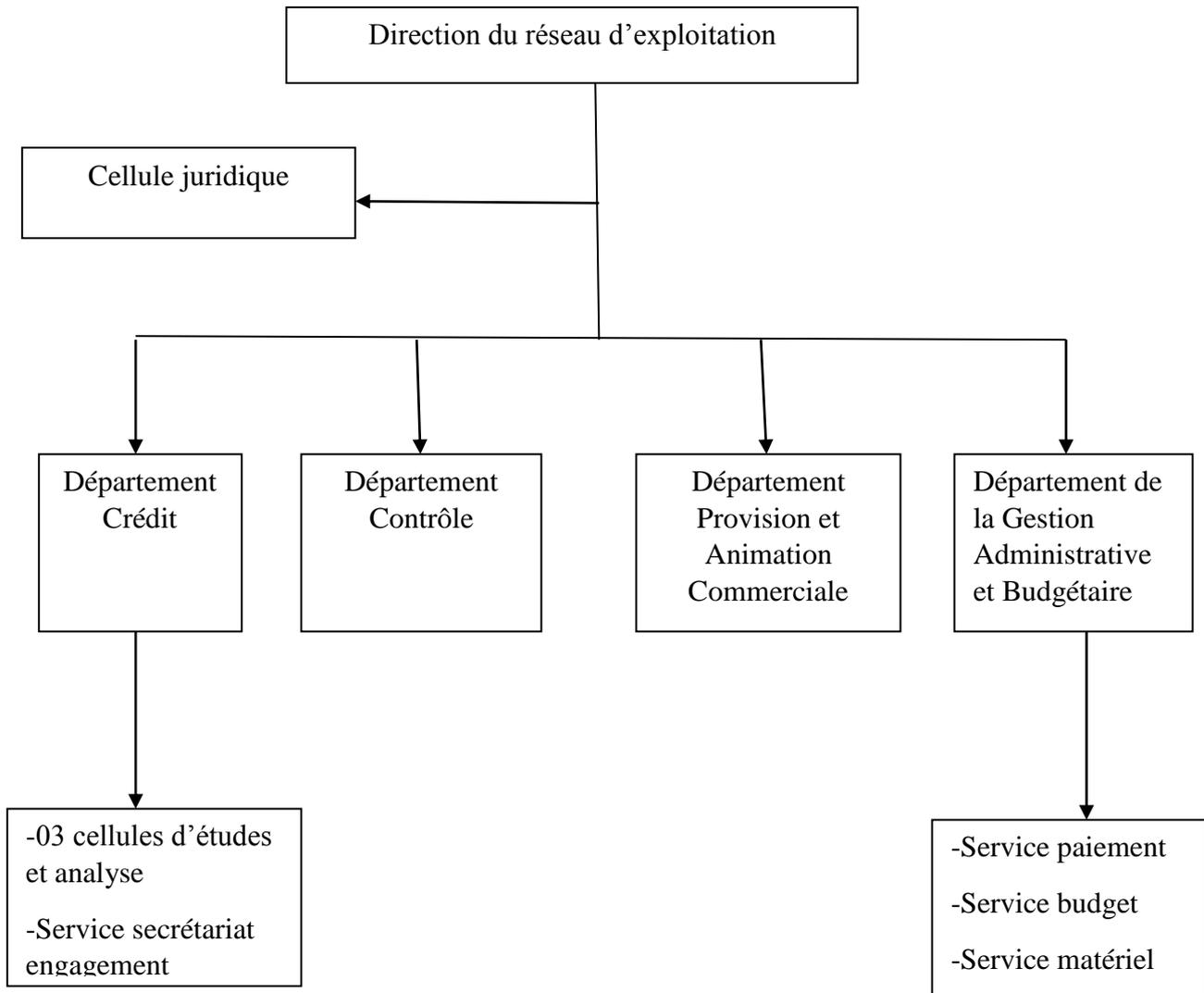
Le Back Office a pour charge le traitement de toutes opérations de virements, de compensation et de recouvrement des appoints reçus de la clientèle par voie de chambre de compensation.

Il recouvre les sections suivantes :

- Section virements ;
- Section compensation /Recouvrement.

Le nombre des agents affectés à chaque section est en fonction du nombre des opérations traitées.

Figure 03 : Organigramme du réseau d'exploitation de Tizi-Ouzou de BNA



Source : Document interne de la BNA.

Section 02 : La description du processus d'octroi de crédit et sa gestion au sein de la BNA

L'évaluation du risque de crédit accordé aux entreprises se fait par plusieurs étapes.

Nous allons commencer par la présentation du processus d'octroi de crédit puis la gestion du Risque qui lui sont liés.

2.1. Le processus d'octroi de crédit à la BNA

Chaque banque à sa manière de traiter les demandes de crédit bien que la procédure d'analyse soit en général la même. Afin de bien comprendre le processus d'octroi de crédit bancaire, nous décrirons de manière détaillée les principales étapes qui conduisent à la prise de décision. Concernant la Banque Nationale d'Algérie, ce processus comprend les étapes suivantes :

2.1.1. La présentation de la demande et l'ouverture de dossier

Le conseiller clientèle est le premier contact du client. Il reçoit habituellement les demandes des clients. Pour bénéficier d'un crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie, les entreprises doivent présenter un certain nombre de documents pour la constitution du dossier de crédit.

Mais avant même la constitution du dossier de crédit, le banquier doit faire une consultation des centrales de la banque d'Algérie (centrale des risques, centrale des impayés, centrales des bilans (cette centrale n'est pas encore opérationnelle)).

Concernant la consultation de la centrale des risques, le client doit (une obligation) signer une autorisation qui permet au banquier de la consulter. Pour la centrale des impayés, le banquier peut la consulter son autorisation.

2.1.2. Constitution d'un dossier de crédit

Un dossier de crédit² est un ensemble de documents relatifs à l'activité passée, présente et future de l'entreprise. Ces documents qui doivent retracer la situation économique, financière, juridique et administrative de l'entreprise, sont présentés au banquier pour valoriser l'entreprise, et rassurer ainsi ce dernier des risques potentiels qui peuvent se présenter lors d'un éventuel financement. Le banquier ne doit pas se borner à la réception de ces documents, mais doit les décortiquer et les mettre à jour constamment.

2.1.2.1. Constitution d'un dossier de crédit d'exploitation

Tout dossier de crédit d'exploitation doit comprendre les documents suivants :

A. Les documents juridiques et administratifs : il contient

- Une demande de crédit signée par une personne habilitée à engager l'entreprise et revêtue du cachet de cette dernière. Elle doit porter des précisions sur le montant, la nature, et l'objet du concours sollicité ;
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Une copie conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Une délibération des associés autorisant le gérant à contracter des emprunts bancaires (si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts) ;
- Une copie certifiée conforme du bulletin officiel des annonces légales (boal) ;
- Une copie certifiée conforme du titre de propriété du terrain ou du bail de location des locaux à usage professionnel ;
- Une déclaration d'existence pour les entreprises n'ayant pas encore entamé leur activité ;
- Une carte fiscale.

B. Les documents comptables et financiers

Le dossier comptable et financier est sans doute le plus important, car il reflète l'activité intrinsèque de l'entreprise. Les pièces qui doivent y figurer sont :

- Les bilans et annexes des trois (03) derniers exercices clos signés par l'entreprise et services des impôts, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes pour les EURL et les SARL. Ainsi que les Tableaux de compte de résultat (TCR) ;
- Une situation comptable (actif, passif, TCR) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Les tableaux de comptes de résultat (TCR), les bilans et les plans de financement prévisionnels pour les exercices à financer ;
- Un plan de financement (plan de trésorerie) ;
- Si la demande du crédit a été introduite après 30/06/n le banquier exige un bilan de clôture arrêté au 30/06/n.

C. Les documents fiscaux et parafiscaux : dans ces documents on trouve

- Les documents fiscaux et parafiscaux (la déclaration, les extraits de rôle, l'attestation de mise à jour CNAS) doivent absolument figurer dans le dossier, dans la mesure où l'administration fiscale est considérée comme créancier privilégié en matière de recouvrement des créances ;
- Une attestation d'affiliation aux caisses de sécurité sociale pour les nouvelles affaires.

D. Les documents commerciaux : ils sont

- D'une décomposition du chiffre d'affaires (local et étranger) par produits et par marchés ;
- D'une décomposition des consommations des services extérieurs ;
- D'un carnet de commandes de la clientèle ;
- De schémas d'organisation du réseau de distribution, des points de vente, des grossistes, de dépositaires et des concessionnaires.

E. Les documents économiques

Les documents économiques doivent renseigner le banquier sur le plan de production de l'entreprise, à court, moyen et long terme. Ils doivent également lui fournir une étude détaillée du marché visé. Donc on trouve :

- Un plan de production annuelle ou pluriannuelle ;
- À la situation des marchés publics en cours de réalisation.

F. Le compte rendu de visite sur site

Le compte rendu de visite est un document reprenant tous les éléments d'information sur l'affaire traitée. Il a pour rôle d'apprécier la véracité des informations communiquées dans les documents précédemment cités.

Les informations collectées du dossier sont nécessaires, mais pas suffisantes pour dégager la situation réelle du demandeur de crédit. Pour se faire, le banquier doit avoir un esprit critique, il doit sélectionner et vérifier les informations fournies par le dossier afin de ressortir l'image réelle de son client.

2.1.2.2. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement

Pour répondre à une demande de crédit d'investissement, le banquier, en sus d'une analyse classique de l'entreprise, doit procéder à ce qu'on appelle une étude économique et financière du projet. On entend par projet, une opération d'investissement ou de désinvestissement, il peut également revêtir la forme d'une opération financière à long terme telle une prise de participation.

Le demandeur d'un crédit d'investissement doit fournir un certain nombre de documents administratifs, comptables, financiers... etc., devant permettre au banquier d'analyser le projet qu'il a initié. Parmi ces documents de différentes natures, on peut citer :

- Une demande précisant le montant et l'objet du crédit, datée et signée par le client ;
- Une étude technico-économique détaillée du projet ;
- Les bilans et les TCR sur la durée de vie du projet (en pratique, c'est seulement 05 ans) ;
- Un plan de financement et planning de réalisation du projet ;
- Une copie du registre de commerce et des statuts ;
- Une note de présentation de la situation patrimoniale du promoteur ;
- Devis quantitatifs, estimatifs des travaux (factures pro forma) ;
- Documents administratifs (actes de propriété des terrains, permis de construire... etc.) ;
- Documents certifiant la situation fiscale et parafiscale de l'entreprise ;
- Une autorisation émanant des autorités compétentes si le secteur est soumis à une autorisation.

Néanmoins, cette liste n'est pas exhaustive, et le banquier peut exiger tous autres documents qu'il juge nécessaires à son étude.

2.2. Service étude et analyse (Etude d'un dossier de crédit)

Après constitution du dossier de crédit sollicité par le client, le dossier de crédit passe par le service étude et analyse pour procéder à l'étude de celui-ci, en faisant un diagnostic économique et financier sur la situation de ce client.

2.2.1. Le diagnostic économique et financier

Le chargé clientèle est tenu, de ce fait, d'établir respectivement : la notice économique, la notice financière et un compte rendu.

A. La notice économique

C'est un document élaboré par le chargé à la clientèle, sur lequel, ce dernier détermine certains renseignements, concernant l'entreprise, qu'il juge utiles pour son étude, telle que : le siège social, l'évolution du capital, l'objet principal, les caractéristiques du secteur et marché/concurrence, la position de l'entreprise dans son secteur, les principaux sièges d'exploitation, le cycle d'exploitation, les moyens de production, les forces et faiblesse de l'entreprise, ses opportunités et menaces, son personnel, sa stratégie... etc.

B. La notice financière

Celle-ci retrace les bilans financiers et les bilans en grandes masses, des trois derniers exercices de l'entreprise, élaborés par le banquier, après reclassement et retraitement des bilans comptables présentés par le client.

L'élaboration de cette notice financière permet au banquier de déterminer l'équilibre financier de l'entreprise à long terme (Fonds de roulement), à court terme (Besoins en Fonds de roulement) et à très court terme (la trésorerie nette), ainsi que de calculer certains ratios, jugés nécessaires, pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

C. Le compte rendu d'étude

C'est une synthèse au dossier de crédit, présentant d'une manière succincte et organisée la société (date de création, capital social, statut...), l'activité et la rentabilité de celle-ci, son aspect bancaire, sa structure financière, son cycle d'exploitation, son besoin de financement et les garanties assurées.

Ce qui permet au banquier de dégager une conclusion, consolidée par l'avis du responsable de l'agence, afin de procéder ou pas à l'ouverture du crédit demandé.

2.2.2. L'analyse du dossier de crédit

Les dossiers venant du conseiller seront vérifiés, le responsable chargé de l'analyse effectue cette tâche.

L'analyste va d'abord procéder au contrôle de la composition du dossier, c'est-à-dire l'identification du client, les engagements à la date précisée. Il contrôle aussi les pièces jointes au dossier (plan de financement) et les garanties proposées. Il vérifie les mouvements du compte client (si ce dernier dispose d'un compte au niveau de la banque). Il vérifie aussi les relations que l'entreprise entretient avec ses fournisseurs et clients (est-ce que la société achète ses produits à crédit ou au comptant ? Et si elle vend à crédit ou cash ?).

L'analyse se penche ensuite sur le compte de résultat des trois dernières années du client. Il s'intéresse aux soldes significatifs de gestion tels que le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le résultat net.

L'analyste regarde enfin si le résultat net de l'entreprise est satisfaisant, vérifie la conformité et l'opportunité des garanties matérialisées ou à matérialiser par rapport aux caractéristiques du prêt et à l'apport du client. Au terme de ces vérifications, une fiche de décision comportant l'avis et l'appréciation de l'analyste et du chef du service crédit est établie.

La décision finale sur le dossier de crédit revient à la direction de l'agence (directeur de l'agence). Si la demande est accordée, elle précise les conditions (taux, durée, commission). Une fois la décision prise, une correspondance est adressée au client (notification).

2.2.3. Service secrétariat et engagement

Lorsque le directeur de l'agence donne sa décision (décision favorable), une copie est transmise au chef de service secrétariat et engagement pour la signature de la convention de crédit, la prise de garantie et la mise en place effective du crédit.

2.2.3.1. La convention de crédit

La convention de crédit est un contrat qui a pour but de définir les relations entre le prêteur, qui est la banque et son client, qui est l'emprunteur. En vertu de cette convention, il est défini les modalités d'utilisation du crédit et les conditions de crédit (le taux d'intérêt, la durée et son amortissement). La convention de crédit se présente généralement comme suit :

- **ENTRE** : société (x) de droit (x) dont le siège est (x), immatriculée au Registre de (x) sous le numéro (x), représentée par (x), en sa qualité de (x), dument habilité aux fins des présentes (l'emprunteur) ;

- **ET** : la Banque Nationale d'Algérie (BNA) de droit (x) dont le siège est (x), immatriculée au Registre de (x) sous le numéro (x), représenté par (x), en sa qualité de (x), dument habilité aux fins des présentes (BNA).

2.2.3.2. La prise de garantie

Le chef de service secrétariat et engagement après réception de la copie du dossier, la transmettent au niveau du service crédit qui établira une note de vérification des étapes déjà accomplies et la conformité du dossier étudié. Le dossier est ensuite transmis au service juridique pour l'appréciation des garanties.

Le chef du service juridique peut trouver les garanties du client insuffisantes, et demande donc d'autres types de garanties. Lorsque la vérification est terminée, les actes sont soumis à la signature du client et de la banque.

2.2.3.3. Mise en place du prêt

Le service secrétariat et engagement procède à la préparation de la fiche de saisie du prêt (une lettre d'autorisation de déblocage). Il la fait signer par le directeur de l'agence et le chef de service secrétariat et engagement, et saisit comptablement le prêt conformément aux éléments contenus dans le contrat de prêt. Un tableau d'amortissement validé est remis au client, concomitamment avec un exemplaire du contrat de prêt.

2.2.4. Service suivi et contrôle

Après que la banque accorde le crédit, elle met en place des mesures afin de se prémunir d'une utilisation non conforme des fonds par le client, ce qui pourrait occasionner une défaillance de remboursement de ce dernier. A ce niveau, la tâche incombe au service de crédit d'effectuer ce suivi :

- Les agents de service effectuent des visites auprès de clientèle afin de s'assurer que les fonds sont utilisés exactement comme l'indique le contrat ;

Il est demandé au client de présenter les factures relatives aux différentes dépenses qu'il aura à effectuer.

Le processus d'octroi de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie se fait à travers un référentiel dicté par une circulaire interne de la banque, dans laquelle est mentionné l'ensemble des étapes à suivre.

2.3. La gestion de risque de crédit à la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Le client peut à un certain moment avoir un défaut de contrepartie, ce qui devient complexe pour la banque, celle-ci essaye donc de mettre en place des mesures pour minimiser ce risque de défaut du client.

Le chef de service secrétariat et engagement, le directeur de l'agence et le chef de département crédit sont chargés de la gestion du risque de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie et cela quotidiennement.

2.3.1. La gestion par anticipation

A la Banque Nationale d'Algérie cette gestion elle est effectuée par le chef de service secrétariat et engagement et le directeur de l'agence chacun dans son côté, bien sûr tous ont se concertent mutuellement, si quelqu'un constate une anomalie la fait savoir à l'autre, sans oublier aussi la concertation de chef de département crédit si un problème se survient.

2.3.1.1. Méthodes utilisées dans la gestion par anticipation

Cette gestion concerne surtout le risque de non-remboursement et le risque d'immobilisation (risque de liquidité). Donc, elle consiste à :

- **Suivre les mouvements du compte client pour faire un constat** : si le chef de service constate une baisse dans le mouvement du compte donc il y a un problème ;
- **La surveillance des engagements** : il consulte le solde du client, portefeuille d'engagement et les états impayés ;
- **Être à l'écoute du marché et de l'environnement ainsi que du cadre législatif** : c'est avoir des informations fiables bien sûr sur le marché, environnement et sur le cadre législatif qui concernent le client où l'entreprise avec qui la banque est en relation. Des informations sur son marché (la concurrence, état du marché, évolution de sa position sur le marché...), sur son environnement (environnement favorable ou pas pour son travail) et enfin sur le cadre législatif qui touche à son activité (une loi ou règlement qui peut pénaliser l'entreprise ou le client de la banque) ;
- **Faire face au retrait et à la distribution des crédits** : la banque pour ne pas tomber dont le risque de liquidité elle essaie de gérer les retraits et la distribution des crédits (par exemple : favoriser une ligne de crédit par rapport à une autre) ;

- **Elargir le portefeuille aux crédits d'exploitation** : la banque essaie d'élargir son portefeuille des crédits d'exploitations (avec des taux plus ou moins élevés), puisqu'ils engendrent des rentrées des fonds à court terme, elle permette ainsi à la banque de faire face aux retraits quotidiens ;
- **L'analyse financière** : Au niveau de l'analyse, les bilans et les tableaux des comptes résultats fournis par le client feront l'objet de retraitement, si les montants y figurant ne sont pas en phase avec les montants confiés à la banque. Pour qu'une suite favorable soit donnée au dossier, il est nécessaire que le montant des mouvements de chiffre d'affaires confié à la banque soit assez représentatif du chiffre d'affaires total réalisé par le client. Le compte de résultat est analysé en tenant compte des grandeurs suivantes : le chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation, le résultat net et les frais financiers. Le bilan est analysé grâce aux grandeurs telles que le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Ces procédures permettent à la banque d'agir au temps opportun au problème que ces clients peuvent lui causer, donc elle a une marge de manœuvre qu'elle va utiliser pour remédier des éventuelles difficultés à l'aide des procédures qu'elle juge plus propices est plus adéquates.

2.3.1.2. Utilisation des techniques de crédit

Ce sont des techniques simples, mais qui constituent une assurance pour la banque où on trouve :

- **L'article 08 du règlement 91/09 de la banque d'Algérie** : permet de privilégier les crédits causés aux crédits à blanc, les crédits causés à un support qui est une garantie consentie donc ces crédits sont sûrs, mais les crédits à blanc par exemple le crédit aval n'a pas de support qui garantit son encaissement ;
- **Instruction 74/94 de la banque d'Algérie** : dit que les découverts en comptes courants doivent diminuer afin de ne plus dépasser l'équivalent de 15 jours du chiffre d'affaires du bénéficiaire ;
- **Le nantissement des garanties ou préalable** : les garanties doivent être formalisées préalablement pour éviter de tomber dans des situations compliquées.

2.3.1.3. Application des règles prudentielles

La Banque Nationale d'Algérie comme toute autre banque applique les règles prudentielles. Pour ce qui est de ces règles prudentielles, nous les avons traité préalablement dans le deuxième chapitre donc on va se contenter de les citer brièvement :

- Le ratio de solvabilité ou bien le ratio de couverture des risques appelle couramment le ratio Cooke (ratio Cooke = fonds propres/l'ensemble des risques encourus) se ratio doit être supérieure ou égale à 08 % que la banque doit l'appliquer pour être capable de faire face à ces engagements ;
- Les risques encourus sur un seul bénéficiaire doivent être inférieurs ou égaux à 25 % des fonds propres nets de la banque. Et tout dépassement de ce taux doit être suivi immédiatement par la constitution d'une couverture de risque représentant le double de ce taux ;
- Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15 % des fonds propres nets ne doit pas excéder 10 fois les fonds propres nets de la banque ;
- Engagement extérieur ne doit pas dépasser 04 fois les fonds propres nets de la banque.

2.3.1.4. Le provisionnement des créances

Le règlement 14/03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances de la banque centrale d'Algérie précise que pour considérer le déclassement d'un client, il faut la survenance d'un certain nombre d'évènements à savoir :

- Des impayés depuis plus de trois mois ;
- Un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les créances classées sont réparties, en fonction de leurs niveaux de risque, en trois catégories :

- Créances à problèmes potentiels ;
- Créances très risquées ;
- Créances compromises.

Donc dans chaque catégorie il y a des événements propres à celle-ci.

➤ **Le provisionnement des créances et des engagements douteux que doit faire la banque**

Le provisionnement des créances et des engagements douteux est un travail effectué trimestriellement.

- Concernant les créances courantes font l'objet d'un provisionnement général à hauteur de 01 % annuellement jusqu'à atteindre un niveau de 03 % ;
- Les créances à problèmes potentiels, les créances très risquées et les créances compromises sont provisionnées respectivement au taux minimum de 20 %, 50 % et 100 %.

Le provisionnement s'effectue sur le montant brut, hors intérêt non recouvré et déduction faite des garanties admises. Après 05 ans de déclassement, les créances classées couvertes, par des garanties réelles, doivent être provisionnées en totalité sans déduction de ces garanties.

2.4. Les étapes de recouvrement de la créance

Lorsque la banque constate que le client n'arrive pas à honorer ses engagements, elle procède au déclassement de son dossier, c'est-à-dire que le dossier est transmis au service juridique, de recouvrement et du contentieux qui s'occupe de la gestion des créances douteuses et litigieuses. Dans le cas où il y a survenance de risque de non-rebroussement la banque procède a :

- **Le recouvrement amiable** : le client se présente après réception d'une correspondance l'informant de sa situation dans les livres de la banque. Il convient avec son conseiller de régler la somme due à une échéance déterminée ou de rééchelonner la dette ;
- **Le recouvrement contentieux** : suite à plusieurs correspondances non abouties, une lettre de mise en demeure est adressée au client, elle sera reproduite tous les 15 jours qui suit jusqu'à atteindre la troisième (3ème) mise en demeure, si le client ne se conforme pas, une autre correspondance dénommée injonction faite par un juge et une lettre de clôture de compte lui ait envoyés ;
- Le recouvrement judiciaire : intervient suite à l'injonction du juge, et si le client ne se conforme pas une lettre de poursuite judiciaire lui est envoyée, la banque saisit un huissier par le biais du chef de service juridique, du recouvrement et du contentieux

qui, après une injonction de payer, procède à la saisie des biens du client. Pour les dossiers avec garanties, la banque procède à la réalisation de la garantie.

Section 03: Cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation

Le traitement du dossier de crédit de l'EURL XXX se base sur les paramètres suivants : La présentation du client, la date d'entrée en relation, le statut et le secteur et activité.

3.1. Présentation de L'EURL XXX :

L'EURL XXX a été créée le 12/03/2006 par Mr «X » qui est le gérant statutaire et associé unique. Son capital social est de 15 100 000DA. Cette entreprise sise au locaux XXX N°XX, Bat XXX, TIZIOUZOU. Sa clé Banque d'Algérie....., son Numéro de RC : XXXXX XX et son numéro d'identification fiscale ou NIF : XXX XXXX XXXXXXXXX.

La société intervient sur le secteur de la commercialisation et la distribution de matériels informatiques et bureautiques. L'administration et la gestion de cette entreprise sont assurées par Mr X. Le marché de l'informatique en Algérie a connu un bond significatif depuis plus d'une décennie puisqu'actuellement l'outil informatique est devenu indispensable dans toutes entreprises et les infrastructures. Donc l'EURL XXX n'aura pas de difficultés à liquider ses stocks comme c'est des produits consommables et il y'a une demande sur le marché.

La clientèle est diversifiée et composée de PME publiques que privées. De ce fait, les décalages de trésorerie mettent en péril son cycle d'exploitation. L'EURL XXX dispose de tous les moyens humains et industriels nécessaires pour réaliser son activité. Elle emploie 6 salariés.

En 2016, l'entité dispose d'investissements bruts d'un montant de 5 453KDA composés de différents matériels d'exploitation et de véhicules utilitaires nécessaires à la livraison des matériels objets des marchés. Pour faire face aux décalages de trésorerie survenus dans l'entreprise, cette dernière souhaite renouveler les lignes de crédit suivantes :

Tableau n°14: La forme de crédit d'exploitation

N°	Forme de crédit	Montant en dinars
01	Découvert bancaire	3.500,000,00
02	ASF 70%	5.000.000,00
03	CBE	2. 000 000,00
	Total	10. 500 000,00

Total en lettre : Dix millions cinq cent mille dinars

Source : Les documents internes de la BNA.

Tableau n°15 : Bilan Financier 2014, 2015,2016 et 2017 (ACTIF) MDA

COMPTE DE L'ACTIF (LIBELLE)				
En monnaie national (milliers de dinars)				
Nombre des années de l'exercice	2014	2015	2016	2017
VALEUR IMMOBILISEE NETTE	1027	1362	1456	1323
Immobilisations corporelles	561	511	471	482
Immobilisations incorporelles	0	135	120	125
Immobilisations financières	466	716	865	716
VALEUR D'EXPLOITATION NETTE	5904	6369	1945	14608
Stocks	5904	6369	1945	14608
VALEUR REALISABLE NETTE	26505	30907	38056	23601
Clients	26168	30880	37948	21803
Autres créances	337	27	108	1798
VALEUR DISPONIBLE NETTE	5132	2277	831	2732
Trésorerie	5132	2277	831	2732
TOTAL ACTIF	38568	40915	42288	42264

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Ce tableau représente les actifs de l'entreprise (ses emplois) de l'année 2014 à 2017 il nous permet de voir ce qui s'est passé antérieurement. Nous remarquons une augmentation des emplois permanents de (2014 jusqu'en 2016) soit le passage de 2.66% en 2014 à 3.33% en 2015 puis en 2016 nous constatons la même augmentation des valeurs immobilisées 3.44%. C'est à partir de l'année 2017 que l'entreprise montre une légère baisse de ses emplois à plus d'une année, c'est-à-dire qu'on part de 3.44% à 3.13%, (cependant nous rappelons que ces chiffres sont en MDA).

Les emplois à moins d'une année de l'entreprise présente pour les valeurs d'exploitation une augmentation dans les deux premières années, c'est-à-dire de 2014 à 2015 les VE de l'entreprise sont passé de 15.31% à 15.57%. En 2016 on remarque une baisse considérable puis en 2017 l'enregistre une grande remonté de la pente (4.60% à 34.56%, Chiffre en MDA).

Les valeurs réalisables de l'entreprise sont comme suite : de 2014 à 2015 puis en 2016, elle enregistre une augmentation de 69.72%, 75.54% et 89.99%. En fin en 2017 on constate une forte baisse des VR de l'entreprise :55.84% en MDA.

Pours ses valeurs disponible elle montre une très grande valeur qu'à partir de la première année (13.31%), en 2015 l'entreprise enregistre une très grande baisse (5.57%), et s'améliore pas en 2016 (1.97%). A partir de 2017 elle remonte comparer aux deux années précédentes à 6.46% (Chiffre en MDA).

Tableau n°16 : Bilan Financier 2014,2015,2016 et 2017 (PASSIF) MDA

COMPTE DU PASSIF (LIBELLE)				
En monnaie national (milliers de dinars)				
Nombre des années de l'exercice	2014	2015	2016	2017
FONDS PROPRES (FP)	19759	21872	24197	23252
Fonds social	18610	19759	21873	21873
Résultat	1149	2113	2324	1379
DETTES A LONG ET MOYEN TERME (DLMT)	0	0	3000	0
Emprunts et dettes financières	0	0	3000	0
DETTES A COURT TERME (DCT)	18810	19043	15093	19014
Fournisseurs et comptes rattaches	16469	10851	10191	9134
Autres dettes d'exploitation	1441	3480	3458	9880
Découvert bancaire	900	4712	1444	0
TOTAL PASSIF	38569	40915	42290	42266

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Ce tableau ci-dessus représente les passifs ou ressources de l'entreprise. Durant les trois premières années on constate une augmentation soutenue de ses capitaux permanents, puis une baisse en 2017. Les capitaux propres ont évolué de la manière suivante : en 2014 ses CP étaient de 51.20%, en 2015 de 53.46% et 2016 de 57.22% étant donné de la baisse enregistrée le CP de 2017 était de 55.01%. Durant l'année 2014, 2015 et 2017 l'entreprise ne présentait pas de dette à long et moyen terme. En 2016 ses DLMT était 7.1% de son passif.

Par contre les dettes à court termes durant l'année 2014 était 48.77% de son passif et en 2015-2016 elle montre une baisse de 46.54% à 35.69% enfin en 2017 elle présentait une augmentation à 44.99% de ses total passif.

Tableau n°17 : Bilan en grande masse 2014

EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%
VI	1027	2.66	FP	19759	51.23
VE	5904	15.31	DLMT	0	0
VR	26505	68.72			
VD	5132	13.31	DCT	18810	48.77
TOTAL	38568	100	TOTAL	38569	100

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Le bilan de année 2014 nous montre que le résultat de l'entreprise est quasiment une perte. Son total ressources couvre à peine la totalité de ses emplois. Ce qui s'explique par une mauvaise allocation des ressources limité de l'entreprise à cette période bien vraie que ses ressource dépassent ses emplois qu'avec 100 DA cela reste tout de même une perte.

Les valeurs immobilisé représentaient 2.66% du total de l'actif, les valeurs d'exploitation sont de 15.301, les valeurs réalisables 68.72 et les valeurs disponibles 13.31%. Du coté des passifs, les fonds propres représentaient 51.23% de son total, les dettes à long et moyen terme 0 et par finir les dettes à court terme 48.77% des passifs.

Tableau n°18 : Bilan en grande masse 2015

EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%
VI	1362	3.32	FP	21872	53.46
VE	6369	15.57	DLMT	0	0
VR	30907	75.54			
VD	2277	5.57	DCT	19043	46.54
TOTAL	40915	100	TOTAL	40915	100

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Le bilan de 2015 de l'entreprise représente un équilibre financier entre les ressources du passif et les capitaux employé à l'actif. Autrement dit, ce bilan nous indique la bonne utilisation des ressources de l'entreprise pouvant conduire à l'atteinte des objectifs dans lesquels figure la réalisation des profits pour assurer la pérennité de la dite entreprise. Dans les actifs les valeurs immobilisés occupent 3.32%, les valeurs d'exploitations 15.57%, les valeurs réalisables 75.54% et enfin les valeurs disponibles 5.57%. Pour les passifs, les fonds propres sont de 53.46% alors que les dettes à long et moyen terme étaient nulle, ces dettes à court terme équivalent à 46.54%.

Tableau n°19 : Bilan en grande masse 2016

EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%
VI	1456	3.44	FP	24197	57.22
VE	1945	4.60	DLMT	3000	7.09
VR	38056	90.00	DCT	15093	35.69
VD	831	1.96			
TOTAL	42288	100	TOTAL	42290	100

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Le bilan en grand masse de 2016 nous montre un déséquilibre entre l'actif et le passif, ceci s'explique par une utilisation pas optimale des ressources disponibles de l'entreprise. Etant donnée cela le bilan de l'entreprise ne présente pas une très grande différence.

Les valeurs immobilisées de cette année s'élevaient à 3.44% des actifs, pareil que les valeurs d'exploitations de la même année étaient à 4.60%, ces valeurs réalisables à 90.00% et pour finir ces valeurs disponibles représentaient 1.96%.

Quand au passif, l'entreprise représentait un fonds propre de 57.22%, ces dettes à long et moyen terme était à 7.09% et enfin les dettes à court terme occupait 35.69% de son total.

Tableau n°20: Bilan en grande masse 2017

EMPLOIS	MONTANT	%	RESSOURCES	MONTANT	%
VI	1323	3.13	FP	23252	55.01
VE	14608	34.56	DLMT	0	0
VR	23601	55.84	DCT	19014	44.99
VD	2732	6.46			
TOTAL	42264	100	TOTAL	42266	100

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

De même comme le bilan précédent nous constatons un déséquilibre du bilan de l'entreprise. Pour se faire une opinion sur la demande de crédit de l'entreprise, nous allons procéder à l'application de certains ratios pour voir réellement ce que vaut l'entreprise ou mieux cerner la situation de l'entreprise.

Ce bilan nous montre que les fonds propres représentent 55.01% du total de passif, les dettes à long et moyen terme étaient nulle et les dettes à court terme s'élevaient à 44.99%.

Dans les actifs, les valeurs immobilisées étaient à 3.13% de son total, les valeurs d'exploitation 34.56%, les valeurs réalisables 55.84% et pour finir ces valeurs disponibles étaient à 6.46%.

3.1.1. Le calcul des différents ratios :

3.1.1.1. L'analyse financière par les équilibres financiers :

- **Les Fonds de roulement** : Equilibre financier à long terme

$$\text{FR} = (\text{FONDS PROPRES} + \text{DLMT}) - \text{VI}$$

Tableau n° 21 : Calcul du FR

Désignation	2014	2015	2016	2017
CP	19759	21872	27197	23252
VI	1027	1362	1456	1323
FR	18732	20510	25741	21929
%	0.018	0.011	0.012	0.013

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

A partir des bilans des exercices des trois dernières années : 2014, 2015, 2016 et de la situation comptable arrêtée au 30-09-2017, nous constatons une situation financière équilibrée avec une augmentation continue en fonds de roulement, qui représente une marge de sécurité pour l'entreprise. Cette société a montré durant les dernières années qu'elle est capable de financer ses actifs immobilisés par les capitaux permanents donc le financement des VI ne présente aucun problème et dégage une marge de sécurité pour financer le bas du bilan.

A partir des bilans des exercices des trois dernières années : 2014, 2015, 2016 et de la situation comptable arrêtée au 30-09-2017, nous constatons une situation financière équilibrée avec une augmentation continue en fonds de roulement, qui représente une marge de sécurité pour l'entreprise.

Cette entreprise génère une ressource qui peut lui servir à financer son BFR et aussi lui permet d'absorber en fonction du montant du fonds de roulement, les risques engendrés par son activité, à savoir les défaillances d'un client, l'augmentation du délai de règlement des clients, et aussi la diminution du délai de règlement des fournisseurs.

Cette société a montré durant les dernières années qu'elle est capable de financer ses actifs immobilisés par les capitaux permanents donc le financement des VI ne présente aucun problème.

- **Besoin en fonds de roulement :**

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - (\text{DCT} - \text{CB})$$

Tableau n° 22 : Calcul du BFR

Désignation	2014	2015	2016	2017
VE	5904	6369	1945	14608
VR	26505	30907	38056	23601
DCT	18810	19043	15093	19014
CB	900	4712	1444	0
BFR	14499	22945	26352	19195
%	1.81	2.60	2.93	2.01

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

L'existence d'un besoin de financement tient fondamentalement au décalage temporaire entre flux de produit et de charge d'exploitation.

Selon JANE BARREAU « le besoin en fonds de roulement correspond à la part des emplois du cycle d'exploitation qui n'était pas couverte par des ressources de même nature, doit être financée par des ressources complémentaire »¹.

Depuis 2014 jusqu'à 2017, nous avons remarqué que le ratio du BFR était >0, cela signifie que cette société a un besoin financier à court terme, d'où le recours aux concours bancaires, ainsi, une trésorerie négative entre 2015 et 2016 pour cette entreprise.

En plus, ce ratio signifie que cette entreprise règle ses dettes très vite qu'elle encoure ses créances clients.

Nous avons constaté aussi que, le besoin en fond de roulement a augmenté de 16% sur la période d'étude qui suit l'augmentation du CA. Le gonflement du BFR est provoqué par des difficultés liées a la mauvaise politique commerciale de l'entreprise et s'est caractérisé par : Un délai client important pour une activité de commercialisation de produits informatiques. Cela s'explique par la typologie des clients de cette entreprise, dont la majorité est une clientèle publique et donc ils doivent réaliser un contrôle financier avant tout règlement de leurs créances, ce qui prend une durée assez longue.

- **La Trésorerie Nette** : Equilibre financier a l'immediat :

$$TN = FR - BFR$$

Tableau n° 23 : Calcul de la TN

Désignation	2014	2015	2016	2017
FR	18732	20510	25741	21929
BFR	14499	21945	26352	19195
TN	4233	-1435	-611	2734
%	1.29	0.93	0.98	1.14

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

¹Jane BARREAU : « gestion financière » édition Dunod, 2^{ème} édition, Paris 1993, page117.

En 2015 et 2016, cette entreprise a eue de problèmes de trésorerie par rapport à 2014 et 2017 en raison d'augmentation de la valeur réalisable. Il s'agit d'une trésorerie négative car les FR n'étaient pas suffisants pour financer ses besoins en fonds de roulement. . Elle n'arrivait pas à faire face à ses dépenses immédiates dont l'une des raisons à recourir à la banque.

En 2014, la trésorerie nette est positive ce qui signifie que le fonds de roulement de cette période couvre ses besoins en fonds de roulement. Elle est situation d'équilibre financier immédiat donc peut faire face à ses dépenses immédiates. La trésorerie nette représente 11% de ses actifs cela s'explique par une mal gérance des fonds de l'entreprise, c'est-à-dire que l'entreprise dispose de l'argent qu'elle aurait pu fructifier en l'investissant.

Pour l'année 2017, elle a enregistré une trésorerie nette positive sa situation financière était équilibré. La TN représentait 6% de son total actif ce qui signifie que ses fonds étaient bien gérés comparé aux précédentes années. Le ratio de trésorerie < 0 signifie que l'entreprise n'a pas contractée de dettes à long terme pour lui permettre augmenter ces capitaux permanent pour faire face au décalage de trésorerie.

Cependant, ce problème de trésorerie a été corrigée en 2017(Le TN de 2017 > 0), nous remarquons que l'entreprise a dégagée une trésorerie positive à hauteur de **2734DA** grâce à une baisse de la valeur immobilisée due à une cession d'immobilisation, une diminution de VR et une augmentation des DCT.

3.1.1.2. L'analyse financière par les ratios

- **Le ratio d'autonomie financière (RAF) :** ce ratio met en avant l'état de l'endettement financier de l'entreprise par rapport à ses capitaux propres. Autrement dit ce ratio permet d'apprécier le degré d'indépendance financière d'une entreprise vis-à-vis de ces créanciers à long terme.

$$\text{RAF} = \text{Fonds Propres} / \text{Capitaux permanent} > 0,5$$

Tableau 24 : Calcule du RAF

Désignation	2014	2015	2016	2017
CP	19759	21872	24197	23252
DLMT	0	0	3000	0
RAF	1	1	0,89	1

Source : Réalisé par nous même à partir des documents fournis par la BNA

Le ratio d'autonomie financier de ces années sont respectivement de (1 ; 1 ; 0,89 et 1) , c'est-à-dire que l'entreprise est indépendante financièrement vis-à-vis de ses créanciers parce que ces capitaux propres représentent plus de 50% de ces capitaux permanents.

- **Le ratio d'endettement** : c'est un indicateur permettant de mesurer le niveau de dette supportée par une entreprise en comparaison à ses actifs.

D'apprécier la dépendance financière de l'entreprise vis-à-vis de tierce.

- Le ratio d'endettement général :

$$\text{REG} : (\text{Dettes total} / \text{Total Actif}) \times 100$$

Tableau 25 : Calcul du REG

Désignation	2014	2015	2016	2017
Dettes total	18810	19043	18093	19014
Total Actif	38568	40915	42288	42264
REG	0.49	0.47	0.43	0.45

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des documents internes de la BNA.

Le ratio d'endettement de l'ensemble des années nous montre un signe de bon état financier de l'entreprise. Elle se trouve en situation de pouvoir emprunt pour réaliser ses opérations parce qu'elle n'a pas une dépendance importante aux financements externe.

- **Le Ratio de liquidité**

Ce ratio mesure la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements financiers à court terme. On distingue (3) ratio de liquidité à savoir:

- **Le ratio de liquidité générale :** ce ratio mesure la capacité d'une entreprise à rembourser ces dettes à court terme à partir de son actif à court terme.

$$\text{RLG} = (\text{VE} + \text{VR} + \text{VD}) / \text{DCT} > 1$$

Tableau 26 : Calcul du RLG

Désignation	2014	2015	2016	2017
VE	5904	6369	1945	14608
VR	26505	30907	38056	23601
VD	5132	2277	831	2732
DCT	18810	19043	15093	19014
RLG	2	2,1	2,71	2,15

Source : Réalisé par nous même à partir des documents fournis par la BNA.

Le ratio de liquidité générale des trois premières années nous montre une évolution en hausse, mais à partir de 2017 le RLG de l'entreprise baisse mais est toujours dans la norme. Le ratio des années sont supérieurs à (>1), cela signifie que l'entreprise disposait des passifs à court terme qui permettent de financer ses actifs à court terme.

- **Le ratio de liquidité réduit :**

Ce ratio permet à l'entreprise de mesurer sa capacité à s'acquitter de ces dettes à court terme à partir de ses valeurs réalisables et de ses valeurs disponibles.

$$\text{RLR} = \text{VR} + \text{VD} / \text{DCT}$$

Tableau 27 : Calcul du RLR

Désignation	2014	2015	2016	2017
VR	26505	30907	38056	23601
VD	5132	2277	831	2732
DCT	18810	19043	15093	19014
RLR	1,68	1,74	2,58	1,38

Source : Réaliser par nous même à partir des documents de la BNA.

Le ratio de liquidité réduit des années sont supérieurs à 1 ce qui signifie que les valeurs réalisables de l'entreprise et ses valeurs disponibles peuvent couvrir ses dettes à court terme.

- **Le ratio de liquidité immédiat** : ce ratio permet à l'entreprise de s'acquitter de ses dettes à court terme à partir de ses valeurs disponibles. Il doit être entre 20% et 30%.

$$\text{RLI} = \text{VD} / \text{DCT}$$

Tableau 28 : Calcul du RLI

Désignation	2014	2015	2016	2017
VD	5132	2277	831	2732
DCT	18810	19043	15093	19014
RLI	0,27	0,12	0,06	0,14

Source : Réaliser par nous même à partir des documents fournis par la BNA.

Le ratio de liquidité immédiat de l'ensemble des années sont soit inférieur à 20% soit compris entre 20% et 30%. Ce qui signifie que l'entreprise est capable à rembourser ses dettes à court terme à l'aide de ses actifs facilement mobilisable. Le ratio des différentes années ne sont pas très élevé, parce que l'entreprise dispose de liquidité dont elle aura besoin uniquement.

- **Le délai paiement**

Ce ratio indique sous quel délai, en moyenne, les créances clients sont encaissées et les dettes fournisseurs sont payées. Il est exprimé en nombre de jours et sont notamment utilisés pour calculer le besoin en fonds de roulement (BFR).

- **Les délais de règlement des clients**

Ce ratio détermine la capacité d'une entité à recouvrer l'argent de ses clients. Plus ce ratio est faible, plus la situation de cette entreprise est favorable. Toutefois, la diminution peut cacher des problèmes de mévente.

$$\text{DRC} = \text{CREANCES CLIENTS} / \text{CA (TTC)} * 360$$

- **Les délais de règlement des fournisseurs**

Ce ratio exprime le nombre de jours de crédit qu'une entreprise obtient de ses fournisseurs.

$$\text{DRF} = \text{DETTES FOURNISSEURS} / \text{ACHAT (TTC)} * 360$$

Tableau n° 29 : Calcul du DRC et DRF

Désignation	2014	2015	2016	2017
DRC	157	174	208	263
DRF	112	70	65	133

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

Après les calculs, nous avons constaté que cette entreprise encaisse de l'argent de ses clients moins vite qu'elle décaisse de l'argent aux fournisseurs. Nous avons remarqué un délai client important et cela s'explique par la typologie des clients de cette entreprise, dont la majorité est une clientèle publique et donc ils doivent réaliser un contrôle financier avant tout

règlement de leurs créances, ce qui prend un peu du temps. En effet, pour l'année 2016, le DRC s'élève à 208 jours alors que le DRF est uniquement 65 jours.

3.2. Analyse du Solde intermédiaire de gestion (SIG)

Tableau n° 30 : Solde intermédiaire de gestion

LIBELLE	2014	2015	2016	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Vente de marchandises	60152	63815	65598	29788
CHIFFRE D'AFFAIRES	60152	63815	65598	29788
MARGE COMMERCIALE				
Production Vendue	60152	63815	65598	29788
Achat de marchandises vendues	52986	56005	56880	24753
MARGE COMMERCIALE	7166	9353	6571	6624
MC en % du CA	12%	15%	10%	22%
VALEUR AJOUTEE				
Marge commerciale	7166	9353	6571	6624
Achat consommés	0	0	0	0
Services extérieurs	844	1064	970	604
VALEUR AJOUTEE	6322	8289	5601	6020
VA en % du CA	11%	13%	9%	20%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				
Valeur ajoutée	6322	8289	5601	6020
Charges de personnel	4678	3774	3786	2173
Impôts et taxes	886	922	935	405
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	758	3593	880	3442

Chapitre III : Etude de cas d'un crédit d'exploitation

EBE en % du CA	1%	6%	1%	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Excédent brut d'exploitation	758	3593	880	3442
Reprise sur amortissement et provisions	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	30	83	84	61
Dotations aux amortissements et provisions	42	58	54	38
Autre charges d'exploitation	2	2	45	6
RESULTAT D'EXPLOITATION	744	3616	865	3459
RE en % du CA	1%	6%	1%	12%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT				
Résultat d'exploitation	744	3616	865	3459
Produits financiers	0	0	0	0
Charges financiers	11	0	6	6
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	733	3616	859	3453
REX en % du CA	1%	6%	1%	12%
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels	0	0	0	0
Charges exceptionnels	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0
RE en % du CA	0%	0%	0%	0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE				
Résultat courant avant impôt	733	3616	859	3453
Résultat exceptionnel	0	0	0	0

Participation des salaires	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	343	742	819	484
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	390	2874	40	2969
RN en % du CA	1%	5%	0%	10%
MARGE BRUT D'AUTOFINANCEMENT				
Résultat net de l'exercice	390	2874	40	2969
Dotations aux amortissements et provisions	42	58	54	38
MARGE BRUT D'AUTOFINANCEMENT	432	2932	94	3007
MBA en % du CA	1%	5%	0%	10%

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

Analyse de la rentabilité

La rentabilité montre la capacité d'une entreprise à générer une bénéfice. On peut distinguer trois types de rentabilité, à savoir ;

- **La rentabilité économique**

Elle désigne l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise ses capitaux. Autrement dit, elle compare le revenu obtenu par l'entreprise (EBE) ou capitaux engagés dans la production quel que soit leur origine.

$$RE = EBE / CP$$

Tableau n° 31 : Calcul de RE

Désignation	2014	2015	2016	2017
EBE	758	3596	880	3442
CP	19759	21872	27197	23252
RE	0,04	0,16	0,03	0,15

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

La rentabilité économique de cette entreprise est inférieure à 1 de l'année 2014 jusqu'à 2017, cela s'explique par l'inefficacité de l'utilisation de capitaux propres dans ses investissements. Nous avons remarqué une augmentation des capitaux permanents utilisés dans la production de l'année 2014 à 2015. Cependant, en 2016, elle présente une diminution de l'excédent brut d'exploitation causé par la baisse de la valeur ajoutée et c'est pour cette raison, elle a augmenté les capitaux permanents en octroyant un crédit à moyen et long terme à hauteur de 3000 pour augmenter cette production en 2017, malgré la baisse des capitaux permanents en cette période.

- **La rentabilité commerciale**

Elle montre la capacité d'une entreprise à générer une bénéfice en utilisant ses chiffres d'affaire.

$$RC = RN / CAHT$$

Tableau n° 32 : Calcul de RC

Désignation	2014	2015	2016	2017
RN	390	2874	40	2969
CAHT	60152	63815	65598	29788
RC	0,01	0,05	0,00	0,10

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

L'analyse de la rentabilité commerciale de cette entreprise nous montre qu'elle dégage un faible taux de marge commerciale durant les années traitées. En effet, elle a réalisé une augmentation moyenne de 0,04 entre l'année 2014 et 2017 ce qui est très faible pour une entreprise ayant une activité de commercialisation de produits informatiques et cela est en fonction des difficultés liées à la mauvaise politique commerciale de cette dernière.

- **La rentabilité financière**

Elle montre la capacité d'une entreprise à générer une bénéfice en utilisant ses capitaux propres.

$$RF = RN / KP$$

Tableau n° 33 : Calcul de RF

Désignation	2014	2015	2016	2017
RN	390	2874	40	2969
KP	19759	21872	24197	23252
RF	0,02	0,13	0,00	0,13

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

Après le calcul de la rentabilité financière (qui d'ailleurs faible en général pour cette entreprise), nous avons constaté une hausse notamment en 2015 et 2017 par rapport au 2014 et 2015, grâce aune légère augmentation du résultat net. Ce résultat exprime la capacité de cette entreprise a rémunéré ses associés qui ont apporté des fonds. Nous pouvons dire aussi que, les résultats générés par cette société n'attirent pas d'avantage les investisseurs qui sont toujours à la recherche de plus-value.

Analyse de la capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est définie comme la ressource interne qui traduit les flux monétaires d'une entreprise à dégager grâce à son activité au cours de l'exercice. Il y a deux méthodes de calculer la capacité d'autofinancement, à savoir : La méthode additive et la méthode soustractive.

La méthode additive : La CAF peut être calcule à partir du résultat net.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotation aux amortissements et aux provisions} - \text{Reprise sur amortissements et provisions} + \text{Le moins-value du secteur d'un élément d'actif} - \text{Le plus-value du secteur d'élément d'actif}$$

Tableau n° 34 : Calcul de la CAF

Désignation	2014	2015	2016	2017
RN	390	2874	40	2969
DAAP	42	58	54	38
RAP	0	0	0	0
CAF	432	2932	94	3007

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

Après ces données, il est évident que cette entreprise a dégagé une capacité d'autofinancement positive durant toutes les années. La CAF de 2015 à 2017 s'est élevée respectivement à (2932 et 3007) du à l'augmentation de résultat net à hauteur de (2874 et 2969).

La méthode soustractive : La CAF s'obtient à partir de l'excédent brut d'exploitation

$$\text{CAF} = \text{Excédent brut d'exploitation} - \text{Autres charges} + \text{Autres produits} - \text{Charges financiers} + \text{Produits financiers} - \text{Charges exceptionnels} + \text{Produits exceptionnels} - \text{Participation de salariés au fruit de l'extension} - \text{Impôt sur le bénéfice} - \text{Le produit du secteur d'un élément d'actif} + \text{La valeur comptable d'un élément cédé}$$

Tableau n° 35 : Calcul de la CAF

Désignation	2014	2015	2016	2017
EBE	758	3593	880	3442
Autres Charges	2	2	45	6
Autres Produits	30	83	84	61
Charges Financiers	11	0	6	6
Produits Financiers	0	0	0	0
Charges	0	0	0	0

Chapitre III : Etude de cas d'un crédit d'exploitation

exceptionnels				
Produits exceptionnels	0	0	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0
IBS	343	742	819	484
CAF	432	2932	94	3007

Source : Réaliser à partir des documents fournis par la BNA.

Conclusion

Par ce chapitre nous avons réalisé une étude des démarches d'octroi de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie, ainsi que les méthodes de gestions de risque de crédit utilisée permettant de prendre les mesures pour minimiser la défaillance des clients.

Cette analyse et la gestion nous a permis de mettre à la lumière les risques fréquemment rencontrés à la banque Nationale d'Algérie et la démarche pour traiter les dossiers de crédit. Nous avons appliqué les différents ratios permettant de montrer soit la rentabilité, la solvabilité et même les techniques qu'utilise la BNA dans sa démarche d'octroi et les processus qu'elle suit afin de faire face à certains problèmes.

La gestion du risque de crédit au sein de la BNA est faites dans un environnement ou l'information est incomplète du fait qu'elle est enfermée dans une chaine de contrainte et dysfonctionnement, notre cas pratique présente beaucoup d'erreur dans les informations données par l'entreprise ce qui nous a causé des difficultés dans le traitement du dossier. Malgré les contradictions rencontrées dans l'information nous avons pu apporter des éclairages sur la situation de l'entreprise, ce qui nous a conduits enfin de prouver que notre entreprise regroupe largement des caractéristiques qui pourront conduire à une acceptation à sa demande de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie.

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE

Dans cet environnement en changement continu, les banques ont dû s'adapter pour rester compétitives. La gestion de risque de crédit occupe une place importante dans le bon fonctionnement bancaire car en cas d'incidents, la survie de l'établissement peut être engagée. L'objectif de toutes institutions financière est d'accroître sa capacité financière et de permettre ainsi sa pérennité par sa rentabilité. Plus que toutes les autres entreprises, la banque est centrée sur des prises de décisions risquée. Le secteur bancaire a beaucoup progressé pour assurer une bonne capacité financière à long terme afin de favoriser la profitabilité et pérennité du secteur. Il est donc nécessaire que les établissements de crédits réalisent des traitements rapides des informations à leurs dispositions pour gérer les risques.

Dans ces paramètres, la banque détienne des outils d'évaluations de gestion de risque de contrepartie. Parmi ces outils il y'a la réglementation prudentielle, la prise des garantie et l'analyse financière. Nous nous somme basé sur l'analyse financière qui est un outil de gestion qui permet non seulement aux responsables mais a tout les gestionnaires de prévoir son avenir financier d'avoir une estimation financière actuelle des entreprises et de déterminer les responsabilités afin de corrigé les erreurs s'ils existent. La banque dans son activité traditionnelle qui constitue a collecter les dépôts des agents a excédent de financement à court terme pour accorder des crédits agents à besoin de financement dans le long terme, procède à tout une démarche pour voir si elle est apte a accorder un prêt ou pas. C'est l'ensemble de ces démarches qui déterminent la capacité du demandeur à s'acquitter de ses dettes.

La question de performance et de plus-values sur l'activité de crédit est au centre de la gestion des établissements bancaires. L'ensemble des réglementations et des concurrences ont conduit les banques à reformer leurs filières de gestion de risque. L'adaptabilité est élément qui doit caractériser les établissements bancaire afin de déterminer leurs compétences ou leurs capacités à faire faces aux changements qu'ils peuvent rencontrer. Dans ce cas les banques qui sauront anticiper et évoluer dans leur environnement vont pouvoir saisir des opportunités au détriment des concurrents. Dans le secteur bancaire, seul la pro activité assure une survie des établissements.

Les banques sont rentables lorsqu'elles sont stables. Lorsqu'elles réussissent, l'économie et les collectivités prospèrent. Un secteur rentable profite à tout le monde. Les banques fournissent les emplois directs et indirects, elles génèrent des rentrées fiscales, et elles distribuent des dividendes. Les banques ont des sources de revus diversifiées, car leurs

activité s'étendent sur plusieurs secteurs entre autres, les services bancaires personnels et commerciaux ; les marchés de capitaux, la gestion du patrimoine et même l'assurance. Cette variété favorise des résultats solides, qui garantissent une sécurité et la stabilité du secteur bancaire. Il faut notamment noter que les revenus des banques peuvent être divisés en deux catégories : les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que les intérêts (les commissions).

Les revenus nets d'intérêts découlent de la marge soit « la différence entre l'intérêt que la banque gagne sur un prêt consenti à ses clients et l'intérêt qu'elle verse aux épargnants ». Ses revenus autres sont assurés par la prestation de divers services : négociation des valeurs mobilières, gestion de portefeuille et de patrimoine...

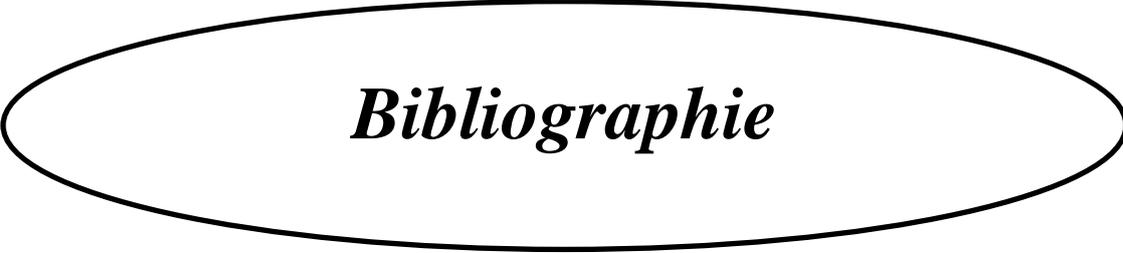
La banque dans cette optique d'intermédiaire parvient bien évidemment à disposer des fonds nécessaires pour faire face à la demande de sa clientèle en fonds par la transformation qu'elle effectue pour y parvenir. Celle-ci s'effectue par le financement des opérations à long terme en utilisant ses dépôts à court terme. Ce qui nous amène à dire que la banque peut avoir assez de retour sur investissement et dispose en plus de l'argent dans des comptes courants qu'elle utilise pour réaliser ses opérations d'octroi de crédits.

La gestion de risque de crédit au sein de la Banque Nationale d'Algérie est faite dans des situations où les informations par les entreprises ou clients sont inexacts. La gestion de risque par son importance se réalise à sein de manière rigoureuse. Le banquier en générale dans sa quête aux risques prend en considération les éléments objectifs et subjectifs. L'accord d'un prêt est question de relation de confiance entre la banque et son client, toutes fois malgré sa bonne foi le demandeur de fonds peut par des raisons d'imprévis ne pas pouvoir respecter ses engagements vis-à-vis de la banque. Raison pour laquelle une étude financière est menée. Il faut noter que quelque soit les outils utilisés, les résultats dépendent des informations données par l'emprunteur. Des informations qui peuvent ne pas être exactes ou insuffisantes établies pour juste atteindre leurs finalité de percevoir un prêt ou le crédit sollicité. Cette irrégularité des informations ne font qu'accroître les risques de la banque.

Malgré l'insuffisance en matière d'information que peut rencontrer la Banque Nationale d'Algérie lors de l'évaluation du risque de crédit, les résultats obtenus lors de cette étude nous a permis de confirmer quelque part les hypothèses par la banque.

Le résultat obtenu dans ce mémoire découle de la situation d'une entreprise à travers un cas d'octroi de crédit pour le financement du bas du bilan de l'entreprise autrement dit son activité courante. D'après cette étude que nous avons réalisée, on a remarqué que la gestion

du risque de crédit permet à la Banque Nationale d'Algérie de se couvrir contre les risques de défaillance des emprunteurs par leur prise de garantie. Quelqu'en soit la situation de l'emprunteur la BNA prend à sa disposition une garantie dont la valeur est supérieure ou égale au fonds demander, en cas d'incapacité d'honorer ses engagements elle procède à un ensemble de démarche pour prendre son dû. Cela se traduit par un résultat positif à la fin de l'exercice. La gestion du risque de crédit de par son importance, se développe d'une manière remarquable au sein des banques à l'occurrence l'analyse financière, le scoring et la notation en raison pour que les banques puissent s'adapter aux changements importants en restant efficace. Toutefois nous espérons que notre étude ouvre d'autres perspectives de recherche dans le cadre de la mise en place des dispositifs de prévention ainsi que la gestion du risque de crédit.



Bibliographie

❖ Ouvrage :

- Algeria-Educ.com /forum « comptabilité et Audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod.
- ALAIN (M) « analyse financière », 4^{ème} édition DUNOD, paris, 2007.
- AYNES L, « Le cautionnement », édition Dalloz, 1997.
- BARTHELEMY B, « Gestion des risques », Les éditions d'organisation, Paris, 2001.
- BARTHEZ A, HOUTCIEFF D, « Les suretés personnelles », édition L.G.D.J, Paris, 1998.
- Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997.
- Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Aengde ; Paris ; 1997.
- BERZILE (R) : « analyse financière », édition HRW, Montréal, 1989.
- Bessis. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995.
- Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972.
- Catherine Karyotis « l'essentiel de la banque », édition lextenso, 2015-2016 .
- Chabha BOUZAR, « Systèmes financiers mutations financières et bancaires et crises », éd El-Amel, 2010.
- CHARLES PETIT-DUTAILLIS, «Le risque de crédit bancaire scientifique Riber, paris, 1967.
- DESMICHT François, « pratique de l'activité bancaire », 2^{ème} édition DUNOD, Paris, 2007.
- DE-SEZE(Emmanuel) : « *Introduction à l'économie de développement* », éditeur Armand-Colin, Paris, 1989.
- Dominique LEGEAIS, Suretés et Garanties du Crédit, Editions L.G.D.J, 5eme ed.2006.
- FERRONIERE J, CHILLAZ E (), Les opérations de banque, Dunod, paris, 1980.
- François D. : Pratique de l'activité bancaire ; Edition Dunod ; Paris ; 2004.
- GAUCHON P, « vocabulaire d'actualité économique », éd. Ellipes, Paris 1994.
- Georges Langlois et Michelle Mollet, « manuel de gestion financière », édition Berti, Alger, 2011.
- GRASUAULT.P et PRIANIS : La banque ; fonctionnement et stratégie ; édition Economique, Paris, 1997.
- HUBERT DE BRUSELERIE, «analyse financière», 4 édition DUNOD, paris, 2010.

- Kamal Eddine et Ammar Daoudi, « technique et pratique bancaire », grand Alger Livres(GAL) , Alger, 2003.
- Karim "crédit bancaire et économie financière" édition EL OTHMANIA, Alger, 2010.
- Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2003.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
- Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2001.
- Michel Castellani, « crise mondiale », édition Sirey, Paris 1994.
- MIKDASHI Z : les banques à l'ère de la mondialisation, éd. ECONOMICA, Paris 1998.
- Pasco C. « Commerce international » ; 6^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006.
- Petit-Dutallis G. : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 1999.
- Philippe Garsuault et Stéphane Priami « la banque : fonctionnement et stratégie », 2^{ème} édition economica, Paris
- Philippe NARASSIGUIN « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd de boeck, 1^{ère} éd mars
- Philippe N. : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1^{er} édition ; De Boeck université Bruxelles ; 2004 ; P.50.
- Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, Lexique des termes juridiques, éditions Dalloz, 14^{ème} édition, 2003.
- RONCALLI T, « La gestion des risques financières », édition ECONOMICA, Paris, 2004.
- Thierry D. : « Droit Bancaire » ; Edition Dalloz ; Paris ; 2007.
- PRAAG N, Crédit management et crédit scoring, Paris, Economica (Collection gestionpoche),1995.

❖ Sources législatives

- L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L'article 71 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
- L'article 08 du règlement 91/09 de la banque d'Algérie.
- Loi n° 90-10 du 14avril 1990 relative à la monnaie et au crédit en Algérie
- Article 543 du code de commerce algérien.
- L'article 644 de code civil.

L'article 976 du code civil.

❖ **Revus**

ALTMAN E.I, SAUNDERS A. (1998), Credit risk measurement : Developments over the last 20 years.

BEAVER W.H (1966), « Financial ratios as predictors of failure » Empirical research in accounting vol 4.

MARTEAU D., *Les enjeux du développement du marché des dérivés de crédit*, Revue Banque Stratégie, n°186, octobre, 2001.

ROSENBERG E, GLEIT A (1994) "Quantitative methods in credit management: a survey", operations research, vol 42, n°4, 1994.

Travaux universitaires

Azzouz Elhamma, " La gestion du risque crédit par la méthode du scoring, cas de la banque populaire de Rabat-Kenitra", HAL archives ouvertes, 2011

Haddoum Lylia et Hafraoui Kenza « mémoire : Analyse et gestion de risque d'octroi de crédit à une entreprise, UMMTO, 2017.

KAROUS Ouafa et KANDI Halim, mémoire : «L'octroi de crédit, risques et garanties », UAM de Bejaia, 2016.

L'hadj Mohand Malek et Moussaoui Abderezak « Analyse de la gestion de risque de crédit bancaire », UMMTO,2016.

❖ **Site internet**

[Crédit Scoring : comment la banque donne un accord de crédit \(ekonomia.fr\)](http://ekonomia.fr)

<https://banque.ooreka.fr.com>

<https://www.boursedescredits.com>

<https://www.ecommercemag.fr>

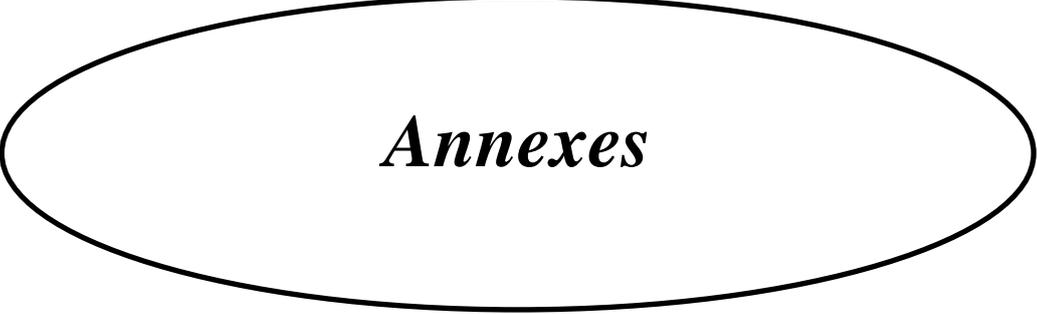
<https://www.larousse.fr>

<https://fr.wikipedia.org>

[http:// www.lewebpedagogique.com/ouadayazid/](http://www.lewebpedagogique.com/ouadayazid/), (03/10/2016 à 10h), [OUADA (Yazid) : « *cour de financement des investissements* », blog éducatif : Le Web Pédagogique, 17 octobre 2010]

www.comptafacile.com

www.memoireonline.com /l'intermédiation bancaire



Annexes

Annexe n°2 :

La Grille de répartition des tâches

Les activités	Accueil clientèle	Service étude et analyse	Service secrétariat et engagement	Service juridique, recouvrement et contentieux	Directeur de l'agence
Entrée en contact	X				
Etude du dossier		X			
Avis		X	X		
Garanties				X	
Signature			X		X
Mise en place du prêt			X		



Table des matières

Table des matières.

<i>Remerciements.</i>	I
<i>Dédicaces.</i>	II
<i>Liste des abréviations.</i>	IV
<i>Liste des tableaux et figures.</i>	V
<i>Sommaire.</i>	VI
<i>Introduction générale.</i>	01

Chapitre I : Les fondements théorique de risque bancaire

Introduction	04
Section 01: les notions générales de la banque	05
1.1 Historique de la banque :	05
1.2. Définition de la banque.....	07
1.2.1. Aspect étymologique	07
1.2.2. Aspect juridique.....	07
1.2.3. Aspect économique	08
1.3. Rôle économique de la banque.....	08
1.3.1 L'intermédiation bancaire	11
1.3.2. La collecte de fonds (les ressources des banques)	12
1.3.3. Les emplois de la banque (les financements)	13
2. Les principales fonctions de la banque	15

2.1. La fonction de liquidité	15
2.2. La fonction d'offre de service	16
2.2.1. Les services sur les moyens de paiements	16
2.2. 3. Les services sur comptes de dépôt	16
2.2.4. L' change et les relations avec l'étranger	17
2.2.5. La gestion personnalisée de portefeuille titres	17
2.2.6. La location de coffres	17
2.2.7. Services d'offre de conseil.....	17
3. Les différents types de banque	17
Section 02 : Les risques encourus par l'activité bancaire	20
2.1. Notion du risque	20
2.2 Les facteurs de risques	21
2.2.1. Les facteurs internes	21
2.2.1.1. Défaillance du contrôle interne	21
2.2.1.2. Détérioration de la gestion	21
2.2.2. Les facteurs externes	22
2.2.2.1. Facteurs liés à l'environnement	23
2.3. Les types de risque bancaire	24
2.3.1. Les risques bancaires	24
2.3.1.1. Le risque de liquidité.....	24

2.3.1.2. Le risque de crédit	25
2.3.1.3. Le risque de marché	26
2.3.2. Les risques opérationnels.....	28
2.3.2.1. Les risques juridiques.....	29
2.3.2.2. Les risques informatiques	29
2.3.2.3. Le risque sur les systèmes d'information	29
2.3.2.4. Les risques humains.....	30
2.3.2.5. Le risque lié aux processus	30
2.3.3. Les autres risques	30
2.3.3.1. Le risque stratégique	30
2.3.3.2. Le risque de la réputation.....	30
2.3.3.3. Le risque souverain.....	31
2.3.3.4. Le risque systémique.....	31
Section 03 : la réglementation prudentielle.....	32
3.1. Les accords du Bâle I : ratio Cook	32
3-1-1 Fonds propre de base	33
3-1-2 Les Fonds Propres complémentaires :	33
3.2. Les accords du Bâle II et le ratio Mc Donough	38
3.2.1. Le risque de crédit.....	41
3.2.2. Le risque de marché	42

3.2.1. Le risque opérationnel.....	42
3.2.3. Les accords de Bâle III	44
3.2.3.1. Les ratios du Bâle III.....	45
3.2.3.1.1. Le ratio de solvabilité	45
3.2.3.1.2. Le ratio de liquidité	45
3.2.3.1.3.1. Le ratio de l'effet de levier	47
3.2.3.1.4. La pro cyclicité	48
Conclusion.	49

Chapitre II : Les moyens de gestion du risque de crédit

Introduction	50
Section 01: Fondements théoriques du crédit bancaire	51
1.1. Définition d'un crédit bancaire.....	51
1.2. Les rôles du crédit.....	52
1.3. Classification des crédits bancaires.....	53
1.3.1. La durée	53
1.3.2. Les bénéficiaires	54
1.3.3. La destination	54
1.4. Le typologie des crédits bancaires	54
1.4.1. Les crédits aux particuliers	54
1.4.1.1. Les crédits à la consommation	55

1.4.1.2. Le crédit immobilier	56
I.4.2. Les crédits aux entreprises.....	59
1.4.2.1. Les crédits d’exploitation.....	59
1.4.2.2. Les crédits d’investissement	68
Section 02 : Les instruments de gestion de risque de crédit	71
2.1 Le risque de crédit	71
2.2. Définition du risque de crédit.....	71
2.3. Les facteurs de risque de contrepartie.....	73
2.4. Les composantes de risque de crédit	73
2.4.1. Le risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit, (Downgrading Risk)	73
2.4.2. Le risque de défaut (Default Risk)	74
2.4.3. Le risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut	74
2.5. Les raisons de non remboursement du crédit	75
2.6. Les conséquences du risque de crédit	75
2.6.1. Dégradation de la note de la banque	75
2.6.2. Dégradation de la solvabilité de la banque.....	75
2.6.3. Dégradation des résultats de la banque	76
2.7. Les instruments de gestion de risque de crédit	76
2.7.1. Les instruments traditionnels de gestion de risque de crédit	76
1.1. Les garanties personnelles:	77

1.2. Les garanties réelles:	77
2.7.2. Les instruments modernes de gestion de risque de crédit	79
2.8. Les méthodes d'évaluation de risque de crédit.....	81
2.8.1. La méthode de la notation financière	82
2.8.1.1 Typologie des agences de notation	82
2.8.1.2 Les modes d'attribution de note	83
2.8.1.3. L'analyse financière	83
2.8.1.3.1 Les orientations de l'analyse financière	85
2.8.1.3.1.1 Le bilan fonctionnel	85
2.8.1.3.2. L'équilibre financier	86
2.8.1.3.3. Le compte de résultat	87
2.8.1.3.4. Le solde intermédiaire de gestion	87
2.8.1.3.5. La capacité d'autofinancement.....	88
2.8.1.3.6. Les différents ratios	88
2.8.1.3.6.1. Les ratios de structure	89
2.8.1.3.6.2. Les ratios de rentabilité	90
2.8.1.3.6.3. Les ratios de liquidité.....	90
2.8.1.3.6.4. Les ratios de l'activité	91
2.8.1.3.6.5. Les Ratios de solvabilité	92
2.8.1.4. Le scoring	92

Conclusion	95
------------------	----

Chapitre III : Etude de cas d'un crédit d'exploitation

Introduction	96
--------------------	----

Section 01 : Historique de la BNA.....	96
---	-----------

1.1. La période d'avant les réformes économiques (1962-1988)	96
--	----

1.2. Les réformes économiques (1998 à nos jours)	97
--	----

2. Présentation et organisation de la BNA	98
---	----

3. Structuration de l'agence BNA 581 de Tizi-Ouzou	98
--	----

3.1. Missions de l'agence	99
---------------------------------	----

3.2. Relation	99
---------------------	----

3.3. Structure et organisation	99
--------------------------------------	----

3.4. Front office de l'agence	100
-------------------------------------	-----

3.4.1. Le pôle relation clientèle	100
---	-----

3.4.2. Le service caisse	101
--------------------------------	-----

3.5. Back office de l'agence	101
------------------------------------	-----

Section 02 : La description du processus d'octroi de crédit et sa gestion au sein de la BNA	103
--	------------

2.1. Le processus d'octroi de crédit à la BNA	103
---	-----

2.1.1. La présentation de la demande et l'ouverture de dossier	103
--	-----

2.1.2. Constitution d'un dossier de crédit	103
--	-----

2.1.2.1. Constitution d'un dossier de crédit d'exploitation	104
---	-----

2.1.2.2. Constitution d'un dossier de crédit d'investissement	106
2.2. Service étude et analyse (Etude d'un dossier de crédit)	106
2.2.1. Le diagnostic économique et financier.....	107
2.2.2. L'analyse du dossier de crédit	107
2.2.3. Service secrétariat et engagement	108
2.2.3.1. La convention de crédit	108
2.2.3.2. La prise de garantie.....	109
2.2.3.3. Mise en place du prêt	109
2.2.4. Service suivi et contrôle	109
2.3. La gestion de risque de crédit à la Banque Nationale d'Algérie (BNA)	110
2.3.1. La gestion par anticipation.....	110
2.3.1.1. Méthodes utilisées dans la gestion par anticipation	110
2.3.1.2. Utilisation des techniques de crédit	111
2.3.1.3. Application des règles prudentielles	112
2.3.1.4. Le provisionnement des créances	112
2.4. Les étapes de recouvrement de la créance	113
Section 03:Cas pratique d'un dossier de crédit d'exploitation	114
3.1. Présentation de L'EURL XXX :	114
3.1.1. Le calcul des différents ratios :	122
3.1.1.1. L'analyse financière par les équilibres financiers :	122

Conclusion..... 137

Conclusion générale. 138

Bibliographie.

Annexes.

Table des matières.

Résumé

Les banques exercent leur activité dans un environnement en évolution, qui par leur offre d'importante opportunité mais qui se caractérise aussi par des risques complexes et variables qui mettent à défaut les approches traditionnelles de la gestion bancaire. Par conséquent, les banques doivent acquérir rapidement des capacités de gestion de risque financier si elles veulent survivre dans un environnement orienté vers le marché, résister à la concurrence des autres banques et soutenir une croissance économique.

Au cours de leur activité, les banques sont exposées à une vaste série de risque, comme celui de crédit qui peut engendrer des pertes pour la banque lorsqu'il n'est pas bien géré.

L'objectif de cette étude est de déterminer comment la Banque Nationale d'Algérie traite les dossiers de crédit pour soit accepter ou refuser la demande. Partant de cela nous avons mené une étude qualitative au niveau de la direction du réseau d'exploitation de la Banque Nationale d'Algérie de Tizi-Ouzou, pour réaliser une étude d'un dossier de crédit d'exploitation par l'aval du Directeur d'agence et un agent du service de crédit. Après notre étude nous sommes arrivés à conclusions suivantes :

- Le processus de gestion de risque est très difficile à maîtriser dû aux contraintes et l'asymétrie d'information que les banques rencontrent.

- Les banques disposent des outils de gestion de risque de crédit, qui sont la prise de garantie pour anticiper d'éventuelle situation du client, l'application des dispositifs prudentiels.

Mots clés : La banque, la gestion bancaire, gestion de risque.

Abstract

Banks operate in a changing environment, which offers significant opportunities but is also characterized by complex and variable risks that defeat traditional approaches to bank management. Therefore, banks must quickly acquire financial risk management capabilities if they are to survive in a market-oriented environment in order withstand competition from other banks, and also sustain economic growth.

In the course of their activity, banks are exposed to a wide range of risks, such as credit risk, which can lead to losses for the bank when not managed well.

The objective of this study is to determine how the National Bank of Algeria processes credit files to either accept or refuse the request of loans from clients. Based on this, we conducted a qualitative study at the operating management level of the of the National Bank of Algeria of Tizi-Ouzou, to carry out a study of an operating credit file based on the approval of the Director of the agency and a credit service officer. After our study we came to the following conclusions:

- The risk management process is very difficult to master due to the constraints and the asymmetric information that banks encounter.

- Banks have credit risk management tools, which they take into consideration to anticipate the situation of the customer, and also the application of certain prudential measures.

Keywords: Banking, banking management, risk management